

AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT - IGAD

2016

JANUARY



UPHOLDING PEACE FOR A PROSPEROUS AND INTEGRATED REGION SINCE 1986
AU SERVICE DE LA PAIX POUR UNE RÉGION PROSPÈRE ET INTÉGRÉE DEPUIS 1986

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA RÉGION DE L'IGAD

UNE VERSION SIMPLIFIÉE

Formulation de la Stratégie Régionale de l'IGAD et le Plan
de mise en œuvre à moyen-terme 2016-2020

Etudes de référence au niveau national sur les secteurs prioritaires de l'IGAD

AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT - IGAD

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA RÉGION DE L'IGAD

UNE VERSION SIMPLIFIÉE



Published by

Information and Documentation Section
IGAD Secretariat
P.O. Box 2653 Djibouti
The Republic of Djibouti

ISBN: 978-87-999030-1-6

Copyright © 2016

The Intergovernmental Authority on Development

For inquiries

Email: info@igad.int

www.igad.int

Website: www.igad.int



Design, layout and production by Phoenix Design Aid A/S, a CO2 neutral company accredited in the fields of quality (ISO 9001), environment (ISO 14001) and CSR (DS 49001) and approved provider of FSC™ certified products. Printed on environmentally friendly paper without chlorine and with vegetable-based inks. The printed matter is recyclable.

AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT - IGAD

2016

JANUARY



UPHOLDING PEACE FOR A PROSPEROUS AND INTEGRATED REGION SINCE 1986
AU SERVICE DE LA PAIX POUR UNE REGION PROSPERE ET INTEGREE DEPUIS 1986

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA RÉGION DE L'IGAD

UNE VERSION SIMPLIFIEE

Formulation de la Stratégie Régionale de l'IGAD et le Plan
de mise en œuvre à moyen-terme 2016-2020

Etudes de référence au niveau national sur les secteurs prioritaires de l'IGAD

TABLE DES MATIÈRES

I.	AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE L'IGAD	IX
II.	LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	X
III.	REMERCIEMENTS	XIII
IV.	SOMMAIRE	XIV
1	L'IGAD ET LA REGION DE L'IGAD	2
1.1	Introduction	2
1.2	Présentation de l'IGAD : son histoire et son développement	3
1.3	Vision et mission de l'IGAD	3
1.4	Buts et objectifs	3
1.5	Domaines de coopération	4
1.6	Le Secrétariat de l'IGAD	4
2	PRÉSENTATION DE LA RÉGION DE L'IGAD	5
2.1	Géographie de la région	5
2.2	Démographie de la région	6
2.3	Économie de la région	6
2.4	Les grands axes de l'IGAD en matière de développement régional	7
3	AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE ET SECURITE ALIMENTAIRE (ALFS)	10
3.1	Introduction	10
3.1.1	Aperçu de l'importance du secteur dans la région de l'IGAD	10
3.1.2	Contribution du secteur au développement économique national et régional	11
3.1	Analyse de la situation du secteur	12
3.1.1	Causes profondes et effets des défis du secteur dans la région	12
3.1.2	Politiques, stratégies et cadres institutionnels nationaux et régionaux en vigueur	12
3.1.3	Programmes et projets régionaux dans le secteur	12
3.1.4	Disparités et opportunités pour le développement du secteur	12
3.2	Conclusions, recommandations et interventions	13
3.2.1	Conclusions	13
3.2.2	Recommandations en vue de combler les disparités identifiées	13
4	PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT (PRNE)	16
4.1	Introduction	16
4.1.1	Aperçu de l'importance du secteur NREP dans la région de l'IGAD	16
4.1.2	Contribution du secteur au développement économique national et régional	16
4.2	Analyse de la situation des ressources naturelles et protection de l'environnement (NREP)	16
4.2.1	Causes profondes et effets des défis du secteur NREP dans la région	16
4.2.2	Politiques, stratégies et cadres institutionnels nationaux et régionaux en vigueur	17
4.3	Importants programmes/projets nationaux et régionaux dans le secteur	17
4.4	Disparités et opportunités pour le développement du secteur	18
4.5	Enseignements importants et meilleures pratiques à retenir des expériences de développement de la région	18

4.6	Conclusions, recommandations et interventions	18
4.6.1	Conclusions	18
4.6.2	Recommandations	19
5	L'INTEGRATION ET LA COOPERATION ECONOMIQUES REGIONALES (RECI)	22
5.1	Introduction	22
5.1.1	Aperçu de l'importance du secteur Coopération et intégration économiques régionales dans la région de l'IGAD	22
5.1.2	Contribution du secteur au développement économique national et régional	22
5.2	Analyse de la situation du secteur Coopération et intégration économiques régionales	23
5.2.1	Causes profondes et effets des défis du secteur RECI dans la région	23
5.2.2	Disparités et opportunités pour le développement du secteur	24
5.2.3	Enseignements tirés	24
5.3	Conclusions, recommandations et interventions	25
5.3.1	Conclusions	25
5.3.2	Recommandations visant à combler les disparités et les opportunités identifiées	25
6	DEVELOPPEMENT SOCIAL (DS)	36
6.1	Introduction	36
6.1.1	Aperçu de l'importance du Secteur du Développement Social (DS) dans la région de l'IGAD	36
6.1.2	Contribution du secteur au développement économique national et régional	36
6.2	Analyse de la situation du secteur du développement social (SD)	37
6.2.1	Causes profondes et effets des défis auxquels est confronté le secteur PS dans la région	37
6.2.2	Importants programmes et projets nationaux et régionaux dans le secteur	39
6.2.3	Disparités et opportunités pour le développement du secteur	40
6.3	Enseignements importants et meilleures pratiques à retenir des expériences de développement de la région	40
6.4	Conclusions et recommandations	40
6.4.1	Conclusions	40
6.4.2	Recommandations en vue de combler les disparités identifiées	40
7	PAIX ET SECURITE (PS)	44
7.1	Introduction	44
7.1.1	Aperçu de l'importance du secteur Paix et Sécurité (PS) dans la région de l'IGAD	44
7.1.2	Contribution du secteur au développement économique national et régional	44
7.2	Analyse de la situation du secteur paix et sécurité (PS)	44
7.2.1	Causes profondes et effets des défis auxquels est confronté le secteur PS dans la région	44
7.2.2	Causes, accélérateurs et déclencheurs de conflits, vulnérabilités et menaces	44
7.2.3	Politiques, stratégies et cadres institutionnels nationaux et régionaux en vigueur	46
7.2.4	Disparités et opportunités pour le développement du secteur	46
7.3	Conclusions, recommandations et domaines d'intervention	46
7.3.1	Conclusions	46
7.3.2	Recommandations en vue de combler les disparités identifiées	46

8	PARITE (GA)	50
8.1	Introduction	50
8.1.1	Aperçu de l'importance du secteur de la parité dans la région de l'IGAD	50
8.1.2	Contribution du secteur au développement économique national et régional	50
8.2.	Analyse de la situation du secteur de la parité (GA)	51
8.2.1	Les principaux enjeux de la parité	51
8.3	Politiques et cadres institutionnels pour la parité et l'émancipation des femmes	54
8.3.1	Niveau national et de l'IGAD	54
8.3.2	Enseignements importants et meilleures pratiques à retenir des expériences de développement de la région	54
8.4	Conclusions, recommandations et interventions	55
8.4.1	Conclusions	55
8.4.2	Recommandations en vue de combler les disparités identifiées	55
9	OVERALL LIENS ET SYNERGIES GLOBALES DES SECTEURS	58
9.1	Introduction	58
9.2	Liens et synergies au niveau de l'IGAD	58
9.3	Liens et synergies au niveau nationale	60
9.4	Liens et synergies au niveau continental	60
9.5	Liens et synergies au niveau mondial	61
10	IGAD CORPORATE DEVELOPMENT	64
10.1	Introduction	64
10.2	Développement des capacités institutionnelles	64
10.2.1	Politiques, programmes, directives et outils	65
10.2.2	Dotation en personnel et développement des compétences	65
10.2.3	Cadre de coordination et complémentarité	65
10.2.4	Disparités en enjeux	65
10.3	La collaboration avec les États membres	65
10.4	Amélioration du profil et de la visibilité de l'IGAD	67
10.5	Établir des partenariats	68
10.6	Recommandations	68
11	VISION POUR L'AVENIR	72
11.1	Introduction	72
11.2	Principales recommandations pour les actions	72
11.3	La marche à suivre pour la mise en œuvre des recommandations	79
11.4	Conclusion	80

AVIS DE NON RESPONSABILITE

Le contenu et les points de vue exprimés dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les vues ni la politique de l'IGAD. Les opinions, chiffres et estimations qui y figurent ne doivent pas nécessairement être considérés comme reflétant le point de vue ou bénéficiant de l'aval de l'IGAD.

La désignation utilisée et les présentations pertinentes ne sont pas synonymes d'une opinion quelconque de l'IGAD concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville, d'une zone, d'une autorité ou concernant la délimitation de ses frontières.

Cette publication ne saurait être reproduite en tout ou en partie et sous une forme quelconque à des fins éducatives ou non lucratives sans l'autorisation spéciale du détenteur du droit d'auteur, sous réserve de la mention en bonne et due forme de la source. L'IGAD souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication utilisant celle-ci comme source.

La présente publication ne saurait être utilisée à des fins de revente ni à d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite préalable de l'IGAD.

Contact

Mr Ahmed Y. Habbane
Section Planification et Coordination
Autorité Intergouvernementale pour le Développement-(IGAD)
Avenue George Clemenceau
BP 2653, Djibouti
République de Djibouti
Courriel: ahmed.habbane@igad.int



AVANT-PROPOS

DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE L'IGAD



Je suis très heureux de présenter cette version simplifiée du tout premier rapport sur l'état de la région de l'IGAD (SSR). L'IGAD est attachée à la vision d'une région intégrée, prospère et pacifique au profit de sa population. La version simplifiée du rapport devrait aider à traduire cette vision en un espoir et une action partagés au niveau régional au sein des Etats membres et de la population de la région dans son ensemble. Dans le cadre des efforts visant à améliorer l'accessibilité de l'IGAD au grand public, la version simplifiée vise à compléter le rapport sur l'état de la région avec une présentation moins détaillée de la région de l'IGAD. Cette meilleure compréhension entre les citoyens des Etats membres et des autres acteurs devrait améliorer le dialogue sur l'intégration régionale et devrait accélérer la réalisation de la vision de l'IGAD.

En 2016, l'IGAD lancera une stratégie et des plans de mise en œuvre de nouvelle génération pour la période 2016-2020. Cela fait un an et demi que j'ai convoqué la réunion inaugurale du processus de planification stratégique. S'appuyant sur plus de

104 études sectorielles et nationales, le rapport sur l'état de la région illustre le dynamisme croissant et la transformation en cours dans la région de l'IGAD. Il présente un éventail d'opportunités, de menaces, de succès enregistrés et de défis rencontrés par l'IGAD en tant que région et communauté économique régionale (CER) et l'un des piliers de l'Union africaine.

En comparant l'état des lieux actuel de la région à celui des décennies précédentes, le rapport suit les progrès et prévoit l'état souhaité pour la région. Les progrès réalisés par la région doivent être considérés comme progression des générations plutôt que comme une transformation révolutionnaire. Comme indiqué dans ce rapport, l'IGAD a contribué à l'amélioration globale de la qualité de vie des populations de la région. Les personnes qui souhaitent lire la version complète du rapport sur l'état de la région sont invitées à consulter le site web de l'IGAD (www.igad.int).

Le rapport évalue la performance de la région dans six secteurs clés, à savoir l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sécurité alimentaire (ALFS), les ressources naturelles et la protection de l'environnement (NREP), la coopération et l'intégration économiques régionales (RECI), le développement social (SD), la paix et la sécurité (PS), ainsi que la parité (GA). S'agissant des liens et des synergies, le rapport examine la cohérence des politiques au sein des secteurs et entre eux, la collaboration institutionnelle et la coordination des différents programmes relevant de chaque secteur. Le rapport se penche par ailleurs sur la gouvernance organisationnelle de l'IGAD. En outre, avec prévoyance, le rapport tient compte des implications des grandes tendances dans la région et vise à proposer des scénarios pour la planification stratégique.

Je suis reconnaissant du soutien des États membres et des partenaires à ce jour, de celui des fonctionnaires de l'IGAD et de nombreux experts qui ont rendu possible cette publication. Dans cet honorable effort, j'espère vivement poursuivre la coopération avec les États membres, les parties prenantes et les partenaires de l'IGAD dans la nouvelle période du plan stratégique et de sa mise en œuvre ultérieure.

Amb. (Eng.) Mahboub Maalim
IGAD Executive Secretary

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AGA	Assemblée générale annuelle	CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
ALFS	Agriculture, élevage, pêche et sécurité alimentaire	COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement	CPC	Cadre de programmation commune
AMESD	Surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable	CUA	Commission de l'Union africaine
AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie	DPP	Document de programmation pays
AOA	Afrique orientale et australe	DRSP	Documents stratégiques de réduction de la pauvreté
AOA-OI	Afrique orientale et australe et Océan Indien	EABC	Conseil des Affaires de l'Afrique de l'Est
APG	Accord de paix global	EAOAN	Réseau unique d'Afrique de l'Est
ART	Thérapies antirétrovirales	EAPCCO	Comité de Coordination des chefs de police de l'Afrique de l'Est
ASS	Afrique subsaharienne	ECCAS	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
Assemblée	Assemblée des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD	ECOWARN	Réseau d'alerte précoce et de réaction de la CEDEAO
ATT	Traité sur le commerce des armes.	EFTP	Enseignement et la formation techniques et professionnels
AU-DREA	Direction de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine	EIE	Etudes d'impact sur l'environnement
BAD	Banque africaine de développement	ENRS	Stratégie sur l'environnement et les ressources naturelles
BIAT	Stimuler le commerce interafricain	ERP	Plan de relance économique.
CA	Comité des ambassadeurs de l'IGAD	ESPA	Accord de paix Sud Soudanais
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est	FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
CBMP	Populations transfrontalières et les populations nomades	FED	Fonds européen de développement
CBO	Organisation axée sur la communauté	FSS	Stratégie en matière de sécurité alimentaire
CBPMC	Populations pastorales transfrontalières et les communautés nomades	GAVI	Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination
CBSG	Gouvernance transfrontalière de la sécurité	GCTF	Forum mondial de lutte contre le terrorisme
CdA	Corne de l'Afrique	GHG	Gaz à effet de serre
CEA	Communauté économique africaine	HEFA	Loi sur le financement de l'enseignement supérieur
CEA	Commission économique pour l'Afrique	HoAI	Initiative de la Corne de l'Afrique
CEDAW	Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	HSSIP	Plan stratégique du secteur de la santé
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest	HSSP	Plan sectoriel stratégique pour la santé
CENSAD	Communauté des États sahélo-sahariens	IAG	Groupe Inter-Afrique
CER	Communauté économique régionale	IBF	Forum des affaires de l'IGAD
CEWARN	Mécanisme d'alerte précoce et d'intervention en cas de conflit	ICBT	Commerce transfrontalier informel
CICR	Comité International de la Croix Rouge/ Croissant Rouge	ICPAC	Centre de prévisions et d'applications climatiques de l'IGAD
CM	Conseil des ministres de l'IGAD	ICPALD	Centre de l'IGAD pour le développement des zones pastorales et de l'élevage

ICPAT	Programme de l'IGAD sur le renforcement des capacités antiterroristes	MSs	Etats membres de l'IGAD
IDDRSI	Initiative de l'IGAD sur la résilience à la sécheresse et sa durabilité	MST	Maladies sexuellement transmissibles
IGAD RCP	Processus consultatif régional de l'IGAD	NAADS	Services consultatifs nationaux pour l'agriculture
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement	NARS	Systèmes nationaux de recherche.
IGAD-CA	Comité des Ambassadeurs de l'IGAD	NBI	Infrastructure nationale de transmission terrestre
IGAD-CM	Conseil des ministres de l'IGAD	NCC	Conférence consultative nationale
IGADD	Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement	NCIP	Projets d'intégration du Corridor Nord
IGAD-RMPF	Cadre stratégique de l'IGAD pour la politique migratoire	NCMM	Mécanisme de coordination national pour la migration
IMT	Groupe de travail interministériel	NELSAP	Programme d'Action des Lacs Équatoriaux du Nil
IPF	Forum des partenaires de l'IGAD	NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
IPSS	Stratégie PS de l'IGAD	NGEC	Commission nationale sur la parité et l'égalité
IRAPP	Programme de Partenariat Régional sur le VIH/SIDA de l'IGAD	NNP	Programme national de nutrition
ISRDS	Stratégie pour un développement rural intégré et durable	NREP	Ressources naturelles et protection de l'environnement
ISSP	Programme du secteur de la sécurité de l'IGAD	NREs	Energie nouvelle et renouvelable
IWDF	Forum de dialogue sur l'eau de l'IGAD	NRM	Gestion des ressources naturelles
JNA	Evaluation conjointe des besoins	NTB	Barrières non tarifaires
JTBC	Comité technique conjoint	NURP	Programme de relance du nord de l'Ouganda
LAPSSET	Corridor de transport Port Lamu Sud Soudan Ethiopie	OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques.
LLIN	Moustiquaires durables traités à l'insecticide	OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
LPI	Initiative sur la politique foncière	ODD	Objectifs de développement durable
LRA	Armée de résistance du seigneur	OIM	Organisation internationale pour les migrations
LVFO	Organisation des Pêcheries du Lac Victoria	OLF	Front de Libération Oromo
MAP	Plan d'action des migrations de l'IGAD	OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
MCM	Comité ministérielle sur la migration	OMS	Organisation mondiale de la santé
MESA	Surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique	ONG	Organisations Non-Gouvernementale
MF	Fonds de la migration	ONLF	Front National de Libération de l'Ogaden
MGF	Mutilations génitales féminines	ONU	Organisation des Nations Unis
MIGA	architecture de gouvernance de la migration	OSBP	poste frontalier à guichet unique
MOFA	Ministère des Affaires Etrangères	OSC	Organisation de services communautaires
MPE	Micro- et petites entreprises	OSSREA	Organisation pour la recherche en sciences sociales en Afrique orientale et australe
MPFA	Cadre politique en matière de migrations en Afrique	OUA	Organisation de l'Union africaine
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises	PAM	Programme alimentaire mondial

PCR	Processus consultatif régional	SIG	Système d'information géographique
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine	SNA	Service national adapté
PDI	Personnes déplacées internes	SP	Protection Social
PEGA	Analyse politique, économique et de la gouvernance	SPLM/A	Mouvement de libération du peuple soudanais
PEPFAR	Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida	STMP	Plan directeur pour un tourisme durable
PES	Programme d'Extension Sanitaire	SYDONIA	Système douanier automatisé
PESTLE	Politiques, économiques, sociaux, technologiques et législatives environnementales	TASA	Terres arides et semi-arides
PH	Personne handicapée	TEAMS	Système marin de l'Afrique de l'Est
PHCC	Centres de soins de santé de base	TEU	Equivalent vingt pieds
PHCU	Unités de soins de santé de base	TfP	Commerce pour la paix
PIB	Produit intérieur brut	TIC	Technologies de l'information et de la communication
PMA	Pays les moins développés	TMEA	Marque de commerce de l'Afrique de l'Est
PMC	Protocole de marché commun	ToR	Termes de référence
PMI	Plan minimum d'intégration	TPC	Taux de prévalence des contraceptifs
PMU/PCU	Cellule de gestion de programmes/ Cellule de coordination de projets	UA	Union africaine
PPP	Partenariat privé-public.	UE	Union européenne
PRD	Programme de reconstruction et de développement	UMAE	Union monétaire d'Afrique de l'Est
PRDP	Programme de paix, de relance et de développement	UMWA	Association des femmes œuvrant dans le milieu des médias en Ouganda
PS	Paix et sécurité	UNAMID	Mission des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour
PSNP	Programme de protection sociale fondé sur des activités productives	UNCCI	Chambre nationale de commerce et d'industrie de l'Ouganda
PUMAE	Protocole de l'Union monétaire d'Afrique de l'Est	UNDP	Programme des Nations Unies pour le développement
RECI	Coopération et intégration économiques régionales	UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
REGLAP	Projet régional pour un plaidoyer en vue de soutenir les moyens de subsistance	UNISFA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies à Abeyi
RELPA	Meilleurs moyens de subsistance dans les domaines pastoraux régionaux	UNMISS	Mission des Nations Unies au Sud Soudan
RPIHSSP	Programme régional d'intégration politique et d'appui à la sécurité humaine	UNOCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
RPLRP	Projet régional de résilience de moyens de subsistance des populations pastorales	UNPoA	Plan d'action global des Nations Unies
S&E	Suivi & Evaluation	UNSCR	Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe	UPE	Education primaire universel
SALW	Armes légères et de petit calibre	USA	Etats-Unis d'Amérique
SCT	Territoire douanier unique	USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
SEAS	Evaluations environnementales stratégiques	VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
SGIA	Système de Gestion de l'Information Agricole	ZAE	Zones agro écologiques
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise	ZLE	Zone de libre-échange

III

REMERCIEMENTS

Le Secrétariat de l'IGAD exprime sa reconnaissance pour le précieux soutien dont il a bénéficié de la part de tous ceux qui ont contribué à la préparation du rapport sur l'état de la région et de sa version simplifiée. Plus particulièrement, nous exprimons nos remerciements et notre gratitude aux signataires de l'Accord de financement conjoint de l'IGAD (JFA) que sont le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède, pour leur soutien.

En outre, nous sommes reconnaissants envers les experts des Etats membres, le Secrétariat et les institutions spécialisées de l'IGAD pour leur contribution. Nous exprimons également notre gratitude à l'équipe de 42 consultants de la région qui ont produit un total de 104 rapports à différents des trois premières phases du processus de formulation de la stratégie.

Des remerciements vont à l'endroit de l'équipe du Secrétariat chargée de la formulation, qui a travaillé sans relâche et a coordonné l'ensemble du processus de préparation. Enfin, nos remerciements particuliers vont à l'endroit de Dr. Mehari Taddele Maru pour la compilation des différentes contributions et la révision du rapport sur l'état de la région et de sa version simplifiée.

COMMISSIONS DE FORMULATION DE LA STRATÉGIE DE L'IGAD

Comité 1: Niveau politique

Amb. (Eng.) Mahboub Maalim
M. Mohammed Mousa
M. ElSadig Abdallah
M. Daniel Yifru
M. Ali Daher

Comité 2: Niveau technique

Mr. Ahmed Habbane
Mr. Azhari Karim
Dr. Aleu Garang
Mr. Daher Elmi
Dr. Debalkew Berhe
Ms. Helen Hailu
Mr. Joseph Rwanshote
Dr. Mohammed ElDuma
Mr. Mubarak Mabuya
Dr. Samuel Zziwa
Cellule d'élaboration et de gestion de projets
de l'IGAD (PPMU)
Cellule de coordination de la plateforme
IDDRSI (PCU)

Etabli et révisé par :

Dr. iur. Mehari Taddele Maru

Contributeurs au rapport sur l'état de la région (Consultants)

Mme Dorothy M. Tuma
Dr. Emezat Mengesha
Dr. James Thubo Ayul
Dr. Ibrahim Kasirye
Dr. Laban MacOpiyo
Dr. iur. Mehari Taddele Maru

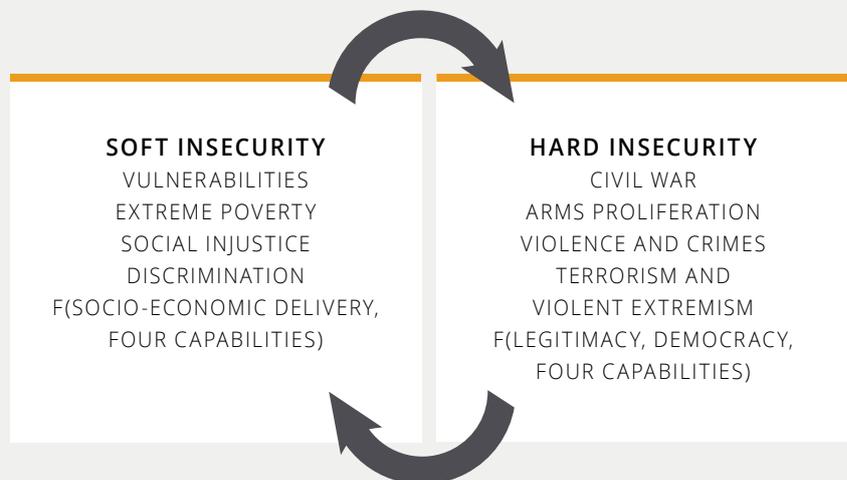
IV

SOMMAIRE

Malgré la possession de toutes les ressources naturelles et humaines susceptibles de propulser la région vers l'autonomie, la région de l'IGAD est l'une des régions les plus pauvres du monde. L'agrégation des données de la Banque mondiale de 2013, indique que le revenu par habitant de la région de l'IGAD est beaucoup plus faible que la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 1624 USD. Couvrant une superficie de 5,2 millions km², et environ 80% de la région de l'IGAD est classée comme terres arides et semi-arides (TASA), plus de 40% de la masse terrestre est considérée comme économiquement improductive. Avec une population totale au-delà de 226 millions de personnes, les ressortissants des EM de l'IGAD gagnent 1000 dollars de moins que leurs frères et sœurs africains dans les pays sub-sahariens restants. La région de l'IGAD (en particulier la Somalie, l'Éthiopie, le Soudan du Sud) est l'un des plus hauts bénéficiaires de l'aide internationale. Avec les changements climatiques sévères et la dégradation de l'environnement et fortement tributaire de l'agriculture et de l'élevage, la région est extrêmement sujette aux graves sécheresses et inondations extrêmes et persistantes. En raison de conflits prolongés et de la gouvernance indifférente, les populations de la région de l'IGAD ont été confrontées et continuent à être confrontées à l'insécurité alimentaire grave et la famine. Dans les zones frontalières arides de l'IGAD, les sécheresses sont fréquentes et souvent dévastatrices et peuvent provoquer des affrontements communautaires autour des ressources en eau et des maigres pâturages. Les sécheresses périodiques en 2011 ont touché 12 millions de personnes dans la région de l'IGAD, avec un nombre de morts estimé à 250 000 dans la seule Somalie, qui a provoqué des déplacements massifs, souvent dans les zones frontalières marquées par la rareté des ressources. En conséquence, en termes d'indice de développement humain du PNUD, tous les EM de l'IGAD sont répertoriés comme présentant un faible développement humain. La moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté d'un dollar américain (USD) par jour. La rareté des ressources, les communautés déplacées, la pauvreté et le sous-développement dans les zones frontalières exacerbent à la fois les conflits intercommunautaires et les guerres civiles. En 2050, la population de l'IGAD sera de 400 millions de personnes; une augmentation substantielle à partir de celle d'aujourd'hui de 226 millions. Plus de 55% de cette population sera relativement jeune (moins de 20 ans). Avec l'actuel développement économique prometteur et l'amélioration globale de la gouvernance, il y aura une augmentation des revenus et une classe moyenne émergente. La croissance de la population de la région va devenir un actif ou un passif en fonction de la transformation que la région va adapter en termes de développement inclusif, de gouvernance et de sécurité alimentaire. La paix et la sécurité au niveau national et régional constitueront l'ingrédient essentiel dans cette transformation régionale.

Le plus grave défi de l'IGAD pour la paix et la prospérité ne vient pas d'un manque de sécurité directe mais surtout d'un manque de sécurité humaine. Les sécurités indirectes se rapportent aux vulnérabilités, à l'extrême pauvreté,

Source: Mehari Taddele Maru 2012



l'injustice sociale et la discrimination, l'inégalité injuste, aux chocs, etc. Assurer la sécurité indirecte pour toutes les personnes crée une sécurité directe durable. Ces caractéristiques indiquent la mauvaise performance ou l'échec total de l'Etat constituant la plus grande menace pour la sécurité humaine. L'échec de l'Etat survient quand un état fait preuve de son incapacité ou de son manque de volonté pour la fourniture des services légitimement attendus. Cela peut être dû à une incompétence ou des pratiques administratives médiocres. Une telle situation pourrait être créée à la suite d'une absence de démocratie sous formes de participation et de contestation, ou lorsque l'Etat ne parvient pas à fournir des biens publics et politiques tels que le droit et l'ordre, les infrastructures matérielles nécessaires et les services fondamentaux pour ses citoyens. En un mot, la démocratie sans la prestation est confrontée à de sérieux défis de stabilité sociale; la prestation sans la démocratie dévalorise la dignité de l'être humain et diminue les capacités de croissance. Un effet dissuasif fondamental et un message particulier pour les dirigeants politiques nouvellement élus et émergents est que le pouvoir exercé uniquement sur la base de la légitimité de la performance grâce à la prestation de services serait difficile à maintenir.

Les principaux indicateurs de développement social et indicateurs d'égalité des sexes dans les domaines économique, social et politique de la région de l'IGAD montrent des améliorations significatives. La proportion globale de la population de la région vivant en dessous du seuil de pauvreté a diminué. Cependant, à côté de ces grandes tendances positives, il existe aussi des évolutions négatives susceptibles de porter le germe d'un scénario plus négatif dans la région. Avec une population jeune de plus en plus connectée, familiarisée, mobile et qui n'hésite pas à s'exprimer, mais au chômage, l'agitation sociale pourrait malheureusement dépasser les réformes. La pénurie d'eau douce, les écarts entre l'offre et la demande de nourriture, d'énergie et d'électricité, l'écart croissant entre les revenus, ainsi que les troubles sociaux connexes peuvent accroître la vulnérabilité des communautés aux idéologies extrémistes, à la criminalité internationale et aux menaces transnationales. Si la violence pourrait être de plus en plus localisée, ses impacts ont tendance à être planétaires avec des implications transnationales telles que les migrations forcées de populations, l'effet d'impact sur les communautés voisines les plus proches et les impacts sur les activités économiques. Compte tenu du développement des villes qui seront de plus en plus difficiles à gouverner et à approvisionner en services de base, l'accentuation des écarts de revenu, l'agitation sociale qui y est associée et les activités criminelles sont susceptibles d'augmenter. Avec l'exploration plus extractive et l'exploitation des ressources naturelles dans les zones périphériques, des conflits plus localisés sur l'utilisation des terres peuvent également augmenter. Les périphéries sont de plus en plus des centres d'exploration et d'exploitation pétrolière et minière, d'où l'intensification des tensions et des conflits entre elles et les centres traditionnels.

Avec l'augmentation de la mobilité, les conséquences des facteurs répulsifs et attractifs dus aux réseaux sociaux, ainsi que les progrès en matière de technologie et de transport, des milliers de ressortissants de la région de l'IGAD voyagent par des circuits dangereux. Ils sont victimes de la traite, de la mobilité illégale et du trafic d'êtres humains sur des circuits très dangereux menant au Moyen-Orient (golfe d'Aden), en Afrique australe et en Afrique du Nord (Méditerranée et Lampedusa). Cela est devenu le quotidien de nombreux citoyens de la région. Avec la hausse de la croissance économique dans la région de l'IGAD, les transactions commerciales, les investissements étrangers, les transferts de fonds, les volumes de passagers et de fret et la vitesse de l'air et d'autres moyens de transport, la région est de plus en plus vulnérable au blanchiment d'argent, au trafic de drogue et d'autres actes criminels financiers transnationaux. Malgré des recherches limitées, les rapports indiquent que le terrorisme est également de plus en plus financé par le trafic de drogue, le braconnage et la traite des personnes à travers ces circuits. En raison de la croissance rapide de plusieurs compagnies aériennes de la région ainsi que le développement du trafic aérien au départ et à destination de la région, le trafic de drogue devrait certainement prendre de l'ampleur.

L'IGAD est une région agricole où l'agriculture, qui comprend la production de cultures et l'élevage, reste l'épine dorsale de l'économie. Occupant l'écrasante majorité de la population et représentant près de la moitié du PIB global, les exportations de matières premières agricoles constituent encore plus de 60% des recettes d'exportation. L'opportunité de développement des produits agricoles et de l'élevage reste inexploitée. Avec un cheptel estimé à des centaines de millions de têtes, la région de l'IGAD n'a pas suffisamment exploité ses ressources. Le trinôme sécurité hydrique, sécurité alimentaire et sécurité énergétique sera de plus en plus prononcé sur les terres arides et semi-arides (TASA) de l'IGAD car la demande en eau est supérieure à l'eau disponible pour les humains et le bétail. Ce problème a été aggravé par le faible soutien du gouvernement et la concurrence liée aux ressources entre les utilisateurs de l'eau, créant un potentiel de conflit armé. La plupart des interventions liées à l'eau s'inscrivent dans le court terme et ciblent un seul problème plutôt que l'ensemble complexe de problèmes auxquels les communautés sont confrontées. Au regard de la performance individuelle des régimes commerciaux d'importation et d'exportation des États membres, le secteur des exportations connaît une croissance significative. Néanmoins, la diversification des produits d'exportation et de leurs destinations ne s'est pas accrue. En raison de la mauvaise performance du secteur manufacturier, la balance commerciale demeure négative et peut le rester à court et à moyen terme. L'agro-alimentaire et les produits non traditionnels tels que les cultures horticoles (notamment les fleurs) ainsi que

les produits carnés ont connu une croissance ces dernières années, mais la part de ces produits dans le total des recettes d'exportation est assez faible.

La transformation de l'économie de la région de l'IGAD est également inconcevable sans la transformation du secteur agricole. L'éradication de la pauvreté et la sécurité alimentaire globale ne peuvent être effectives sans une meilleure productivité agricole. L'augmentation de la productivité agricole peut améliorer directement les moyens de subsistance de 80% des habitants des régions de l'IGAD. Plus important encore, les principaux intrants pour la transformation de l'économie de la région de l'IGAD sont des produits agricoles qui alimentent le secteur industriel. Les différents politiques et cadres stratégiques de l'IGAD ainsi que des Etats membres reconnaissent également ce rôle vital du secteur agricole et contribuent à le soutenir.

A l'exception de l'Erythrée qui ne dispose pas encore d'une constitution, tous les EM disposent de constitutions progressistes avec un degré varié de mise en œuvre réussie de la démocratie constitutionnelle. Néanmoins, les pratiques institutionnelles et sociétales demeurent régressives en termes de bonne gouvernance, de responsabilité, de démocratie, d'élections et de transparence dans le secteur public. Alors que certains Etats membres (Ethiopie par exemple) ont des politiques autonomes sur la politique étrangère et de sécurité, d'autres ont intégré leurs politiques et leurs lois dans les états de la vision tels que la Vision 2035 de Djibouti, le Plan de Croissance et de Transformation de l'Ethiopie et la Politique et la Stratégie nationale des affaires étrangères et de sécurité, la Vision 2030 du Kenya, la Vision 2040 de l'Ouganda, pour mentionner quelques pays.

La région de l'IGAD a investi massivement dans la construction de corridors de transport. Parmi les secteurs du transport routier, aérien, maritime et ferroviaire, le secteur routier a été le plus dominant. Il existe plus de treize corridors de transport dans la région de l'IGAD reliant l'Ethiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud et Djibouti. Ils favorisent l'efficacité économique car reliant plusieurs centres économiques à travers divers modes de transport. Avec la plus grande part des dépenses publiques, le secteur des transports se taille la part du lion dans la transformation actuelle de la région. Malgré le fait d'être à leurs débuts, les corridors ferroviaires connaissent une croissance qui devrait se poursuivre au cours de la prochaine décennie. Par exemple, d'une longueur de 4744 km, la construction du chemin de fer entre Djibouti et l'Ethiopie devrait s'achever en 2015. Les transporteurs aériens de la région de l'IGAD tels qu'Ethiopian Airlines et Kenya Airways ont maillé la région. Le secteur maritime connaît une importance similaire. Au fil des années, sa capacité a considérablement augmenté même si les activités illégales et de piraterie l'ont sérieusement affecté. Avec davantage de stabilité régionale, les contributions économiques de "l'économie bleue" associées au maritime vont augmenter et améliorer l'intégration avec les pays sans littoral. En dépit de la croissance récente et compte tenu de son potentiel de contribution au développement économique, la contribution du secteur du tourisme est inférieure aux attentes. De même, malgré la récente augmentation massive de la quantité de services, le secteur des TIC connaît des difficultés liées à l'infrastructure, à la qualité, au manque de main-d'œuvre qualifiée et à l'insuffisance de cadres réglementaires.

Le développement de la région a également créé une demande de certaines compétences, notamment en matière de construction, de transport, de services, de fabrication, etc. Le secteur informel et le secteur public restent à ce jour les principales sources d'opportunités d'emplois. Le secteur privé ne répond pas encore aux attentes de création d'emplois et de réduction du chômage. Ainsi, dans le but d'aider l'économie informelle et le secteur privé à apporter leur juste part au développement de la région, l'IGAD a créé le Forum des affaires pour lever les obstacles à la croissance du secteur informel et du secteur privé, notamment en ce qui concerne les procédures, les tentatives d'instaurer un permis et d'imposer le secteur informel, l'infrastructure, le crédit, les lieux de travail, les services de vulgarisation et les connexions avec le marché.

L'examen des principaux indicateurs d'égalité des sexes dans les domaines économique, social et politique montre que des améliorations significatives ont été enregistrées dans la région au fil des années. Une approche à trois volets visant la mise en place des cadres juridiques et politiques nécessaires, de structures institutionnelles et la fourniture d'ensembles de services d'autonomisation des femmes a favorisé des résultats positifs du point de vue des indicateurs d'égalité des sexes dans la région de l'IGAD. La parité et l'autonomisation sont conçues en fonction de l'économie politique et de la situation sociale de chaque pays. Ainsi, la parité et l'autonomisation sont exprimées selon leur place dans les différents secteurs et les avantages que les femmes en tirent. Ce sont notamment la politique et la prise de décision, les cadres juridiques et stratégiques ainsi que les cadres institutionnels pour la parité.

Si ce succès est louable, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés dans les domaines social, économique et politique, des défis demeurent dans de nombreux domaines. Les principaux défis observés sont l'insuffisance de capacités à tous les niveaux en termes de compétences, de connaissances, d'attitude des exécutants et de la société en général, ainsi que les normes sociales et attitudes profondément enracinées. La violence basée

sur le genre (GBV) et les pratiques traditionnelles néfastes (HTPS) ainsi que les questions transfrontalières que sont la traite et le commerce transfrontalier doivent être au cœur de la réforme. À la lumière de ces défis, l'IGAD et ses Etats membres doivent améliorer leur capacité d'intégration du genre dans les institutions publiques. De même, pour s'attaquer à la situation d'infériorité des femmes dans les domaines public et privé, les mesures visant à lutter contre les normes sociales et attitudes profondément enracinées doivent être une priorité.

L'héritage historique de la région de l'IGAD dans les opérations de médiation et de soutien de la paix occupe une place prépondérante dans l'engagement et les efforts diplomatiques régionaux passés et actuels de la région de l'IGAD. Dès les années 1990, la région de l'IGAD a joué et continue de jouer un rôle crucial dans les processus de médiation, de paix dans la région et de maintien de la paix au-delà de la région (Somalie, Soudan, Soudan du Sud, etc.). Ces dernières années, l'IGAD a joué un rôle vital dans le processus de paix au Soudan du Sud qui a récemment abouti à la signature d'un accord de compromis pour un gouvernement de transition d'unité nationale (TGNU). Il est louable que l'IGAD ait pris les devants en dépêchant une délégation ministérielle à Juba le 19 décembre 2013, quatre jours après l'éclatement du conflit au Soudan du Sud. Composé de médiateurs de l'Ethiopie (l'ambassadeur Seydou Mesmin), du Kenya (le général Lazaro Sumbeiywo) et du Soudan (le général Mohammed Ahmed El Dabi), la médiation dirigée par l'IGAD (désormais IGAD Plus) a été en mesure de recueillir un soutien sans faille de la communauté internationale et d'obtenir la signature de l'ensemble des parties sur son accord de paix proposé récemment pour le Soudan du Sud.

Sous l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (IGADD), précurseur de l'IGAD, la région de l'IGAD a initié le lancement d'une initiative de paix sur le Soudan lors de son sommet d'Addis-Abeba du 7 septembre 1993. A ce sommet, un comité de paix composé des chefs d'Etat de la région de l'IGAD, de l'Érythrée, de l'Ouganda et du Kenya a été créé. L'Initiative a publié la Déclaration de principes (DOP) de 1994 visant à identifier les éléments essentiels nécessaires à un règlement pacifique juste et global pour mettre fin à la guerre civile au Soudan. En 2002, le gouvernement du Soudan et le SPLM/A ont signé l'Accord de paix global (CPA) sous les auspices de l'UA et de l'IGAD. À l'initiative de la région de l'IGAD, ses principaux acteurs ont jeté les bases du CPA puis travaillé en étroite collaboration avec d'autres partenaires tels que l'USAID, l'UE et l'ONU à sa mise en œuvre. Le rôle de la région de l'IGAD a également été essentiel pour la mise en place et la poursuite des travaux du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA (AUHIP). Néanmoins, comme la majorité des conflits dans la région de l'IGAD résultent des problèmes de gouvernance de la région et de zone de sécurité liée au Moyen-Orient. Le programme de gouvernance reste encore faible dans la région de l'IGAD et constitue une question sensible. L'IGAD avec ses pays contributeurs de soldats à l'AMISOM est la source de la doctrine et du processus de paix en Somalie.

L'IGAD a élaboré avec succès plus de 32 documents et études relatifs aux politiques, détaillant les aspects de l'ensemble des secteurs. L'IGAD et ses Etats membres disposent de politiques, de stratégies et de plans axés sur les différentes questions notamment la stabilité, l'éradication de la pauvreté, la résilience, la viabilité de la gouvernance des ressources naturelles, la protection de l'environnement, le développement économique en faveur des pauvres entre autres. Cependant, dans les périodes stratégiques passées, ces politiques ont pris du retard sur des changements réels dans les possibilités d'intégration, les efforts de paix et de sécurité et la coopération bilatérale. Pour garantir l'appropriation du programme de transformation dans la région, l'IGAD a besoin de ressources adaptées aux défis auxquels elle est confrontée. La dépendance excessive des Etats membres de l'IGAD à l'égard des donateurs pour satisfaire les besoins fondamentaux de la population, notamment les fonctions inhérentes de l'Etat, demeure un sérieux recul en termes de système de valeurs et d'établissement effectif des priorités nationales. Une leçon importante pour les Etats membres de l'IGAD est que leurs recettes publiques doivent être adaptées à leur taux de croissance démographique s'ils tiennent à satisfaire durablement les demandes sociales. À cet égard, la réforme des capacités de recouvrement des recettes publiques est un facteur déterminant.

Pour répondre efficacement aux défis qui minent la région et satisfaire les besoins de sécurité de la population, l'IGAD doit se transformer davantage. Le rapport sur l'état de la région porte sur tous les six secteurs prioritaires de l'IGAD, à savoir l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sécurité alimentaire (ALFS), les ressources naturelles et la protection de l'environnement (NREP), la coopération et l'intégration économiques régionales (RECI), le développement social (SD), la paix et la sécurité (PS), ainsi que la parité (GA). Après une brève présentation du secteur, chaque section du rapport met l'accent sur un secteur et fournit une analyse de la situation de ce secteur, les causes profondes et les effets des défis auxquels ce secteur est confronté, les principales possibilités de développement du secteur, les politiques, stratégies et cadres institutionnels nationaux et régionaux en vigueur. Il identifie également les disparités et les possibilités de développement du secteur. Les grandes tendances de la région (chaque secteur également) ont été prises en compte. Tout en identifiant et traitant les implications et les conséquences régionales et nationales du développement de chaque secteur, le rapport explore également la coopération, la coordination et la collaboration de la région de l'IGAD avec les acteurs régionaux et internationaux.

De plus, le travail de l'IGAD est informé par les différents cadres continentaux notamment l'Union africaine, les principales initiatives et documents de base comme le Programme 2063, l'acte constitutif, l'APASA et l'AGA, le PIDA et le PDDAA et des consultations en cours sur les positions africaines communes en matière de migration, de système humanitaire, des ODD, des FDD etc.. Les recommandations sont également hiérarchisées sur la base de l'importance stratégique et l'urgence et surtout de tout le retour et de l'effet multiplicateur sur l'impact. À cet égard, chaque section présente également la complémentarité entre les trois niveaux de gouvernance (national, régional et continental). Les cadres normatifs (politiques et législatifs), institutionnels (organes de décision et de mise en œuvre) et de collaboration (mécanismes et procédures de travail institutionnels) ainsi que les aspects ressources (humaines et financières) de la complémentarité des efforts sont également abordés. En dégagant les principaux enseignements et les meilleures pratiques, le rapport formule également des recommandations sectorielles importantes. Il examine également les liens et synergies intersectoriels ainsi que le développement institutionnel de l'organisation. En outre, il fournit une liste des domaines de réforme nécessaires pour une meilleure gouvernance intersectorielle et d'entreprise au sein de l'IGAD et d'autres entités, notamment les États membres, les autres CER et l'UA.

Les recommandations pour l'IGAD font principalement allusion au consensus multiple et des points communs identifiés dans le cadre des rapports sectoriels nationaux et régionaux. Ainsi, les recommandations sont axées sur tous les organes de l'IGAD notamment sans s'y limiter le Secrétariat. Il est clair que ces recommandations ne seront pas mises en œuvre et que le statut souhaité ne sera pas achevé en une période stratégique de quatre ans. Par conséquent, le besoin de visualiser la planification et la mise en œuvre stratégiques au sein de l'IGAD et des États membres dans la continuité dont la mise en œuvre de plusieurs recommandations ne pourra se faire sur une seule période stratégique de planification. Afin de déterminer les recommandations à prendre et allouer des ressources selon l'importance et l'urgence, la hiérarchisation est par conséquent essentielle. Un ajustement progressif de la hiérarchisation sera également nécessaire au cours des prochaines périodes stratégiques. Afin d'appuyer la détermination de la hiérarchisation et la répartition des ressources, le rapport fournit des principes hiérarchisation qui devrait constituer des principes pour la détermination des priorités malgré le nouveau plan stratégique. Les détails des principes pour la détermination des priorités des recommandations sont fournis dans le cadre du deuxième ensemble de recommandations au processus de planification stratégique.

En conséquence, le rapport promeut les recommandations des États membres et de l'IGAD.

Recommandations à l'intention des États membres :

1. Les États doivent se transformer en agents de sécurité humaine, ce qui devrait être leur but ultime, à travers des réformes dans les cinq fonctions suivantes :
 - a. La fourniture de services de base, permettant une réduction progressive de l'extrême pauvreté et au développement de prendre de l'avance sur les agents d'agression (démographiques, changement climatique, conflits, etc.) ;
 - b. Une gouvernance capable et adaptée qui favorise et accélère la fourniture de services de développement grâce à une participation significative de la communauté et une contribution importante des acteurs non étatiques ;
 - c. La légitimité de l'Etat à travers un pouvoir émanant de la légitimité populaire, non seulement par des élections participatives mais également ouvertes, et exercé en respectant la diversité, ainsi que le constitutionnalisme démocratique qui équilibre collectivement les prestations et la démocratie ;
 - d. Le développement inclusif qui permet d'écartier le risque de troubles sociaux dus à une inégalité de revenus injustifiable et à l'absence de conditions de vie décentes pour les populations, grâce à des politiques de développement social partagé, notamment des politiques en faveur des pauvres ;
 - e. La production et le recouvrement de recettes afin de financer les fonctions vitales de l'Etat (telles que les services publics essentiels légitimement attendus des populations, notamment l'ordre public, la défense et la sécurité nationales, la santé et l'éducation, les infrastructures stratégiques, etc.) grâce aux mécanismes de mobilisation de ressources internes, notamment la fiscalité, l'exploitation des ressources et les cotisations publiques.

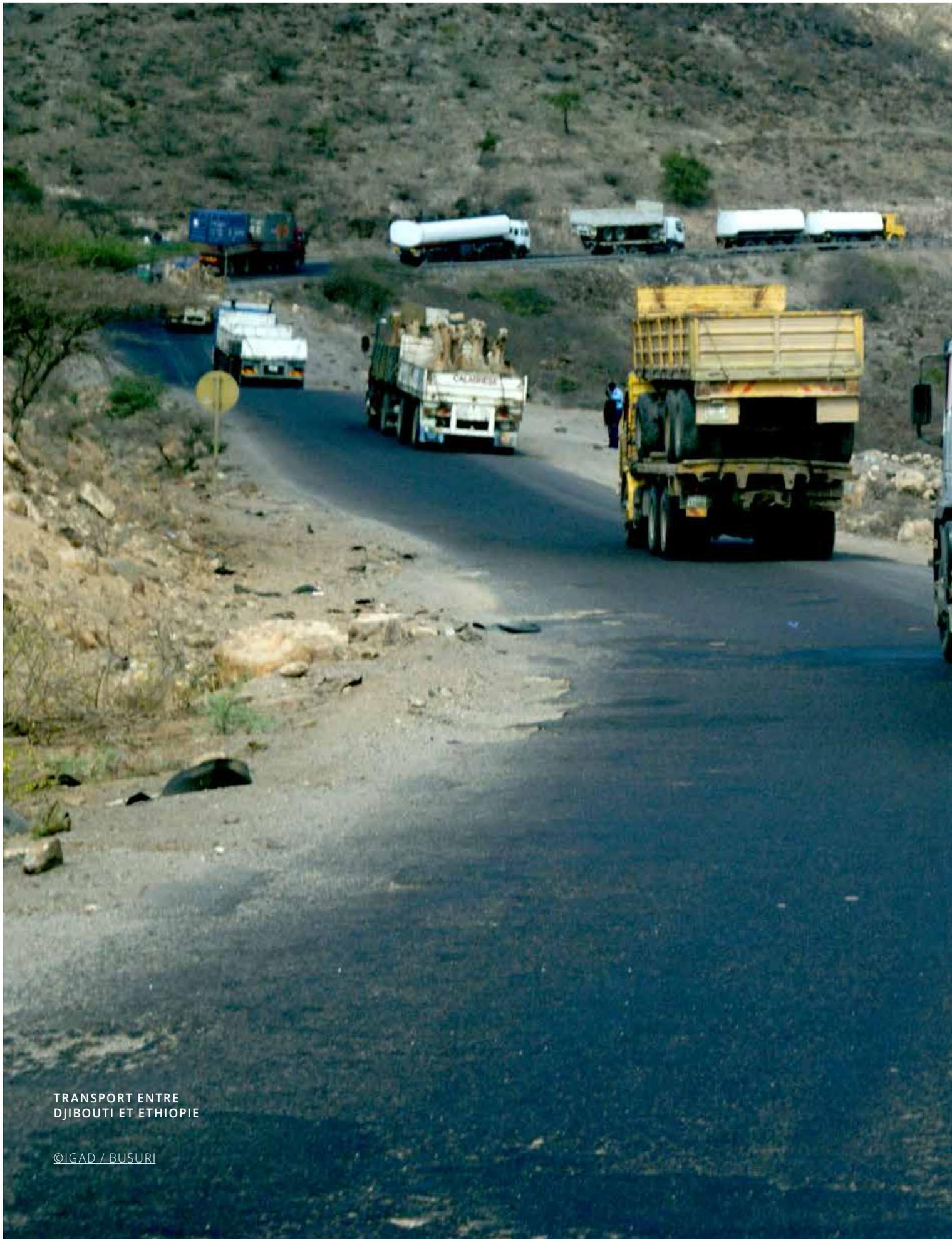
2. Les États doivent se concentrer sur le renforcement des quatre capacités suivantes :
 - a. les capacités de prévision liées à l'alerte précoce dépendent des capacités scientifiques et de communication ;
 - b. les capacités de prévention liées à l'intervention précoce développementale proactive dépendent

des capacités socioéconomiques, des politiques pro-pauvres, d'une gouvernance prévoyante et de l'application des principes de subsidiarité au niveau national et régional par la décentralisation, la dévolution ou la fédération ;

- c. les capacités de réponse liées à l'intervention réactive notamment les secours dépendent des capacités socioéconomiques, de la gouvernance en vue d'une fourniture efficace de services essentiels légitimement attendus de la population et
 - d. les capacités d'adaptation liées à l'aptitude des sociétés, des communautés, des structures étatiques et non étatiques à « rebondir » après une adversité, des chocs et de nouvelles réalités dépendent des caractéristiques socioculturelles, de structures sociales innovantes et traditionnelles telles que l'économie informelle, le commerce transfrontalier à petite échelle, la mobilité et la migration transfrontalières spontanées, ainsi que le partage des ressources naturelles.
3. Ils doivent cibler la pauvreté comme menace principale pour la paix régionale et en tant qu'obstacle aux possibilités d'intégration grâce à un développement socioéconomique soutenu et continu. Les capacités susmentionnées (capacités de prévision, de prévention et d'adaptation des Etats de l'IGAD) sont certainement fonction de la résilience face à la vulnérabilité aux facteurs et chocs internes et externes, qui dépendent également le plus souvent de leur niveau de développement socioéconomique. Ainsi, la paix durable, l'intégration et la prospérité imposent une accélération de la lutte contre la pauvreté.
 4. Ils doivent veiller à mettre en œuvre le principe de subsidiarité au niveau national et à ce que le but ultime des politiques et des institutions publiques soit d'habiliter les collectivités et autorités locales à gouverner et gérer leurs affaires publiques dans leur intérêt supérieur.
 5. Ils doivent renforcer la participation citoyenne démocratique comme dernier garant de la bonne gouvernance, du développement et de la paix en veillant à ce que la responsabilité des autorités réponde à la nécessité d'une bonne gouvernance, notamment dans la lutte contre la corruption.

Recommandations de l'IGAD :

1. Un changement de mission au sein de l'IGAD : de l'établissement des normes à la mise en œuvre des normes : passer à la phase de mise en œuvre des normes en ce qui concerne les politiques et traités en vigueur. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques actuelles permettront à terme de déterminer si l'IGAD et ses Etats membres répondront efficacement aux demandes des peuples et réduiront les catastrophes naturelles et d'origine humaine.
2. Accorder la priorité à la ratification, la domestication et la mise en œuvre efficace du projet de Traité de l'IGAD dans le cadre de ce changement de mission au sein de l'IGAD. Le projet de Traité de l'IGAD représentera un point d'entrée qui repose sur le nouveau mandat, la légitimité, l'expertise, les compétences et les succès de l'IGAD. Une fois ratifié et entré en vigueur, le traité va mettre les stratégies de nouvelle génération de l'IGAD sur de solides bases juridiques et politiques avec un mandat et des droits exigibles vis-à-vis des Etats membres et des autres acteurs de la région. Cependant, comme tous les autres cadres normatifs, le traité va uniquement accordé à l'IGAD le mandat et sa mise en œuvre effective reste entre les mains des organes de l'IGAD, du Secrétariat de l'IGAD, des partenaires et surtout des Etats membres. Ainsi, le traité va avoir besoin d'une feuille de route spécial de mise en œuvre avec les ressources nécessaires pour créer un environnement propice à son ratification, domestication et mise en œuvre rapide.
3. La révision du « moteur » de l'IGAD, le Secrétariat afin de remplir efficacement l'obligation de l'IGAD de parvenir à une région paisible, intégrée et prospère. A cet effet, l'IGAD doit supprimer les cinq contraintes suivantes qui lient le Secrétariat de l'IGAD depuis sa création : 1) des réformes internes radicales du Secrétariat en lui accordant un mandat plus vaste par l'adoption et la ratification rapides d'un projet de traité révisé et d'autres instruments ; 2) la dotation de l'IGAD en ressources humaines et financières supplémentaires, y compris la mise en œuvre des recommandations des évaluations externes et internes récentes ; 3) le recrutement de personnel plus compétents sur la base de la méritocratie et à un niveau limité de représentation ; 4) l'arrêt de l'établissement de normes et l'utilisation de toutes les ressources pour leur mise en œuvre et 5) l'amélioration des cotisations ainsi que des recouvrements auprès des Etats membres et la recherche de sources de financement alternatives.



TRANSPORT ENTRE
DJIBOUTI ET ETHIOPIE

©IGAD / BUSURI



L'IGAD ET LA REGION DE L'IGAD

1.1 Introduction

L'IGAD, comme toute institution multilatérale/régionale de gouvernance, est non seulement la somme des États individuels, mais bien plus encore. Sur un plan pratique et juridique l'IGAD est un rassemblement de ses différents États membres ; elle représente aussi l'expression d'un cadre normatif régional, institutionnel et procédural fragmenté qui permet de relever les défis de sécurité humaine courants sur la base du principe de subsidiarité et de complémentarité. L'IGAD, les normes, les institutions et les procédures, ne rassemblent pas facilement les préférences de chaque État membre, mais plutôt recherchent un consensus par recoupement comme indiqué dans l'Accord de création et les instruments déjà adoptés par les organes de décision de l'IGAD représentant les États membres. Ainsi, l'IGAD offre des possibilités aux États membres d'influencer, de façonner et d'exercer un impact sur les conditions régionales et nationales à travers sa vision et sa mission communément partagées.

Croyant en un programme de développement commun reposant sur des défis et des opportunités partagés, les dirigeants des États membres ont décidé de créer l'IGAD pour développer leur coopération en vue de parvenir à la paix et la prospérité dans la région de la Corne de l'Afrique. L'IGAD, en tant que première organisation de développement de la Corne de l'Afrique, vise à promouvoir la résilience de la région par la coopération et l'intégration régionales, la paix et la sécurité, le développement agricole et la protection de l'environnement en collaboration avec les États membres et les partenaires au développement, y compris les partenariats multilatéraux et bilatéraux et les organisations de la société civile (OSC).

Au niveau opérationnel, la dynamique de développement de l'IGAD est globalement articulée et définie par l'accord portant création de l'IGAD, traduit en action par la stratégie régionale globale et précisée par les stratégies thématiques spécifiques à l'échelle du « secteur ». L'esprit et la substance de la Stratégie sont motivés par la volonté des États membres d'aboutir à une intégration économique viable dans la région de l'IGAD. La stratégie prend en compte :

- les efforts des États membres visant à parvenir au développement durable ;
- l'expérience acquise et les bonnes pratiques des autres régions ;
- les cadres et conditions contemporains de coopération au développement et
- les défis régionaux et mondiaux ainsi que les problèmes émergents auxquels la région est confrontée.

La Stratégie et Plan de mise en œuvre au niveau régional 2011-2015 de l'IGAD a été élaboré en 2010. Une version actualisée a été produite en 2013 en réponse aux conclusions d'un examen à mi-parcours de la stratégie. En conséquence, les initiatives et cadres nouveaux tels que l'Initiative de l'IGAD sur la résilience à la sécheresse et sa durabilité (IDDRSI), le Programme 2063 de l'UA ainsi que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) ont été intégrés dans la stratégie révisée. De plus, le processus de formulation des stratégies de nouvelle génération de l'IGAD pour 2016-2020 a été initié en menant des études de base dans les sept EM dans chacun des secteurs prioritaires suivants de l'IGAD:

1. Agriculture, élevage et développement des pêches (ALFS)
2. Protection des ressources naturelles et de l'environnement (PRNE)
3. Développement social (DS)
4. L'intégration et la coopération économiques régionales (RECI)
5. Paix et sécurité (PS) ;
6. Parité (GA).

1.2 Présentation de l'IGAD : son histoire et son développement

L'IGAD est une communauté économique régionale (CER) de l'Afrique de l'Est et l'un des huit piliers de la Communauté économique africaine (CEA) de l'Union africaine (UA). Elle a été lancée lors du son 5e sommet de l'IGAD tenu à Djibouti les 25 et 26 novembre 1996, en remplacement de l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (IGADD), fondée en 1986 par Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan et l'Ouganda. L'Érythrée et le Soudan du Sud ont rejoint l'IGAD en 1993 et en 2011 en tant que septième et huitième États membres respectivement.

Le mandat initial de l'IGADD consistait à atténuer les effets des sécheresses récurrentes et autres catastrophes naturelles qui affligeaient la région à travers la famine, la dégradation écologique et les difficultés sociales et économiques généralisées. Compte tenu des nouveaux défis politiques et socioéconomiques de la région, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement réunis à Addis-Abeba en avril 1995, a décidé de revitaliser l'IGAD et d'élargir les domaines de coopération entre ses États membres dans trois secteurs prioritaires, à savoir (a) la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, (b) la coopération économique, l'intégration régionale et le développement social, ainsi que (c) la paix, la sécurité et les affaires humanitaires.

1.3 Vision et mission de l'IGAD

Les dirigeants fondateurs de l'IGAD ont été motivés par une vision où les populations de la région développent une identité régionale, vivent en paix et profitent d'un environnement sûr, réduisant la pauvreté grâce à des programmes de développement durable appropriés et efficaces. Le Secrétariat de l'IGAD, en tant qu'organe exécutif de l'Autorité, a été investi du mandat de réaliser cet objectif.

Vision: IGAD, première Communauté Économique Régionale (CER) à instaurer la paix et le développement durable dans la région.

Mission: Promouvoir la coopération et l'intégration régionales afin d'ajouter de la valeur aux efforts des États membres dans la réalisation de la paix, de la sécurité et de la prospérité.

1.4 Buts et objectifs

Comme le prévoit l'article 7 de l'accord portant création de l'IGAD, les objectifs de celle-ci sont:

- la promotion de stratégies de développement conjointes et l'harmonisation progressive des politiques et programmes macro-économiques dans les domaines social, technologique et scientifique ;
- l'harmonisation des politiques en matière de commerce, de douane, de transport, de communication, d'agriculture, de ressources naturelles et d'environnement, ainsi que la promotion de la libre circulation des biens, des services et des personnes dans la région ;
- la création d'un environnement favorable au commerce et à l'investissement étrangers, transfrontaliers et intérieurs ;
- le lancement et la promotion de programmes et projets visant à assurer la sécurité alimentaire régionale, le développement durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement, ainsi que l'encouragement et le soutien des efforts des États membres à lutter contre la sécheresse, d'autres catastrophes naturelles et d'origine humaine et leurs conséquences ;
- élaboration et l'amélioration d'une infrastructure coordonnée et complémentaire dans les domaines des transports, des télécommunications et de l'énergie dans la région ;
- la promotion de la paix et la stabilité dans la région ainsi que la création de mécanismes au sein de la région pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits entre les États et en leur sein par le dialogue ;
- la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de programmes d'urgence, à court, moyen et long terme dans le cadre de la coopération régionale ;
- la facilitation, la promotion et le renforcement de la coopération en matière de développement de la recherche et son application dans les domaines de la science et la technologie ;

- le renforcement des capacités et la formation aux niveaux régional et national ;
- la production et la diffusion des informations sur le développement dans la région.

1.5 Domaines de coopération

L'accord portant création de l'IGAD identifie une vingtaine de domaines de coopération entre les États membres. En abordant ces diverses zones de coopération de manière raisonnable, la stratégie régionale globale de l'IGAD (2011-15) les a regroupées en quatre piliers, à savoir:

Pilier 1: Agriculture, ressources naturelles et environnement ;

Pilier 2: Coopération économique, intégration et développement social ;

Pilier 3: Paix et sécurité ; affaires humanitaires ;

Pilier 4: Services de développement organisationnel

Ainsi, tous les programmes de l'IGAD sont regroupés sous ces piliers. Les détails sur les programmes sont fournis dans les stratégies sectorielles et/ou départementales spécifiques.

1.6 Le Secrétariat de l'IGAD

Le Secrétariat de l'IGAD, basé à Djibouti, est l'organe exécutif de l'Autorité. Dirigé par un secrétaire exécutif, il complète les efforts de développement des États membres grâce à des programmes / projets dans les secteurs prioritaires de l'IGAD, facilite la coordination et l'harmonisation des politiques de développement, mobilise des ressources pour mettre en œuvre les projets et programmes régionaux approuvés par le Conseil des ministres et renforce les structures nationales nécessaires à la mise en œuvre des projets et politiques régionaux. Le Secrétaire exécutif est assisté de quatre directeurs chargés de :

- l'agriculture et l'environnement,
- la coopération économique et le développement social,
- la paix et la sécurité,
- l'administration et les finances.

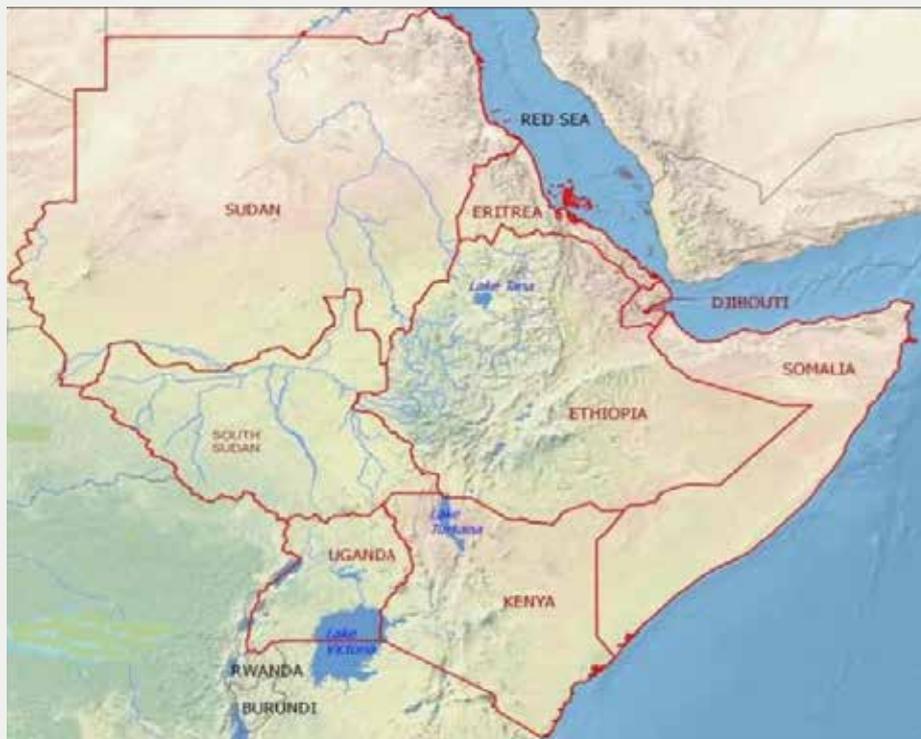
Outre les quatre divisions du siège à Djibouti, l'IGAD dispose d'un certain nombre d'institutions et de programmes spécialisés dans d'autres États membres. Il s'agit du Mécanisme d'alerte précoce et de réaction aux conflits (CEWARN), du Programme du secteur de la sécurité de l'IGAD (ISSP), du Centre de l'IGAD pour le développement des zones pastorales et de l'élevage (ICPALD) et du Centre de prévisions et d'applications climatiques de l'IGAD (ICPAC). Le bureau des envoyés spéciaux de l'IGAD pour le Sud Soudan (OSEDD) et le mécanisme de suivi et évaluation ont également été créés pour faciliter le retour à la normale du Sud Soudan après la crise politique de décembre 2013 et du conflit qui s'en est suivi.

PRÉSENTATION DE LA RÉGION DE L'IGAD

2.1 Géographie de la région

La région de l'IGAD s'étend sur une superficie de 5,2 millions de km² et comprend Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan et l'Ouganda. Elle dispose d'environ 6960 km de côte avec l'océan Indien, le golfe d'Aden, le golfe de Tadjoura et la mer Rouge. En outre, la région de l'IGAD partage un total de 6910 km de frontières internationales avec l'Égypte, la Libye, le Tchad, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda et la Tanzanie (voir la carte 1 ci-dessus). Carte 1 ci-dessus montre la région. Quelque 70% de la région de l'IGAD sont constitués de terres arides et semi-arides (TASA) qui reçoivent moins de 600 mm de précipitations par an. Le reste de la région est caractérisé par une grande variété de climats et de paysages, notamment les zones montagneuses humides, les zones marécageuses, les forêts tropicales humides et autres caractéristiques typiques d'une région équatoriale. Par ailleurs, la région possède divers écosystèmes et zones agro-écologiques à différentes altitudes allant de 150 mètres au-dessous du niveau de la mer (Dalul) à environ 4600 mètres en-dessus (le mont Kenya). Sur le plan socio-économique, la plupart des États membres de l'IGAD font partie de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) et partagent des taux de croissance économique et groupes socio-ethniques similaires de part et d'autre de leurs frontières, ce qui pourrait favoriser l'intégration régionale, si on l'utilise de manière appropriée.

Les terres agricoles représentent 7%, les forêts 19% et les pâturages permanents 28% de la superficie totale des terres. Les 46% restants sont constitués de terres relativement improductives ou marginales. En outre, la région regorge de vastes ressources minérales non encore pleinement explorées et exploitées. L'une des principales difficultés à maximiser le potentiel agricole de cette région est le degré élevé de variation des régimes de précipitations dans l'espace et le temps. En outre, la région de l'IGAD est sujette à des sécheresses récurrentes et des périodes sèches, ce qui en fait l'une des régions les plus vulnérables du continent africain en matière de variations climatiques, soulignant



CARTE 1
**CARTE
 SCHÉMATIQUE
 DE LA RÉGION DE
 L'IGAD**

Avis de non-responsabilité: Les frontières nationales figurant sur cette carte ne le sont qu'à titre indicatif et ne reflètent pas la position de l'IGAD.

encore plus la nécessité de politiques et programmes de renforcement des capacités techniques et de recherche de la région. La dégradation des terres et celle de l'environnement constituent les menaces les plus graves pour la région car les deux affectent sa production agricole et sa croissance économique. Ces dégradations contribuent non seulement à l'insécurité alimentaire, la famine et la pauvreté, mais peuvent aussi alimenter les tensions sociales, économiques et politiques susceptibles de provoquer des conflits, la pauvreté et la misère généralisées. La gestion durable des ressources naturelles est donc essentielle si les États membres de l'IGAD veulent parvenir au développement durable, à l'éradication de la pauvreté, à la paix et la sécurité. Cela est particulièrement vrai pour les ressources naturelles transfrontalières telles que celles des eaux de surface et souterraines.

2.2 Démographie de la région

La région de l'IGAD a une population de plus de 230 millions de personnes caractérisée par des taux de croissance naturelle élevés. La densité moyenne de la population est d'environ 30 personnes au km². Les variations de la densité de population entre les pays de l'IGAD sont considérables, allant de 14,5 habitants au km² en Somalie à plus de 95 au km² en Ouganda. Ces variations sont encore plus prononcées entre les différentes zones écologiques. Par exemple, dans la région de l'IGAD, il existe des déserts quasiment inhabités et inversement, il existe des zones rurales fortement peuplées de plus de 600 habitants au km². De même, les densités urbaines sont assez élevées : par exemple, à Nairobi, la densité est de 4.509 personnes au km² et davantage à Addis-Abeba avec 5.165 personnes au km². Cependant, la structure démographique et par âge indique que la proportion de jeunes représente plus de 55% de la population, ce qui représente une bonne opportunité de croissance économique continue si ces jeunes bénéficient d'une éducation et d'une formation appropriées.

Par ailleurs, il existe une tendance importante d'urbanisation dans la région de l'IGAD avec l'exode d'un grand nombre de personnes des zones rurales vers les grands centres urbains pour y trouver des emplois et de meilleurs revenus. Le taux moyen d'urbanisation de la région est estimé à 4,1%. Les capitales Addis-Abeba, Nairobi et Khartoum ont des populations de plus de trois millions chacune. Les problèmes socioéconomiques et environnementaux des centres urbains sans cesse croissants constituent un défi permanent et une menace très réelle pour la paix et la stabilité dans certains pays de la région de l'IGAD.

**RHINOCEROS BLANC
(CERATOTHERIUM
SIMUM). KENYA**

PHOTOGRAPHE:
MARTIN HARVEY



2.3 Économie de la région

La région de l'IGAD est stratégiquement située dans la Corne de l'Afrique, avec un bon climat, un arrière-pays riche, une longue côte avec des ports naturels en eau profonde et se trouve sur les grands axes de trafic aérien en ce qui concerne le tourisme et les marchés de matières premières en Afrique, en Extrême-Orient, au Moyen-Orient et en Europe. Elle regorge d'importantes ressources naturelles telles que les réserves de pétrole et de gaz, la faune, un grand potentiel touristique, la diversité des écosystèmes, les ressources d'énergie alternatives (hydroélectrique, solaire et géothermique), les ressources marines, hydriques et animales. Sa population de plus de 230 millions d'habitants et ses étendues territoriales constituent un marché important, qui a le potentiel d'attirer les investisseurs nationaux et étrangers.

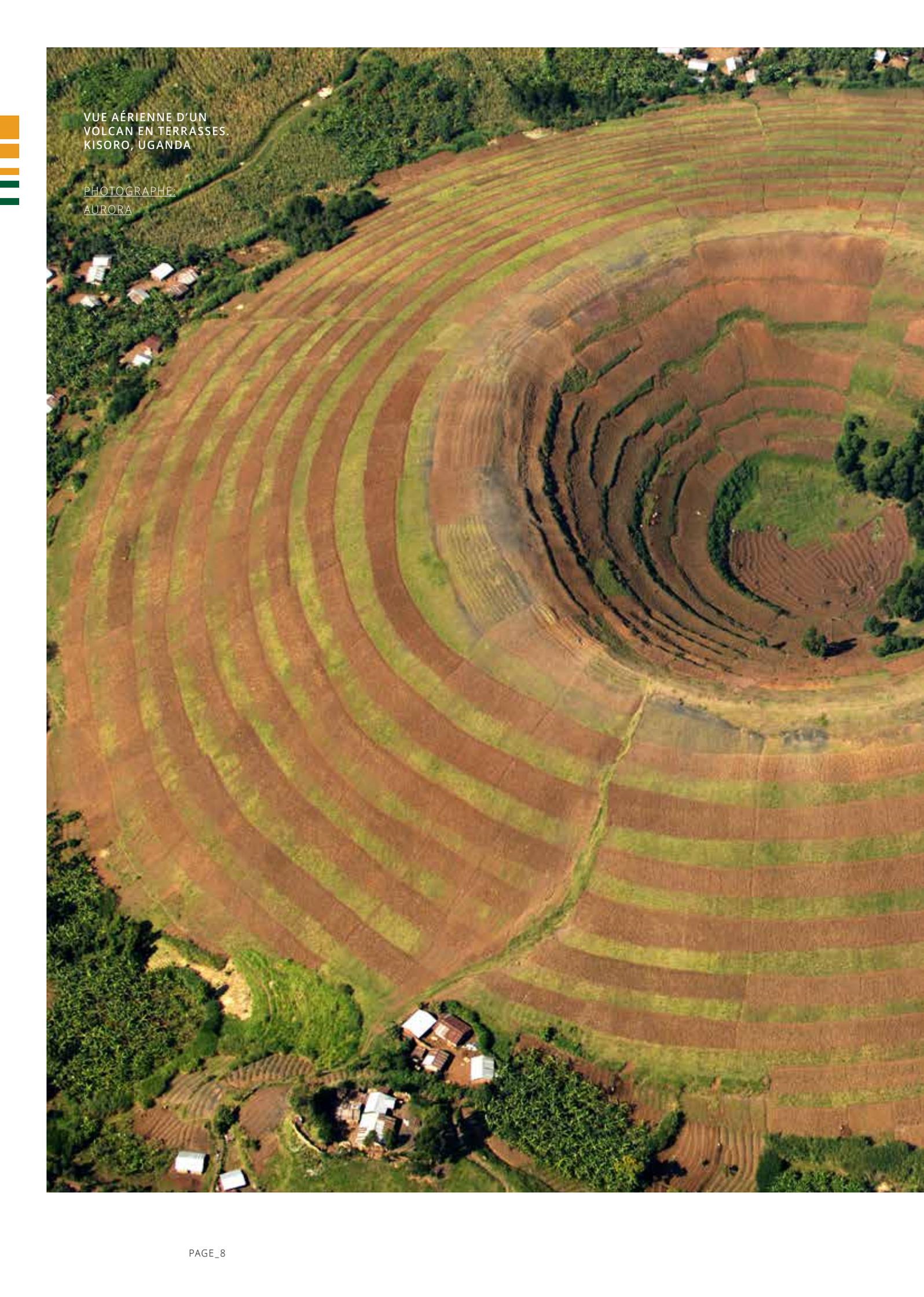
Le de l'économie de la région est l'agriculture (production animale et agricole) qui assure les disponibilités alimentaires, les recettes d'exportation et occupe plus de 80% de la population. La contribution des industries à l'économie des différents États membres de l'IGAD est d'environ 15 à 20% en moyenne. Etant donné qu'ils produisent des marchandises similaires et vu le faible niveau de développement des infrastructures dans la région, le niveau du commerce intra-étatique reste faible et les marchés ne sont ni interdépendants, ni liés entre eux. Au nombre des obstacles au développement de la région figure la mauvaise qualité de l'infrastructure de transport, d'ailleurs pire pour les pays enclavés tels que l'Éthiopie, le Soudan du Sud et l'Ouganda. L'objectif global d'intégration régionale de l'IGAD est la création d'un espace économique régional unifié et ouvert pour les opérateurs privés - un marché unique ouvert à la concurrence et bien intégré dans l'économie mondiale. Cela nécessite une infrastructure régionale ainsi que l'harmonisation progressive des politiques en vue de l'élimination des obstacles physiques et non physiques aux transports et aux communications entre États. La compétitivité de la région par l'expansion du commerce est entravée par la mauvaise qualité et l'inefficacité des réseaux routiers et ferroviaires qui, à leur tour, contribuent à augmenter les coûts de transport et entraînent une logistique commerciale lourde. Les liaisons routières et ferroviaires manquantes se traduisent par une utilisation non optimale des réseaux existants et un manque à gagner en raison de l'absence d'économies d'échelle nécessaires pour attirer et soutenir les investissements privés dans les réseaux. Les autres modes de transport sont également confrontés à des défis spécifiques au sein de la région.

La plupart des États membres de l'IGAD relèvent de la catégorie des pays les moins avancés (PMA). Ils font face à des défis humains et matériels dans leur quête de développement. Néanmoins, la région dispose d'un large éventail de zones agro-écologiques (ZAE) avec une riche diversité biologique et un potentiel agricole diversifié qui, si elles sont efficacement cultivées et gérées, sont susceptibles de la transformer en un grenier pour l'Afrique et les pays asiatiques voisins. C'est dans ce contexte que les États membres de l'IGAD ont décidé de renforcer leur coopération régionale dans le but de maximiser le potentiel des vastes ressources et de propulser la région à de nouveaux niveaux de croissance économique. La mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes de développement aux niveaux national et régional est un énorme défi pour l'IGAD et ses États membres. La capacité de l'IGAD et de ses États membres à faire face aux problèmes de développement de la région seuls et sans aide extérieure substantielle est un facteur qui souligne l'importance de la coopération régionale et de l'IGAD en tant qu'organisation régionale.

2.4 Les grands axes de l'IGAD en matière de développement régional

Dans le cadre de l'action visant à réaliser son mandat, l'IGAD a consacré des ressources et des énergies considérables à l'atténuation des effets de la sécheresse, de la désertification et de l'insécurité alimentaire dans la région. Malgré ces efforts, la sécheresse et l'insécurité alimentaire continuent d'être les principales menaces critiques pour la région. En vue de mettre fin aux crises de sécheresse tout en améliorant la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, en maintenant la paix et en favorisant l'intégration économique dans la région, l'IGAD poursuit la mise en œuvre des programmes multisectoriels et pluridisciplinaires suivants.

1. Agriculture, Elevage, Pêche et Sécurité alimentaire (ALFS);
2. Protection des ressources naturelles et de l'environnement(NREP);
3. Intégration et la coopération économiques régionales (RECI);
4. Secteur Développement social (SD);
5. Paix et sécurité (PS); et



VUE AÉRIENNE D'UN
VOLCAN EN TERRASSES.
KISORO, UGANDA

PHOTOGRAPHE:
AURORA



AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE ET SECURITE ALIMENTAIRE (ALFS)

3.1 Introduction

La réduction des effets de la sécheresse et la dégradation de l'environnement, la stimulation de la production agricole, la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement constituent les principaux objectifs à long terme de l'IGAD depuis 1986. Ils visent à assurer des moyens de subsistance résilients et une croissance économique soutenue dans la région. Les objectifs de l'IGAD ALFS cadrent avec la mission de l'UA visant à « renforcer le secteur agricole, l'économie rurale et l'environnement afin d'améliorer les moyens d'existence des populations africaines et de garantir l'éradication de la pauvreté ».

3.1.1 Aperçu de l'importance du secteur dans la région de l'IGAD

Le secteur agricole est l'un des trois secteurs de développement prioritaires de l'IGAD mettant l'accent sur la sécurité alimentaire, tout en gérant de manière durable les ressources naturelles et en protégeant l'environnement. Il reste l'élément dominant de l'économie des Etats membres de l'IGAD en termes de sa contribution au produit intérieur brut (PIB), de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de fourniture de matières premières à l'industrie, d'emplois, de revenus et d'exportations. Plus de 80% de la population de la région vit principalement de l'agriculture de semi-subsistance et du pastoralisme mais les deux sont sujettes à de fréquentes sécheresses dues au changement climatique, à la désertification et à la dégradation écologique. Plus de 70% des paysages de la région de l'IGAD sont constitués de plaines avec des zones subhumides arides, semi-arides ou sèches. Sur la base du zonage agro-écologique, la région est classée comme zone aride (55%), semi-aride (15%), subhumide (16%), humide (2%) et montagneuse (12%). Les terres agricoles représentent 7%, les forêts 19% et les pâturages permanents 28% de la superficie totale des terres.

La région de l'IGAD est caractérisée par quatre vastes systèmes d'utilisation de terres interdépendants, à savoir le pastoralisme, l'agro-pastoralisme, l'agriculture pluviale et irriguée. Les principaux systèmes agricoles pratiqués dans la région sont l'agriculture mixte, l'agriculture agro-pastorale, l'agriculture pérenne des hauts plateaux, l'agriculture mixte des hauts plateaux, l'agriculture pastorale, l'agriculture axée sur la pisciculture, l'agriculture irriguée, le

UNE CHAMELLE
ET UN VEAU
DANS LE CAMPUS
DE L'INSTITUT
TECHNIQUE
VÉTÉRINAIRE D'IGAD
À SHEIKH, SOMALIE

[@IGAD / BUSURI](#)



pastoralisme en zone aride clairsemée, l'agriculture des oasis, les systèmes agricoles urbains et périurbains. Le maïs, le sorgho et le teff, le sésame, le tournesol, la canne à sucre, la mangue et l'orange sont les principales cultures vivrières et de rente produites dans la région.

Le sous-secteur Elevage constitue une partie très importante de l'économie des Etats membres, avec environ un total de 336 millions de têtes de bétail assurant la subsistance de plus de 40 millions de personnes.

La région de l'IGAD possède la plus grande quantité de bétail par rapport aux autres régions d'Afrique. L'élevage rapporte des devises substantielles à l'Éthiopie, à la Somalie et au Soudan. Par exemple, les exportations de bétail vers le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en 2012 ont été estimées à 8.613.581 têtes tandis que les exportations de viande se sont élevées à 27.419 tonnes. La région de l'IGAD est dotée de ressources halieutiques d'eau douce, marines et côtières qui favorisent le développement socioéconomique en vue de la sécurité alimentaire dans les États membres. Au cours des dernières années, la région de l'IGAD a enregistré une croissance économique relativement importante avec des pays comme l'Éthiopie qui ont connu une croissance économique à deux chiffres. Cependant, la performance économique globale a été atténuée par la sécheresse de 2011, les conflits et l'insécurité, qui ont affecté la croissance globale du PIB.

La région de l'IGAD est l'une des zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire dans le monde avec plus de 70 millions de personnes faisant face à la famine chronique et à la pauvreté (Tableau 3.1) L'insécurité alimentaire chronique causé par des conditions agro-climatiques défavorables et par une forte dégradation des sols ainsi que par l'insécurité alimentaire transitoire qui se produit généralement suite à des sécheresses récurrentes sévères et à une insécurité alimentaire rampante qui se produit à travers toute la région suite à la forte croissance de la population et du déclin économique général sont les principales formes d'insécurité alimentaire dans la région.

3.1.2 Contribution du secteur au développement économique national et régional

L'agriculture constitue une partie importante de l'économie de la région de l'IGAD. Elle contribue à la réalisation de priorités régionales majeures telles que l'éradication de la pauvreté –et de la faim, la stimulation du commerce intra-régional et des investissements, l'industrialisation– rapide et la diversification économique, la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la création d'emplois et la prospérité partagée. A l'exception de Djibouti dont l'économie nationale repose sur les services, l'économie des pays de la région de l'IGAD est basée sur l'agriculture,

Produits de l'équilibre alimentaires	2006	2008	2011
Offre intérieure	20.7	29.3	34.4
Besoins	25.7	33.1	39.5
Excédent/déficit	-5.0	-3.8	-5.1
Importations de l'aide alimentaire	1.7	1.1	1.6

TABLEAU 3.1
DISPONIBILITÉ
ALIMENTAIRE DE LA
RÉGION DE L'IGAD
2006-2011

.....
en millions de tonnes de céréales
Source Recueilli par la FAO, GIEWS, 2012

Pays	PIB (%)	Emploi (%)	Taux de croissance (%)
Djibouti	4.0	10	3.0
Ethiopie	43	83	7.1
Kenya	26	60	2.9
Somalie	40	71	2.6
Sud Soudan	15	87	3.6
Soudan	34	75	2.8
Ouganda	23	72	1.5

TABLEAU 3.2
CONTRIBUTION DE
L'AGRICULTURE À
L'ÉCONOMIE DE LA
RÉGION DE L'IGAD

.....
Source Etudes de référence de l'IGAD,
2014

représentant plus de 30% du PIB total. Plus de 80% de la population vivent en milieu rural et dépendent de l'agriculture paysanne comme principale source de nourriture, mais aussi comme moteur de la croissance économique.

L'élevage est un facteur clé pour l'économie des Etats membres et représente en moyenne 57% du PIB agricole. Par exemple, le secteur agricole représente 43% du PIB de l'Éthiopie et 40% de celui de la Somalie. S'agissant du Soudan, du Kenya et de l'Ouganda, sa contribution au PIB est de 34%, 26% et 23% respectivement. Le Soudan du Sud et Djibouti enregistrent les plus faibles contributions de l'agriculture au PIB (15% et 4% respectivement) (voir le tableau 3.2). Le taux de croissance économique du secteur par pays a varié au cours des dernières années, allant de 3,0% à Djibouti à près de 7,1% en Éthiopie, 2,9% au Kenya, 2,6% en Somalie, 2,8% au Soudan et 1,5% en Ouganda. Ces chiffres étaient à peine plus élevés que leurs taux de croissance démographique.

3.1 Analyse de la situation du secteur

3.1.1 Causes profondes et effets des défis du secteur dans la région

Le secteur agricole de l'IGAD est confronté à beaucoup de contraintes et de défis qui entravent le développement durable et la croissance économique. Les changements et variabilités climatiques, les conflits et l'insécurité, la croissance de la population et l'amenuisement des ressources, la baisse de la fertilité des sols et la dégradation des terres, la prévalence des maladies et des parasites, la dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale et l'utilisation limitée de l'irrigation. Des difficultés techniques freinent la réalisation dans ce secteur. Ces défis comprennent la connaissance limitée des pratiques et gestion agricoles, le coût élevé des intrants agricoles, une extension limitée des services, recherche agricole faible et limitée, la faiblesse des capacités de mise en œuvre, des cadres juridiques et réglementaires dépassés, l'inefficacité et la fragilité des régimes fonciers, l'insuffisance d'infrastructures en milieu rural, l'utilisation limitée de la protection végétale, la lutte intégrée contre les maladies et les parasites, la faiblesse de la coordination du développement agricole avec les autres secteurs, l'inefficacité des institutions de suivi et d'évaluation. D'autres difficultés impliquent l'accès limité aux services financiers, la faiblesse du financement public, l'utilisation limitée de la mécanisation des travaux agricoles et l'insuffisance des capacités des services financiers ruraux. L'inégalité entre les sexes et la participation limitée des jeunes sont également des difficultés dans ce secteur.

3.1.2 Politiques, stratégies et cadres institutionnels nationaux et régionaux en vigueur

La mission de l'IGAD dans l'agriculture est de soutenir les efforts des Etats membres visant à réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire grâce à la coopération entre eux pour leur bénéfice mutuel sur la base de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la bonne gestion de l'environnement en vue du développement durable. Les activités actuelles prévoient des mesures régionales visant à stimuler la production alimentaire, améliorer la commercialisation et fournir des filets de sécurité aux populations vulnérables. Au fil des décennies, les Etats membres ont créés des politiques et des stratégies de développement agricole et rural visant à relever les défis du secteur tels que la distribution inégale de la croissance économique et l'insécurité alimentaire. Il est clair que quand la région est comparée à la situation de pauvreté mondiale, elle n'a pas connu d'amélioration à l'exception de l'Éthiopie qui a atteint plus de 8 pourcent de croissance dans le secteur agricole. Les Etats membres peuvent partager entre eux énormément d'enseignements sur les meilleures pratiques qu'ils ont tirés en attaquant les problèmes de développement agricoles dans leur pays. En plus des politiques et stratégies spécifiques aux secteurs, les Etats membres ont également élaborés des plans stratégiques du secteur foncier, des coopératives, de la sylviculture et des capacités du gouvernement. Ces politiques visaient à soutenir le développement global du secteur. Par exemple, la Somalie est en train d'élaborer ses stratégies et politiques nationales à partir de rien avec l'appui des partenaires au développement. Voici quelques exemples de stratégies de l'IGAD visant à s'attaquer aux problèmes de l'agriculture et la sécurité alimentaire à l'échelon régional : Stratégie de l'IGAD sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (2005-2008), PDDAA de l'IGAD (2013), Stratégie IDDRSI (2013-2017), Stratégie et Plan de mise en œuvre de l'IGAD (2011-2015), Stratégies et Plans de mise en œuvre des institutions spécialisées et programmes de l'IGAD [Stratégie ICPAC 2011-2016, ISSP (2011-2015).

3.1.3 Programmes et projets régionaux dans le secteur

Dans un passé récent, l'IGAD a lancé un certain nombre de programmes et de projets dans le secteur, à savoir :

- le Centre de prévisions et d'applications climatiques de l'IGAD (ICPAC) pour renforcer les capacités sous-régionales et nationales en ce qui concerne l'information climatique, les produits et services de prévision, l'alerte précoce et les applications connexes pour la gestion de l'environnement et des risques climatiques en vue du développement durable dans la sous-région de l'IGAD ;
- la création par l'IGAD d'un centre à part entière consacré au développement de l'élevage (ICPALD) ;

- la création de systèmes d'information et de gestion de données à partir de prototypes de site web pour le projet de l'Initiative sur la politique d'élevage de l'IGAD ;
- l'Initiative de l'IGAD sur la résilience à la sécheresse et sa durabilité (IDDRSI) et un certain nombre d'initiatives connexes visant à mettre en œuvre la résilience à la sécheresse dans les zones arides et semi-arides de la région ;
- l'Initiative sur la politique foncière ;
- le programme de l'IGAD sur la pêche.

3.1.4 Disparités et opportunités pour le développement du secteur

En dépit des progrès notables enregistrés par le secteur agricole dans la région, de nombreuses disparités entravent encore la croissance rapide et le développement durable, notamment : Ce sont notamment : les capacités politiques et institutionnelles, les ressources financières et l'affectation budgétaire, la capacité d'innovation technique, le changement climatique, l'investissement faible, la fiabilité des informations et des données scientifiques, l'éducation et la formation et le marketing.

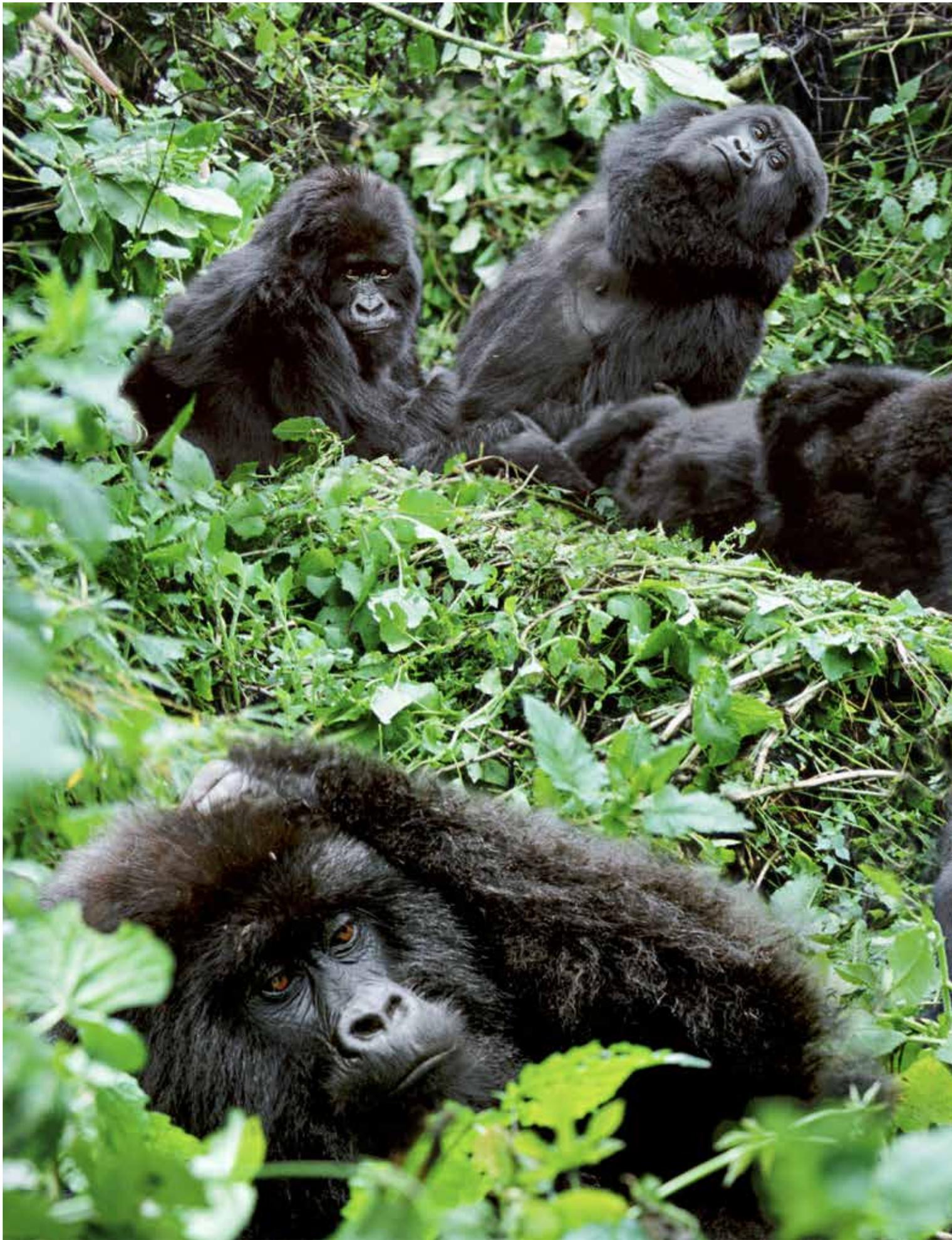
3.2 Conclusions, recommandations et interventions

3.2.1 Conclusions

La revitalisation du secteur agricole est une condition préalable pour parvenir à une croissance forte et durable, à la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire dans la région de l'IGAD. Au cours de la dernière décennie, la région a fait d'énormes efforts dans le secteur agricole car les États membres ont élaboré et adopté des cadres stratégiques et juridiques appropriés pour lutter contre le niveau élevé de pauvreté et d'insécurité alimentaire dans la région. Plusieurs cadres institutionnels, notamment des politiques d'investissement, des stratégies et des programmes / projets d'intervention ont été mis en œuvre.

3.2.2 Recommandations en vue de combler les disparités identifiées

1. Renforcer les capacités institutionnelles et humaines des organisations régionales pour planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer, coordonner / collaborer efficacement avec les programmes régionaux.
2. Elaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies qui soutiennent les moyens de subsistance et favorisent la réduction des risques de catastrophe grâce à des mécanismes de résilience et d'adaptation aux chocs (par exemple, les filets de sécurité, l'assurance et les interventions en matière de nutrition).
3. Promouvoir la conservation des ressources génétiques (cultures, élevage et pêche) susceptibles de diversifier les aliments nutritifs disponibles pour la consommation locale et s'adapter à la rigueur et au changement du climat.
4. Améliorer la gestion du bétail en mettant en place des initiatives régionales et internationales visant à éradiquer les vols de bétail, les maladies et les parasites.
5. Soutenir et encourager les initiatives des Etats membres visant à cibler les communautés agro-pastorales par la fourniture de médicaments pour animaux, de vaccins contre les maladies et les parasites du bétail, de services de vulgarisation et d'autres services.
6. Soutenir la gestion régionale des ressources halieutiques côtières et marines ainsi que les initiatives visant à prévenir la pêche illégale et non durable
7. Soutenir et encourager la création de circuits de bétail et de camps d'éleveurs afin de réduire les conflits liés aux ressources entre agriculteurs et éleveurs.
8. Promouvoir les investissements dans l'agriculture et soutenir le climat d'investissement. Compte tenu du grand déficit de financement dans le secteur agricole des Etats membres, les gouvernements et les partenaires au développement devraient accroître leurs investissements dans le secteur, surtout en milieu rural.
9. Soutenir l'infrastructure et l'intégration régionale : une aide importante en faveur du développement de l'infrastructure et du commerce régional ainsi que des efforts d'intégration resteront vitaux dans le long terme.





UNE FAMILLE DE
GORILLES DE MONTAGNE
PARC NATIONAL DE
MGAHINGA. UGANDA

PHOTOGRAPHE:
STEVE BLOOM

PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT (PRNE)

4.1 Introduction

4.1.1 Aperçu de l'importance du secteur NREP dans la région de l'IGAD

Tel qu'il est décrit dans le chapitre précédent, les facteurs d'agression émanant des ressources naturelles, du changement environnemental et de la dégradation du changement climatique exposent les populations de la région à de graves menaces de sécurité. Ces menaces figurent parmi les principales raisons de la création de l'IGAD qui a été chargée de coordonner et de parachever les efforts des États membres en matière de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles dans la région. Par conséquent, l'IGAD a élaboré un certain nombre de politiques et stratégies régionales sectorielles visant à réduire l'impact négatif du développement économique sur l'environnement et les ressources naturelles de la région. De même, elle a formulé et mis en œuvre un grand nombre de programmes et projets régionaux pour contribuer aux efforts de lutte contre la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement dans la région. L'objectif était que les efforts des États membres conjugués à ceux de l'IGAD permettent d'arrêter la dégradation des ressources environnementales de la région. Mais malgré tous les efforts déployés aux niveaux national et régional, la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles s'est poursuivie sans relâche. Il urge donc pour l'IGAD et ses États membres de renforcer leur engagement, tant au niveau national que régional, pour restaurer les zones dégradées tout en promouvant la gestion durable des ressources environnementales disponibles dans la région. Cela permettra d'accroître la contribution des ressources naturelles et de l'environnement à la croissance économique soutenue et de réduire les conflits liés aux ressources naturelles dans la région.

4.1.2 Contribution du secteur au développement économique national et régional

L'immense contribution des ressources environnementales à l'économie de l'IGAD peut être observée dans les contributions du secteur aux autres secteurs économiques. Le climat, l'eau et les autres ressources naturelles telles que les terres arables et les pâturages constituent la base d'un secteur agricole qui fonctionne de façon optimale, qui représente 43% du PIB de la région (y compris les liens indirects avec d'autres secteurs économiques), des recettes d'exportation, des recettes publiques et des emplois dans l'économie formelle. Les biens et services produits par les différents écosystèmes constituent la base du développement économique et social de la région. La production de biomasse fournit la matière première utilisée dans les secteurs industriel et de la construction. Les tendances de consommation et le commerce dans la région dépendent aussi du type et de la qualité des biens et services écosystémiques qui y sont produits. Les services écosystémiques contribuent au maintien et à l'atténuation des changements climatiques ainsi qu'à l'approvisionnement des cycles hydriques essentiels à la santé humaine et environnementale. À leur tour, la sécurité et la santé environnementales sont essentielles à une croissance économique soutenue favorisant la durabilité des moyens de subsistance dans la région. Les autres contributions de l'environnement à l'économie proviennent du tourisme basé sur la faune, les montagnes, les prairies, les plages et les récifs coralliens de la région de l'IGAD, ainsi que de la production de bois dans les forêts et de la capture de poissons dans les lacs, les fleuves et l'océan Indien.

4.2 Analyse de la situation des ressources naturelles et protection de l'environnement (NREP)

4.2.1 Causes profondes et effets des défis du secteur NREP dans la région

Même si l'économie de la région est en grande partie tributaire des ressources naturelles comme on l'a vu plus haut, notamment l'agriculture, la pêche, les mines et les services écosystémiques, divers processus de dégradation de l'environnement menacent les terres agricoles et pastorales, les bassins versants, les sources d'eaux de surface et souterraines, les forêts et savanes riches ainsi que les ressources côtières et marines de la région. Les défis cités comme étant cruciaux pour la région relèvent du domaine des problèmes environnementaux et des disparités politiques, institutionnelles et de gouvernance. Les problèmes environnementaux sont i) la dégradation des terres, des zones humides et des forêts, ii) la dégradation des pêcheries, des habitats et de la biodiversité, iii) la pollution, iv) les espèces envahissantes terrestres et aquatiques, v) l'équilibre de l'eau, la gestion de l'utilisation de l'eau, vi) les questions émergentes telles que le changement climatique et vii) les organismes génétiquement modifiés (OGM).

4.2.2 Politiques, stratégies et cadres institutionnels nationaux et régionaux en vigueur

Les Etats membres et le Secrétariat de l'IGAD ont formulé un certain nombre de politiques et de stratégies à l'échelle nationale et régionale. Ils ont également créé des institutions / cadres nationaux et régionaux pour la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et régionales respectivement. En général, tous les pays reconnaissent les difficultés rencontrées dans la gestion durable des ressources naturelles, notamment la dégradation des sols, la perte de couvert forestier et la nécessité de l'amélioration des droits de propriété dans leurs principaux documents de planification (DSRP, documents de vision, etc.). Dans le même temps, une augmentation substantielle de la productivité agricole et un développement axé sur les ressources naturelles sont envisagés sans aucune preuve évidente d'un accroissement des investissements dans le capital naturel (conservation des sols, protection des zones humides, réhabilitation des stocks de poissons, etc.). En outre, la cohérence des politiques est en général peu effective dans la plupart des Etats membres. En général, au niveau régional, on note un retard de progrès dans la mise au point d'une politique, d'une planification (notamment la planification régionale des installations et de l'utilisation stratégique des terres) et d'une prise de décision en vue d'améliorer les résultats sur les ressources naturelles. Cependant, le plus grand inconvénient des politiques et stratégies régionales de gestion durable des ressources naturelles est sa mise en œuvre faible ou non domestique à l'échelon national.

4.3 Importants programmes/projets nationaux et régionaux dans le secteur

accords institutionnels visant à faciliter et à coordonner les actions régionales sur l'environnement et le développement incluent les organisations sous-régionales telles que l'IGAD, la COMESA, la CAE, le NEPAD et la SADC. Les forums régionaux de haut niveau ont également été mis en place pour façonner les politiques et les programmes régionaux en rapport avec les problématiques sur l'environnement et le développement durable. Parmi ces forums, l'on compte les Conférences ministérielles africaines sur l'environnement (AMCEN) créées sous les auspices du PNUE en 1985 ; la Conférence ministérielle africaine sur l'eau (AMCOW), la Communauté économique africaine (CEA) créée dans le cadre de l'OUA et du traité d'Abuja en juin 1992 ; et le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement (CAMRE), créé en tant qu'organisme spécial de la Ligue des États Arabes, composé de 11 états d'Afrique du Nord et de 12 états d'Asie occidentale.

Afin de gérer de manière durable les ressources naturelles et de protéger l'environnement dans la région, certaines politiques régionales et certains cadres institutionnels de l'IGAD ont mis en place :

- La politique de l'environnement de l'IGAD
- La stratégie des ressources naturelles et de l'environnement de l'IGAD
- Le cadre réglementaire pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement de l'IGAD
- Le protocole pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement de l'IGAD
- Le manuel de formation et les directives pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement de l'IGAD
- Le manuel de formation et d'évaluation de la sécurité sur l'environnement de l'IGAD
- Le programme d'action sous-régional de l'IGAD pour mettre en application la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.
- Le plan d'action sous-région pour l'environnement de l'IGAD pour mettre en application le volet Environnement du NEPAD.
- Le suivi de l'IGAD sur la dégradation des terres, la conservation de l'habitat et la protection des forêts change de perspectives de suivi dans le cadre du programme de suivi de l'environnement de la sécurité en Afrique (MESA)
- Le développement actuel de la politique régionale de biodiversité et le système d'informations et de base de données régional sur la biodiversité
- Politique régionale de l'IGAD sur les ressources hydrauliques
- Initiative de l'IGAD sur la résilience à la sécheresse et sa durabilité (IDDRSI)
- Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)

4.4 Disparités et opportunités pour le développement du secteur

Les principales contraintes rencontrées lors de la mise en application des programmes et des projets approuvés dédiés au NRM par l'IGAD et dans la région en général sont entre autres : Les ressources inadéquates, les disparités dans les capacités, le manque de coordination et de transparence, le faible taux de démocratisation et de participation des populations, l'inadéquation des programmations communes sur les ressources et les problématiques transfrontalières, l'accès limité aux financements pour les projets environnementaux.

4.5 Enseignements importants et meilleures pratiques à retenir des expériences de développement de la région

Certains enseignements à retirer des multiples expériences de projet dans la région, telles que l'Initiative du bassin du Nil (NBI) sont :

- une participation adéquate des parties prenantes et leur engagement pour garantir la mise en place de cadres légaux et institutionnels complets qui abordent de manière adéquate les besoins et préoccupations d'ordre social en rapport avec l'environnement ;
- la législation environnementale, les directives et le cadre institutionnel devraient être conservés aussi simples que possibles afin d'éviter l'inefficacité et le retard de la mise en œuvre, du fait d'une documentation ultra sophistiquée (le défi réside dans la mise en application) ;
- Le renforcement des capacités qui représente une partie intégrante de la réforme du secteur environnemental et la base d'une mise en application réussie des programmes de gestion environnementale.
- Une approche systématique selon un calendrier réaliste pour le développement d'une législation et des directives environnementales, prenant en compte la disponibilité des ressources financières et des données fiables.

4.6 Conclusions, recommandations et interventions

L'environnement et les ressources naturelles sont évidemment des éléments essentiels pour le développement d'une approche régionale axée sur les moyens d'existence, l'IGAD a déjà effectué le premier bon pas, en développant des politiques, des stratégies et des protocoles régionaux sectoriels sur l'environnement et les ressources naturelles, en reconnaissant la gestion régionale des ressources naturelles, la protection de l'environnement, la gestion des risques de catastrophes comme une zone d'intervention prioritaire pour le pacte régional de l'IGAD. Mais en fait, ceci demanderait de plus grands efforts dans la mise en application ou l'intégration des politiques harmonisées dans la région, ainsi que dans l'amélioration de la cohérence entre les politiques nationales et le pacte régional de l'IGAD. Par conséquent, malgré les efforts tels que l'attention politique de haut niveau reçue actuellement par l'IDDRSI, un intérêt particulier devrait être porté sur la gestion des sensibilités autour de la gestion commune des ressources naturelles dans la région de l'IGAD. Par ailleurs, il peut également s'avérer que le cadrage de certaines initiatives dans de telles zones dans le cadre d'un processus de politiques complet, multidimensionnel et multi-parties prenantes tel que l'IDDRSI ou même le CAADP, pourrait également contribuer à surmonter certains obstacles qui ont freiné la coopération régionale dans les secteurs de l'eau, de la terre et de l'énergie.

4.6.1 Conclusions

L'IGAD a effectué le premier bon pas en reconnaissant en reconnaissant la gestion régionale des ressources naturelles et la gestion des risques de catastrophes comme une zone d'intervention prioritaire pour le pacte régional de l'IGAD. La réduction de la pauvreté et la croissance économique ne pourront être viables en l'absence des écosystèmes qui fonctionnent bien. La population rapidement croissance dépend considérablement des secteurs basés sur les ressources naturelles tels que l'agriculture, la pêche, le tourisme, la foresterie et l'exploitation minière. Bien que les plans de développement nationaux cherchent à augmenter la diversification économique, les secteurs basés sur les ressources naturelles devraient continuer à être importants pour la réduction de la pauvreté et la croissance. La dégradation actuelle des ressources est un frein à la croissance, réduit les rendements agricoles et impacte négativement sur la santé et le bien-être des personnes.

4.6.2 Recommandations

- Promotion de l'utilisation des évaluations environnementales stratégiques dans le développement des politiques de l'IGAD
- Renforcement du département de l'agriculture et de l'environnement au sein de l'IGAD
- Amélioration de la transparence et de la responsabilité, et du flux d'informations
- Renforcement des capacités régionales pour le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes
- Protection et Assurance d'une utilisation intelligente des atouts naturels dans la Région
- Amélioration de la résilience des communautés locales
- Maximisation des rendements des investissements dans la gestion des ressources naturelles
- Gestion des menaces actuelles et émergentes liées aux actifs naturels de la Région
- Hausse des capacités des parties prenantes à utiliser intelligemment les ressources naturelles de la Région



LE PREMIER CHEMIN
DE FER MODERNE
ÉLECTRIFIÉ D'AFRIQUE
: LE CHEMIN DE FER
ETHIOPIE-DJIBOUTI

PHOTOGRAPHE:
XINHUA



L'INTEGRATION ET LA COOPERATION ECONOMIQUES REGIONALES (RECI)

5.1 Introduction

L'objectif de l'IGAD en matière de coopération et d'intégration économiques régionales est la création d'un espace économique régional unifié et ouvert pour les opérateurs privés - un marché unique ouvert à la concurrence et bien intégré dans l'économie continentale et mondiale. L'IGAD cherche à atteindre ses objectifs RECI par le biais de son travail dans les zones de programmes suivantes : Commerce, tourisme, industrie et développement des infrastructures. La tâche de l'IGAD dans le cadre de la RECI ne sera pas facile. Les économies relativement faibles des états membres de l'IGAD et l'insécurité actuelle dans certains de ces états membres représentent des obstacles à l'intégration et à la coopération économiques régionales. Pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la RECI, l'IGAD devra identifier des solutions innovantes pour faire face et/ou pour surmonter ces principaux obstacles, tout en se positionnant comme une communauté économique régionale (CER) qui attribue aux états membres de l'IGAD des « bonus » pour l'intégration et la coopération économiques régionales. L'accent mis sur le courtage des projets d'infrastructure régionaux et sur l'identification de leurs financements contribueraient à répondre aux besoins en matière d'infrastructures dans la région, à atteindre les objectifs de l'IGAD dans le cadre de la RECI, et à de mettre en avant la contribution de l'IGAD dans le cadre de la RECI.

5.1.1 Aperçu de l'importance du secteur Coopération et intégration économiques régionales dans la région de l'IGAD

Cela nécessite une infrastructure régionale ainsi que l'harmonisation progressive des politiques en vue de l'élimination des obstacles aux communications entre Etats. La globalisation oriente les éventuels avantages s'ils sont exploités comme des mesures politiques appropriées et des changements structurels dans un effort combiné. La division de la coopération économique, de l'intégration et du développement social possède les principaux domaines d'intervention suivants dans les secteurs:

- Commerce, tourisme et industrie
- Développement des infrastructures
- Santé et développement social

La zone de libre-échange de l'IGAD (ZLE) est envisagée dans les six étapes de la réalisation de la Communauté économique africaine (CEA), à savoir la création d'une zone de libre-échange et l'union douanière dans chacun des huit blocs régionaux d'ici 2017. Cet aspect est également entériné dans la décision du 12e assemblée des chefs d'état et de gouvernement de l'IGAD (réunis à Addis-Abeba en 2008), indiquant au Secrétariat de développer et de mettre en application des programmes et des politiques d'intégration régionales, et résultant à l'élaboration d'une feuille de route pour la création de la ZLE de l'IGAD qui a été ensuite approuvée en 2010 par les états membres.

5.1.2 Contribution du secteur au développement économique national et régional

La mise en application de la ZLE de l'IGAD implique l'élaboration des protocoles pour la libre circulation des personnes, afin de réduire les restrictions de voyage toujours appliquées dans la région, et de faciliter le droit d'établissement, de résidence et à l'emploi, l'acquisition d'un permis de travail, et la mobilité pastorale. Conformément au Plan d'action pour la facilitation des échanges commerciaux, l'IGAD soutient la mise en application de l'élaboration des initiatives de facilitation des échanges commerciaux pour les petits producteurs et les commerçants, et des initiatives régionales pour le renforcement des capacités des états membres dans le cadre du développement, de l'industrialisation et de la valorisation des ressources minières. Dans le but de faire de la ZLE de l'IGAD un élément majeur du Plan minimum d'intégration (PMI), plusieurs étapes devront être suivies. Dans le sous-secteur de l'industrie, l'IGAD intensifie les activités industrielles telles que le développement et le traitement des ressources minières, l'agro-alimentaire, le coton, les textiles et les appareils, la fabrication et le traitement des métaux conjointement avec ses états membres avec l'aide de l'UA, de l'UNECA et de l'UNIDO. La mise en œuvre réussie de ces activités industrielles permettra de renforcer l'intégration régionale, la coopération économique ainsi que la valeur ajoutée. Plus important encore, elle permettra d'améliorer le niveau de vie des citoyens des Etats membres pendant qu'elle stimule le commerce intra-africain. Conformément à la Vision minière de l'Afrique, l'IGAD participe aux activités visant à renforcer le Centre de développement des ressources minérales africaines récemment créé.

Dans le sous-secteur du tourisme, l'IGAD a soutenu les états membres dans la mise en application du Plan directeur pour un tourisme durable (STMP). Les réunions organisées à Addis-Abeba du 29 au 31 juillet 2014 avaient pour but de favoriser le démarrage rapide de la mise en application du STMP. Le 27 septembre 2014 à Mbale, en Ouganda, s'est également tenu l'inauguration du plan directeur pour le tourisme en Ouganda. De plus, l'IGAD a facilité la tenue du 39ème Congrès pour le tourisme de l'Association Africaine pour le Voyage qui a eu lieu à Kampala du 11 au 16 novembre 2014, au cours duquel les éléments du STMP ont été clairement définis. L'IGAD apporte son soutien à Djibouti, au Kenya, à la Somalie, au Sud Soudan et au Soudan dans le déploiement de la mise en application de leurs plans directeurs respectifs sur le tourisme.

Dans le sous-secteur des transports et des infrastructures, les interventions de l'IGAD reposent sur l'Initiative de la Corne de l'Afrique (HOAI). La HOAI a été conçue pour assurer à la région de l'IGAD la connectivité tant cruciale, mais est guidée par une politique régionale vaste qui appelle à un réseau d'infrastructure intégré, sûr et efficace adapté aux besoins de la population, de l'économie et au renforcement de l'intégration régionale en déverrouillant les petits marchés éparpillés dans la région pour créer un marché régional plus grand qui permettra d'améliorer la compétitivité économique de l'IGAD. Par conséquent, l'élément principal pour les infrastructures régionales de l'IGAD est basé sur l'HOAI et va de pair avec le cadre stratégique PIDA pour 2040. Les principes directeurs clés sont:

- Le soutien de l'interconnectivité régionale et de l'intégration économique de l'IGAD ;
- L'optimisation de l'accès tout en réduisant l'impact environnemental;
- La clarification des rôles à l'échelle régionale et nationale dans la livraison et la gestion des infrastructures et services régionaux.

Actuellement, l'IGAD se concentre sur trois problématiques prioritaires liées au secteur des transports et des infrastructures :

- Des efforts sont en cours pour adopter et appliquer des limites de charge par essieu le long de tous les corridors routiers de l'IGAD en ligne avec la politique d'harmonisation régionale.
- Les études de faisabilité et d'ingénierie détaillée sont menées dans les corridors routiers prioritaires dans le but de favoriser l'interconnectivité régionale.
- Les ressources sont également mobilisées dans le but d'améliorer la planification régionale des infrastructures et dans ce contexte, un plan directeur régional des infrastructures sera mis en place en tenant compte, non seulement des transports, mais aussi des autres sous-secteurs tels que l'énergie, l'eau et les TIC.

5.2 Analyse de la situation du secteur Coopération et intégration économiques régionales

5.2.1 Causes profondes et effets des défis du secteur RECI dans la région

Les causes profondes des obstacles au secteur RECI sont entre autres : Environnement des affaires médiocre, restriction des bases économiques, ressources humaines faibles/peu compétentes, faible capacité industrielle, coût élevé de l'énergie,

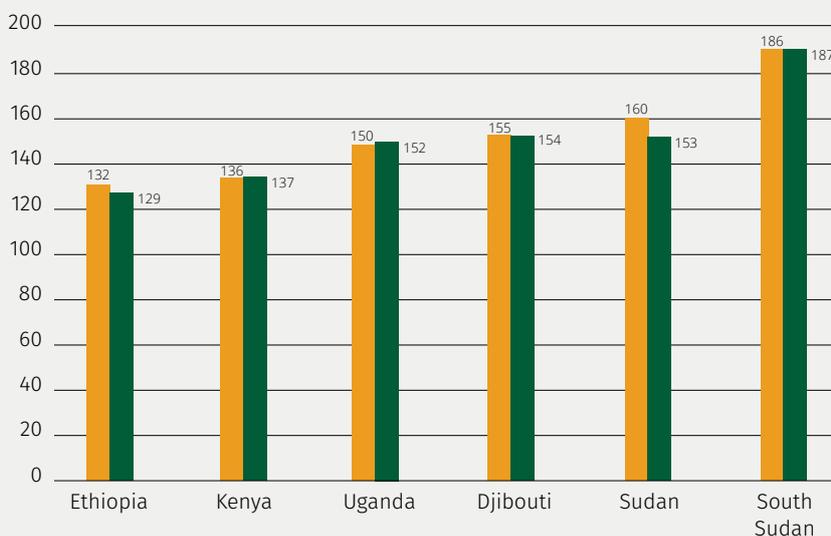


FIGURE 5.1
CLASSEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'IGAD DANS LE RAPPORT « DOING BUSINESS » DE LA BANQUE MONDIALE (2014 ET 2015)

■ 2015
 ■ 2014

faibles infrastructures de transport et de TIC. Elles ont entraîné un ralentissement du processus d'intégration régionale sous la forme de commerce restreint avec les pays au-delà des frontières géographiques et des barrières non-tarifaires élevées. Le manque de détermination politique de la part des Etats membres constitue le principal enjeu du RECI.

5.2.2 Disparités et opportunités pour le développement du secteur

L'approche de l'intégration régionale sur le continent est depuis axée surtout sur la suppression des obstacles commerciaux plutôt que sur le développement des capacités de production nécessaires pour le commerce. Bien que la suppression des obstacles commerciaux soit réellement importante, elle n'aura pas l'effet escompté si elle ne s'accompagne pas d'une série de mesures politiques visant à réduire les contraintes liées à l'approvisionnement. Outre les défis auxquels le secteur fait face, il n'est plus à démontrer que l'intégration et la coopération économiques et régionales sont en train d'évoluer. Afin d'avancer dans le programme de communauté et d'intégration économique au niveau régional, il est important pour l'IGAD d'identifier et de gérer les insuffisances, tout en recherchant les opportunités à sa portée. Le principal enjeu est la lenteur et la piètre qualité de la mise en œuvre du MIP, le manque de régime de liberté de circulation au niveau régional, l'espace et capacité de production limités pour le secteur privé, l'absence d'études sur les avantages compétitifs et comparatifs des Etats membres de la région, le manque de financement, le manque de formules attractives pour les touristes et la lente ratification et mise en œuvre.

FIGURE 5.2
COMPOSITION DU PIB PAR SECTEUR D'ORIGINE, PAR ÉTATS MEMBRES DE L'IGAD (PRÉVISIONS: 2014)

- Agriculture
- Industry
- Services

Source: CIA World Fact Book

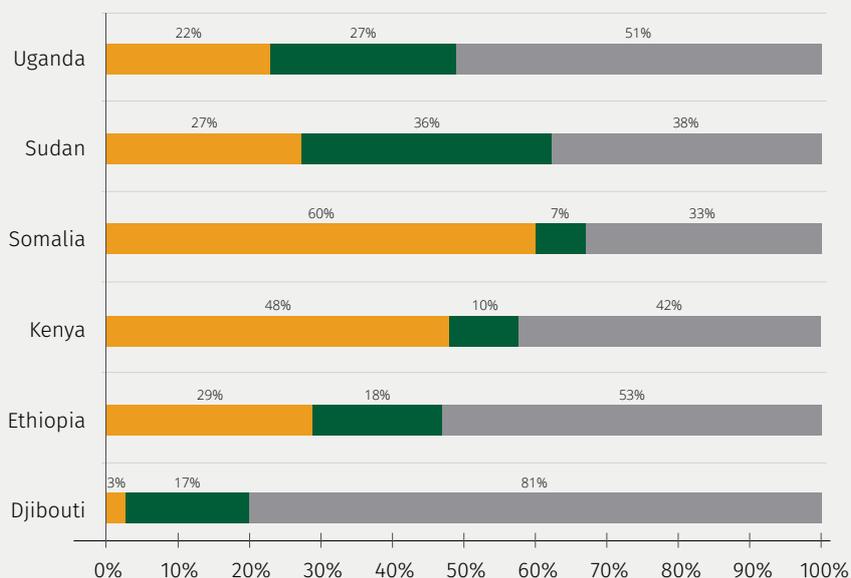
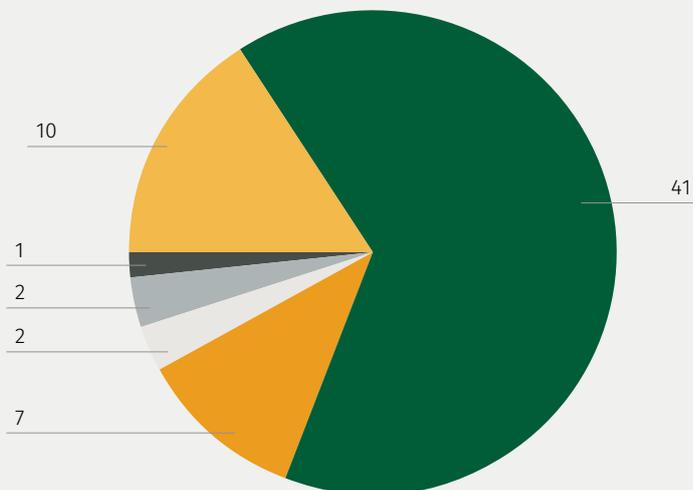


FIGURE 5.3
NOMBRE DE PROJETS PAR SECTEUR: PROJETS RÉGIONAUX DES INFRASTRUCTURES DE L'IGAD

- Water
- Energy
- Roads
- Rail
- Pipeline
- Ports

Source: Status of IGAD Regional Infrastructure Projects as at February 2015 (Table 4.1 below)



5.2.3 Enseignements tirés

L'IGAD peut encourager les états membres à rechercher des solutions de financement non traditionnelles telles que les émissions obligataires internes publiques basées sur la mobilisation en Ethiopie pour le Grand Barrage, l'Euro Bond au Kenya, et les autres exemples d'accords de financement bilatéraux, publics et privés dans les états membres de l'IGAD. L'IGAD pourrait publier les meilleures pratiques collectées des expériences des états membres de l'IGAD.

5.3 Conclusions, recommandations et interventions

5.3.1 Conclusions

Bien que les états membres de l'IGAD soient à des stades de développement et différents niveaux de conformité avec le plan minimum d'intégration de l'IGAD, l'intégration régionale est un accélérateur important de la croissance régionale. Il est important pour les états membres de l'IGAD de s'efforcer à répondre à leurs obligations dans le cadre des différents accords de l'IGAD. Cependant, il incombe à l'IGAD de prouver la valeur que cela apporte, surtout si l'on tient compte du fait que les états membres font déjà partie des autres REC dont les solides résultats ne sont plus à démontrer.

5.3.2 Recommandations visant à combler les disparités et les opportunités identifiées

1. Accélération de la mise en œuvre du Programme minimum d'intégration
2. Réduire les obstacles qui empêchent l'IGAD devenir une zone de libre-échange.
3. Développer des stratégies pour (a) libéraliser le commerce intrarégional des biens sur la base des accords commerciaux mutuellement bénéfiques entre les états partenaires ; (b) promouvoir l'efficacité des productions au sein de l'IGAD ; (c) accroître les investissements nationaux, transfrontaliers et étrangers au sein de l'IGAD ; et (d) encourager le développement économique et la diversification dans l'industrialisation entre les états membres.
4. Améliorer le rôle du Forum des affaires de l'IGAD
5. Fournir des cadres régionaux afin d'améliorer les échanges transfrontaliers entre les communautés.
6. Prouver l'importance de l'IGAD dans l'intégration et la coopération économiques régionales en soutenant les EM de l'IGAD dans l'exécution des projets transnationaux.
7. Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre du Plan directeur pour un tourisme durable (STMP) ;
8. Créer des institutions financières ou de crédit afin de guider le processus régional pour la stratégie de financement.

FIGURE 5.4

PARTENARIATS INNOVANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET LA FOURNITURE DE SERVICES

Projet	Investissement	Source	Calendrier
Concession de 20 ans pour la gestion du PAID		Dubai Ports World ((DPW)	Concession terminée en 2011
Construction du terminal à conteneurs de Doraleh (parts 1/3 : DPW ; 2/3 parts Gouvernement	400 ml de \$US	DPW	Opérationnel depuis 2008
Gestion de l'aéroport international d'Ambouli		DPW	
Gestion des douanes de Djibouti		Dubai Customs World (succursale du DPW)	Concession terminée en 2011
Gestion du terminal pétrolier (gouvernement : Part de 10 pour cent ; Horizon Djibouti Terminals: Part de 45 pour cent.		Horizon Djibouti Terminals (succursale du groupe ENOC; une entreprise pétrolière des EAU)	
Agrandissement du terminal pétrolier	67 ml de \$US		En cours
Agrandissement du port de Tadjourah	90 ml de \$US	Fonds de développement d'Arabie Saoudite et Fonds de développement social et économique arabe	Lancement du projet 2015

Source : Synthèse du rapport initial 2014 du secteur sur l'état des RECI de l'IGAD à Djibouti

TABLE 5.1

ÉTAT DES PROJETS RÉGIONAUX DE L'IGAD SUR LES INFRASTRUCTURES AU MOIS DE FÉVRIER 2015

	PROJET	PAYS	LONGUEUR
PORTS			
1	Port de Lamu	Kenya	0
2	Port de Tadjourah	Djibouti	0
PIPELINES			
3	Pipeline Eldoret - Kampala	Kenya/ Ouganda	352
4	Pipeline LAPSSET	Éthiopie, Kenya, Sud Soudan	3 271
ROVIAIRES			
5	Chemin de fer LAPSSET	Éthiopie, Kenya, Sud Soudan	2 900
6	Train léger d'Addis Abeba	Ethiopie	34
7	Réseau ferroviaire Addis-Abeba-Mieso-Diredawa-Djibouti	Djibouti, Éthiopie	756
8	Voie ferrée Awash-Weldiya/Mekelle-Haragebeya-Semera-Elidar-Tadjourah	Djibouti, Éthiopie	675
9	Chemin de fer Kenya - Ouganda	Kenya, Ouganda	1 332
10	Chemin de fer Gulu-Nimule-Juba-Wau	Sud Soudan et Ouganda	1 060
11	Chemin de fer Juba-Yei-Kaya-Olaba-Arua	Sud Soudan	528

STATUT	COÛT TOTAL ESTIMÉ (MILLIONS USD)	FINANCEMENT SÉCURISÉ (MILLIONS USD)	FINANCEMENT NON SÉCURISÉ (MILLIONS USD)
En août 2014, le gouvernement du Kenya a signé un accord de 480 millions de dollars USD avec une entreprise chinoise pour la construction des trois postes d'amarrage dans le port de Lamu. Les trois navires serviront pour les cargaisons diverses, les cargaisons en vrac et les conteneurs de fret.	5 300,00	480	4 820,00
La construction de la phase 1 du port est en cours. La route de 100 km allant de Tadjourah à Ballo (frontière avec l'Éthiopie), est terminée.	180	80	100,00
Les pipelines de produits pétroliers, de 352 km construits, vont d'Eldoret au Kenya jusqu'à Kampala en Ouganda. Un processus de sécurisation de l'entreprise Engineering Procurement and Construction (EPC) est entamé.	350		350,00
Le pipeline à construire ira du port de Lamu à 70 miles au nord de Juba (gisement de pétrole et installations de traitement) et de l'Éthiopie (parc de produits pétroliers à Shashemene). Études de faisabilité et d'élaboration préliminaire effectuées en 2011. Études de faisabilité et d'élaboration préliminaire effectuées en 2011. Les fonds sont mobilisés pour la construction du pipeline.	5 485,00		5 485,00
Études de pré-faisabilité pour les parties du Kenya où la voie ferrée est terminée en 2011. L'Éthiopie a également mené des études de pré-faisabilité de Mojo (jonction avec l'autoroute Addis Abeba - Djibouti) à Moyale. Mobilisation des ressources pour la conception détaillée en cours.	12 012,40		12 012,40
La construction des voies du long train léger est à présent terminée. Les opérations de testage sont en cours.	475	475	0,00
La construction du chemin de fer à écartement standard est terminée à environ 60 pour cent (Dewelle-Djibouti, 100 km, est terminée à 55 pour cent, tandis qu'Addis - Dewelle, 656 km est terminée à 65 pour cent).	2 698,00	2 698,00	0,00
La construction du chemin de fer à écartement standard Awash-Weldiya (avec détour à Mekere) - Dichoto - Elidar a commencé.	1 675,00	1 391,00	284,00
Le Kenya a sécurisé 4 milliards de \$US à la banque chinoise EXIM et la construction de route Mombasa - Nairobi de 500 km a commencé en novembre 2014.	10 656,00	4000	6 656,00
Études de faisabilité, environnementales et sociales suivies de la construction du chemin de fer. Les études de faisabilité pour la ligne Tororo-Pakwach (pour relier la ligne au chemin de fer Kenya-Ouganda)	4 395,70		4 395,70
Proposition de chemin de fer reliant Juba au Sud Soudan à Arua en Ouganda du nord via Yei sur le côté ouest du Nil. Études de faisabilité, environnementales et sociales suivies de la construction du chemin de fer.	2 191,40		2 191,40

	PROJET	PAYS	LONGUEUR
ROUTES			
12	Route Kampala - Gulu	Ouganda	290
13	Route Gulu-Atiak-Nimule	Ouganda	110
14	Route Vurra - Arua - Koboko - Oraba	Ouganda	92
15	Route Juba - Nimule	Sud Soudan	192
16	Route Lira-Kitgum-Musingo	Ouganda	350
17	Route Malaba-Soroti	Ouganda	165
18	Route Busia-Jinja-Kampala	Ouganda	229
19	Route Yei-Farak-Sika-Maridi-Yambio	Sud Soudan	360
20	Route Yambio-Tambura-Wau-Abiyei	Sud Soudan	700
21	Route Kaya-Yei-Juba	Sud Soudan	248
22	Route Juba-Bor-Malakal	Sud Soudan	600
23	Route Juba-Munduri-Rumbek-Wau-Raja	Sud Soudan	690
24	Route Juba-Torit-Nadapal	Sud Soudan	363
25	Route Lesseru - Lodwar - Lokichoggio-Nadapal	Kenya	512
26	Autoroute LAPSET (route Lamu-Garissa-Isiolo-Lokichar)	Kenya	900
27	Route de détour Nakuru-Loruk-Marich	Kenya	275
28	Route Kibwezi - Isiolo	Kenya	420
29	Poste frontière unique à Moyale	Kenya, Ethiopie	0
30	Autoroute LAPSET (route Isiolo - Moyale)	Kenya	501

STATUT	COÛT TOTAL ESTIMÉ (MILLIONS USD)	FINANCEMENT SÉCURISÉ (MILLIONS USD)	FINANCEMENT NON SÉCURISÉ (MILLIONS USD)
L'étude de faisabilité a été effectuée en décembre 2013 ; des études de conception sont en cours. Route à réhabiliter ou à reconstruire	217,5	217,5	0,00
Les travaux de construction ont commencé en février 2012 et devraient s'achever d'ici juillet 2015.	67,3	67,3	0,00
Les travaux de construction sont en cours et terminés à 90 pour cent.	76,3	76,3	0,00
Route terminée en septembre 2012 Financée et construite par l'Agence des Nations Unies pour le Développement International (USAID).	225	225	0,00
Les conceptions détaillées ont été effectuées en juin 2012. Le gouvernement de l'Ouganda mobilisant les fonds pour construire la route.	308,8	5,3	303,50
Réaménagement de la route en cours de réhabilitation. Il est terminé à 95 per cent.	161,3	161,3	0,00
Réaménagement/reconstruction en cours de la route	58	58	0,00
Études de pré-faisabilité terminées. Les études de faisabilité, ESIA et de conception détaillée sont nécessaires afin d'améliorer la route à l'asphalte béton standard.	363,6		363,60
Études de pré-faisabilité terminées. Les études complètes de faisabilité, ESIA et de conception détaillée sont nécessaires afin d'améliorer la route à l'asphalte béton standard.	707		707,00
Les études de conception détaillée et de faisabilité ont jusqu'ici été menées	248		248,00
Construction du tronçon Juba Bor en avril 2012.	800		800,00
Conception technique détaillée complète	828		828,00
Les études sont effectuées et les gouvernements du Sud Soudan et du Kenya mobilisent les fonds pour construire tout le tronçon de Juba à Lesseru (touchant le couloir nord de Mombasa Pory).	539,6		539,60
Les études de faisabilité et d'ESIA et de conception sont complètes. Le gouvernement du Kenya a mobilisé des parties des financements (de WB à 100mn de \$US), et est en train de mobiliser le montant restant pour commencer la construction.	760,4	100	660,40
Études de conception de Lamu - Garissa (263 km); et Garissa-Isiolo (305km) sont terminées à 20 pour cent ; tandis que les études de conception de Nginyang-Lokori-Lokichar (200km) sont terminées à 80 pour cent. Les services de conseil pour les études de conception pour la route Isiolo - Nginyang (170km) ont été obtenus. Les études sont financées par la BAD	1 406,00	6	1 400,00
La mise à niveau du tronçon de la route (Loruk-Barpelo) a commencé le 17/08/2011. 20 km de tarmac ont été posés.	248,8	65,6	183,20
Les études de faisabilité et d'élaboration effectuées. Le gouvernement du Kenya mobilisant les fonds pour construire la route aux normes internationales.	420		420,00
La construction sera menée dès que la conception en cours du PFU sera terminée.	10	6	4,00
Construction de la route Isiolo-Merille River (136km) terminée (2007-2010). La construction de Marsabit - Turbi (121km); Turbi - Moyale (123km); et de Merille River - Marsabit (121km) est en cours et est terminée à 45 pour cent. La fin de la construction de toute la route est prévue au 27 janvier 2016.	535	535	0,00

	PROJET	PAYS	LONGUEUR
31	Autoroute LAPSET (route Awassa-Ageremariam-Moyale)	Ethiopie	500
32	Projet de construction de la route Dicheto-Galafi Junction-Elder-Belho	Ethiopie	86
33	Route Jijiga-Togowuchale	Ethiopie	65
34	Route Berbera-Hargeisa-Kalabayd-Togowuchale	Somalie	266
35	Route Dire Dawa - Dewele	Ethiopie	212
36	Route Djibouti-Holholl-Ali Sabieh	Djibouti	80
37	Route Garissa-Wajir-Mandera	Kenya	699
38	Route Mogadishu-Baidoa-Mandera	Somalie	521
39	Route Mogadishu-Beledweyne-Galkayo	Somalie	717
40	Route Berbera-Burco-Galkayo	Somalie	694
41	Route Kismayu-Merca-Mogadishu	Somalie	483
42	Route Kismayu-Liboi	Somalie	220
43	Route Garissa-Daadab-Liboi	Kenya	207
44	Route Mizan-Dima-Raad	Ethiopie	160
45	Route Raad-Boma-Kapoeta	Sud Soudan	270
46	Route Jekou-Malakal	Sud Soudan	190
47	Route Talodi-El Leri-Tonga	Sud Soudan et Soudan	165
48	Route El Mujlad-Abiyei-Gorgriyal-Wau	Sud Soudan et Soudan	414
49	Route Rank-Malakal	Sud Soudan et Soudan	345
50	Route Loyada - Zeila-Boroma-Kalabayd	Somalie	200

STATUT	COÛT TOTAL ESTIMÉ (MILLIONS USD)	FINANCEMENT SÉCURISÉ (MILLIONS USD)	FINANCEMENT NON SÉCURISÉ (MILLIONS USD)
La route Awassa - Ageremariam (190km) est en cours de réhabilitation ; la reconstruction Ageremariam - Yabelo - Mega (190km) est terminée et la route Méga - Moyale (106km) est encore en réaménagement.	475	475	0,00
La route doit être construite sur une chaussée rigide en vertu d'un contrat de conception et de construction (DB). Les soumissions pour les travaux de construction sont en cours d'évaluation	86	86	0,00
Mise à niveau du tronçon de la route terminée	25	25	0,00
Les études de faisabilité et de conception technique détaillée en cours de financement par l'UE (3,7 millions d'euros).	270,6	4,6	266,00
La mise aux normes des bitumes a été effectuée en août 2014. La construction est en cours. Attribué comme contrat de conception et de construction (DB).	220		220,00
Les études de faisabilité et d'ESIA, et de conception technique détaillée doivent être suivies par la mise à niveau de la route aux normes des bitumes.	82,8		82,80
Les études de faisabilité et d'ESIA et de conception technique sont complètes. Le gouvernement du Kenya mobilisant les fonds pour mettre aux normes sur les bitumes.	699		699,00
Autres (spécifiez) : Les études de faisabilité et d'ESIA, et de conception technique détaillée nécessaires en préparation de la mise à niveau de la route aux normes des bitumes.	526,2		526,20
Les études de faisabilité et d'ESIA, et de conception technique détaillée doivent être faites pour la mise à niveau de la route aux normes sur les bitumes.	724,2		724,20
Les études de faisabilité et d'ESIA, et de conception technique détaillée doivent être faites avant la mise à niveau de la route aux normes sur les bitumes.	700,9		700,90
Les études de faisabilité et d'ESIA, et de conception technique détaillée doivent être faites sur la route à mettre aux normes sur les bitumes.	487,8		487,80
Les études de faisabilité et d'ESIA, et de conception technique détaillée doivent être faites pour la mise à niveau de la route aux normes sur les bitumes.	224,4		224,40
Les études de faisabilité et d'ESIA et de conception technique ont été effectuées. Le gouvernement du Kenya mobilisant les fonds pour bitumer la route.	208,5	1,5	207,00
Attribution de la mise à niveau aux normes sur les bitumes en novembre 2014.	135	135	0,00
Les études de faisabilité sont en cours, et la BAD devrait financer entière les études de faisabilité, d'ESIA et de conception détaillée à l'aide des fonds 2013 du NEPAD IPPF.	273,5		273,50
Les études de faisabilité ont été menées. Les études complètes de faisabilité, ESIA et de conception détaillée sont nécessaires afin de mettre à niveau la route aux normes.	193,8		193,80
Les études de faisabilité et d'ESIA, et de conception technique détaillée doivent être faites pour la mise à niveau de la route aux normes sur les bitumes.	168,3		168,30
Les études de faisabilité et d'ESIA, et de conception technique détaillée doivent être faites pour la mise à niveau de la route aux normes sur les bitumes.	418,1		418,10
Les études de faisabilité et d'ESIA, et de conception technique détaillée doivent être faites pour la mise à niveau de la route aux normes sur les bitumes.	350,2		350,20
Les études de faisabilité et d'ESIA, et de conception technique détaillée doivent être effectuées avant la mise à niveau de la route aux normes des bitumes.	204		204,00

	PROJET	PAYS	LONGUEUR
51	Route Djibouti-Loyada	Djibouti	20
52	Route Arta - Carrefour - Guelile	Djibouti	79
53	Route Obock - Assab	Djibouti et Érythrée	120
ENERGIE			
54	Sud Soudan - Ouganda (230KV) Interconnecteur régional	Sud Soudan et Ouganda	510
55	Interconnecteur Éthiopie - Kenya (Autoroute électrique d'Afrique de l'Est)	Éthiopie et Kenya	1045
56	Projet d'interconnexion électrique d'Éthiopie à Djibouti	Éthiopie et Djibouti	283
57	Interconnexion des systèmes électriques Éthiopie-Soudan	Éthiopie et Soudan	297
58	Le grand barrage de la renaissance éthiopienne	Ethiopie	0
59	Le projet hydroélectrique polyvalent de Karadobi	Ethiopie	0
60	Projet hydroélectrique Gilgel Gibe III	Ethiopie	0
61	Projet hydroélectrique de Karuma	Ouganda	0
62	Projet hydroélectrique d'Ayago	Ouganda	0
63	Projet hydroélectrique des chutes de Murchison	Ouganda	0
EAU			
64	Projet d'approvisionnement en eau Hagedera - Djibouti	Djibouti, Éthiopie	120

STATUT	COÛT TOTAL ESTIMÉ (MILLIONS USD)	FINANCEMENT SÉCURISÉ (MILLIONS USD)	FINANCEMENT NON SÉCURISÉ (MILLIONS USD)
Route mise aux normes sur les bitumes en 2014 avec l'aide de la Banque islamique.	21	21	0,00
Construction de la route Arta - Carrefour, 49 km à terminer d'ici février 2015. Les fonds requis (30 mn de \$US) pour concevoir et mettre à niveau les 30 km restant allant du Carrefour à Guelile. Les fonds utilisés pour construire les tronçons Arta-Carrefour ont été alloués par l'UE.	79	49	30,00
Les études de faisabilité et d'ESIA, et de conception technique détaillée doivent être effectuées avant la mise à niveau de la route aux normes des bitumes.	124,2		124,20
Étude de faisabilité en cours financée par la BAD.	306		306,00
Projet en cours	1 032,00	1 032,00	0,00
Première ligne d'interconnexion terminée en 2012. La construction de la deuxième ligne est en cours avec le soutien du fonds du Koweït.	193	193	0,00
Le projet est presque terminé.	70,6	70,6	0,00
Le centre hydroélectrique avec une capacité de production de 6000MW. Le projet est en cours et devra se terminer en 2017.	4 800,00	480	4 320,00
Projet d'installation d'une capacité de 16000MW.	21	21	0,00
Études de pré-faisabilité terminées.	2 231,80		2 231,80
Centre électrique capable de produire 1870 MW d'électricité. Actuellement en construction.	1 470,00	723	747,00
Les travaux de construction de la centrale hydroélectrique de 600 MW de Karuma sur le Nil sont en cours.	2 200,00	2 200,00	0,00
Le projet d'étude de faisabilité détaillé est terminé. Les négociations des contrats pour les EPC sont terminées.	1 600,00		1 600,00
Construction d'un pipeline de 339 millions de \$US. La banque EXIM de Chine finance 322 millions de \$US, avec un équilibre (17 millions de \$US) de la part du gouvernement de Djibouti	339	339	0,00
	75 479,00	16 482,00	58 997,00

ETUDIANTE DE BAIDOA,
SOMALIE

PHOTOGRAPHE:
LIBA TAYLOR





DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DS)

6.1 Introduction

Le développement social consiste à mettre les populations au centre du développement, de leur fournir de meilleures opportunités, ce qui signifie un engagement en faveur de la nécessité pour les processus de développement de bénéficier aux populations et la façon dont ils interagissent dans des groupes et la société, et les normes qui facilitent une telle interaction. Par rapport à tous les défis (économiques, sociaux, environnementaux, sécuritaires et institutionnels), l'objectif stratégique du développement social de l'IGAD consiste à développer des mécanismes et des systèmes régionaux intégrés à travers le développement organisationnel de l'IGAD et la mise en œuvre de politiques communes contribuant à l'amélioration du développement social et les aspects inhérents. Le secteur du développement social a pour but ultime d'améliorer la qualité de vie des populations de la région. Avec le début de la dernière décennie du vingtième siècle, le développement social avait pris une perspective mondiale et au lieu de se concentrer sur les groupes les moins favorisés (les pauvres, les handicapés et les personnes âgées), une plus grande importance a été accordée à l'égalité sociale et aux droits de l'homme. Rencontres mondiales successives (Rio1992, Copenhague 1995, Beijing 1995, Caire 1994,) qui s'est ajoutée au programme contemporain du développement social et humain.

6.1.1 Aperçu de l'importance du Secteur du Développement Social (DS) dans la région de l'IGAD

La priorisation du développement social dans de l'IGAD conduira au renforcement du développement à long terme en offrant des conditions et un capital humain pour les opportunités d'emplois décents par le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des systèmes de protection sociale novateurs et par la construction et l'amélioration des institutions de gouvernance à travers le renforcement du dialogue social. Le mandat du domaine de programme sur le développement social de l'IGAD couvre de larges secteurs qui comprennent la santé, l'éducation nutritionnelle, la politique démographique, les migrations, l'emploi, la protection sociale, la culture et les sports) avec un accent particulier sur les jeunes, les enfants, les femmes et d'autres groupes de populations vulnérables. Le secteur du développement social de l'IGAD vise à compléter les efforts des EM dans le développement et l'harmonisation des politiques régionales de développement, d'identifier les disparités des capacités dans la région de l'IGAD. Avec la participation des ministères techniques et l'appui des partenaires donateurs, l'IGAD a réalisé un ensemble de projets, de politiques, de forums de formation et de consultation. En tant que partie de la communauté mondiale pouvant être inspirée et membre de l'Union africaine, les EM de l'IGAD, tout au long des deux dernières décennies, s'étaient engagés grâce à diverses capacités, dans la planification et la mise en œuvre du programme de développement social. Certains résultats encourageants ont été enregistrés dans le programme de développement social des EM de l'IGAD. Pourtant, tous les membres de l'IGAD, classés dans la catégorie des pays en développement, sont confrontés à d'énormes défis liés au développement social. La réalisation réussie du programme de développement social est interdépendante et liée au programme de l'intégration économique régionale, l'agriculture, la paix et la sécurité, ceci afin d'assurer la promotion de la politique, de l'économique, du secteur agricole et de l'environnement en vue du développement durable dans la région.

6.1.2 Contribution du secteur au développement économique national et régional

La Région de l'IGAD couvre environ 21% de la population de l'Afrique répartie à travers 17% de la masse continentale avec une extrême variabilité de la densité allant d'un maximum de 124/km² en Ouganda à un minimum de 15/km² en Somalie, avec une variabilité importante des indicateurs sociaux à travers la région. Cependant, des améliorations ont été apportées dans la réduction des taux de mortalité infantile au cours de la dernière décennie dans l'ensemble de la région de l'IGAD. L'Afrique est le continent possédant la population la plus jeune sur terre avec 70% de la population estimée être âgée de moins de 30 ans. La région de l'IGAD reflète cette tendance continentale à cet égard. Constituée d'une population jeune, associée à d'importantes inégalités, un taux de chômage élevé et une urbanisation, cette démographie présente à la fois des opportunités et des risques. Cette situation nécessite la mise en place de politiques éducatives économiques plus dynamiques et la création de plus d'emplois,

Malgré certains progrès dans l'amélioration de l'état du bien-être des ménages au cours des dix dernières années, la pauvreté globale demeure élevée dans les Etats membres de l'IGAD. Le taux de privation varie parmi les Etats membres. De même en ce qui concerne le secteur de l'éducation, le taux de réalisation reste relativement faible

dans la région de l'IGAD, néanmoins, la plupart des Etats membres ont réussi à augmenter sensiblement le taux de scolarisation au niveau primaire; Toutefois, la montée du nombre des effectifs dans l'école primaire a affecté la qualité de l'éducation. Les taux de scolarisation nets au niveau primaire (TNS) sont généralement faibles, mais les progrès majeurs réalisés par les EM de l'IGAD ont approché la parité des genres en matière de scolarisation primaire. Un facteur restrictif majeur pour le développement social entre les Etats membres de l'IGAD est la disponibilité insuffisante des établissements de santé et du personnel de santé adéquat.

Grâce au Programme de Partenariat Régional sur le VIH/SIDA de l'IGAD (IRAPP), la Banque mondiale a appuyé les interventions préventives transfrontalières en matière de VIH/SIDA dans les Etats membres de l'IGAD. Ce projet particulier avait pour cible les populations transfrontalières et mobiles, les réfugiés, les personnes déplacées et les zones sensibles, à savoir les populations stratégiques, frontalières et mobiles des zones concentrées situées au niveau ou à proximité des frontières.

Les migrations représentent à la fois les défis et les opportunités pour le DS dans la région de l'IGAD. A la suite de guerres et conflits civils transfrontaliers, la région de l'IGAD accueille actuellement 4,6 millions de personnes déplacées et 1,8 millions de réfugiés tout en produisant 1,9 million de réfugiés. En juillet 2012, les Ministres de l'IGAD ont adopté le cadre de la politique migratoire régionale axée sur le travail des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés. L'IGAD a établi les comités régionaux de coordination des migrations où les directeurs de l'immigration des Etats membres de l'IGAD tiennent des réunions régulières pour la résolution des questions de migration.

6.2 Analyse de la situation du secteur du développement social (SD)

6.2.1 Causes profondes et effets des défis auxquels est confronté le secteur PS dans la région

Taux de croissance élevé de la population

Les EM de l'IGAD sont affectés par les taux de croissance démographique très élevés. Le tableau 6.1 présente quelques-uns des principaux indicateurs de la population dans la région de l'IGAD, et il indique que la moyenne des taux de croissance de la population va de 1,9% à Djibouti à 3,2% en Somalie. Les projections démographique

TABLEAU 6.1

SÉLECTION DES INDICATEURS DE LA POPULATION DANS LA RÉGION DE L'IGAD

	Djibouti	Ethiopia	Kenya	Somalia	South Sudan	Sudan	Uganda
Population (mid 2014)	0.9	95.6	43.2	10.8	11.7	38.8	34.9
Rate of population growth (%)	1.9	2.1	2.6	3.2	2.4	2.5	3
Projected population 2030	1.1	130.5	60	16.9	17.3	55.1	57
Projected population 2050	1.2	165.1	81.3	27.1	39.3	77.1	93.6
Total fertility (1970)	6.8	7	8.1	7.2	6.9	6.9	7.1
Total fertility (2013)	3.4	4.1	3.9	6.6	7	5.2	5.9
Percentage of women aged 20-24 years giving birth by 18 years	-	22	26	-	-	-	33
Population aged less than 15 years	34	43	42	48	42	41	48
Population aged more than 64 years	4	3	3	3	3	3	2
Life expectancy: Males (2013)	60	62	60	53	54	60	58
Life expectancy: Females (2013)	63	65	64	57	56	64	60
Urbanization rate	77	17	24	38	17	33	18

Source: Population Reference Bureau (2014)

sur la plupart des EM de l'IGAD font état d'une augmentation à plus du double de la population d'ici 2050. Le tableau 6.1 indique également que les enfants représentent la plus grande frange de la population, et ainsi la plupart des pays sont touchés par une très grande charge de dépendance. En particulier à l'exception de Djibouti, pour tous les pays de l'IGAD, la proportion de la population âgée de moins de 15 ans s'élève à plus de 40% et ce taux se chiffre à 48% en Somalie et en Ouganda. De plus, l'espérance de vie est d'environ 60 ans; seuls l'Ouganda, la Somalie et le Soudan du Sud ont une espérance de vie inférieure à 60 ans.

FIGURE 6.1

INDICES DE LA PAUVRETÉ DANS LA RÉGION L'IGAD

- Extreme/Chronic poverty
- Headcount poverty

Sources: Bureau des Statistiques de l'Ouganda (2015); Banque mondiale (2015); Society for International Development (2013); Bureau Central des Statistiques du Soudan (2010); et EDAM-IS (2012)

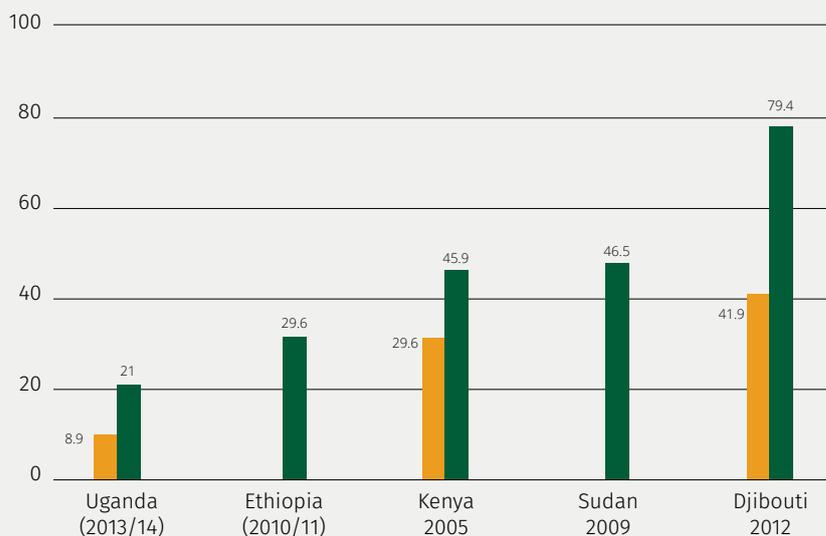


TABLEAU 6.2

INDICATEURS CLÉS DE L'EDUCATION DANS LA RÉGION DE L'IGAD

	Djibouti	Ethiopia	Kenya	South Sudan	Sudan	Uganda
Primary net enrollment rate	58	87.4	83	41	52	85
Primary gross enrolment rate: Females as a % of males	90	93	98	66	89	102
Survival to last primary school	92	84	96	65	82	60
Survival rate to the last grade of primary: Females as a % of males	88	116	-	-	92	72
Out of school children	42	-	17	59	48	9
Secondary school net enrolment	29	-	52	-	33	30
Secondary school net enrolment females	21	-	48	-	30	25
Secondary GER: Females as a % of males	77	-	90	-	92	83
Total adult literacy rate	-	39	72	-	73	73
Adult literacy rate: Females as a % of males	-	59	86	-	80	83
Youth (15-24 years) literacy rate: Males	63	75	83	-	90	90
Youth (15-24 years) literacy rate: Females	47	57	82	-	-	85

Sources: UNICEF 2015; Central Statistical Agency [Ethiopia] and ICF International (2012)

L'Ouganda, la Somalie et le Soudan du Sud ont une espérance de vie inférieure à 60 ans. Par conséquent, relativement moins de personnes âgées sont répertoriées au sein de la région de l'IGAD. En effet, le tableau 6.1 indique que la frange de la population âgée de plus de 64 ans est d'environ 3%, plus élevée à Djibouti à 4% et plus basse en Ouganda à 2%. La plus grande frange de la population de l'IGAD réside dans les zones rurales, malgré l'existence de preuves pour montrer que certains Etats membres sont de plus en plus confrontés au rythme de l'urbanisation. Dans l'ensemble, une population essentiellement basée dans la zone rurale dans l'IGAD implique une cherté plus élevée de la fourniture des services sociaux essentiels étant donné les populations relativement dispersées. Le nombre de personnes handicapées, de personnes avec des problèmes de santé mentale et des personnes âgées qui a besoin d'une protection et d'une assistance particulières est élevé.

Pauvreté et privations

Malgré certains progrès dans l'amélioration de l'état du bien-être des ménages, la pauvreté globale demeure élevée dans les Etats membres de l'IGAD. La Figure 6.1 présente un décompte des indices de pauvreté pour cinq pays à l'aide de données extraites de l'enquête nationale la plus récente disponible sur la base du seuil national de pauvreté de 1 USD par personne et par jour. Il est indiqué que le taux de privation varie parmi les EM de l'IGAD. En matière d'éducation, la plupart des EM ont réussi à augmenter sensiblement les taux de scolarisation au niveau primaire. Toutefois, la montée du nombre des effectifs dans l'école primaire a affecté négativement la qualité de l'éducation. Le tableau 6.2 présente certains indicateurs clés de l'éducation au sein de la région de l'IGAD (à l'exception de la Somalie, qui ne disposait pas de données comparables). Le tableau indique que les taux de scolarisation nets au niveau primaire (TNS) sont généralement faibles sauf en Ethiopie, au Kenya et en Ouganda, où les TNS s'élèvent à plus de 80%. Par ailleurs, la plupart des Etats membres de l'IGAD ont presque atteint la parité des genres en matière de scolarisation primaire; La seule exception est le Soudan du Sud, où deux filles sont inscrites pour trois garçons à l'école primaire.

6.2.2 Importants programmes et projets nationaux et régionaux dans le secteur

L'IGAD a produit plusieurs cadres réglementaires en matière social notamment le Cadre régional de politique migratoire de l'IGAD, la Politique en matière de nutrition, la Politique de protection sociale, la Stratégie pour la lutte contre le VIH/SIDA, la Stratégie de santé maternelle, la Stratégie conjointe IGAD/OIT pour l'emploi, la jeunesse et le sport. Outre les grandes visions et aspirations, un certain nombre d'Etats membres de l'IGAD disposent de plans spécifiques pour le développement social. Au niveau des EM, presque tous ont élaborés plusieurs politiques et lancés des initiatives. Cependant, la croissance remarquable de l'emploi dans le secteur informel a été enregistrée en 1990-1999, où le taux de croissance annuel moyen se situait à 28%, comparativement à 8% en 2000-2010. Les migrations représentent à la fois les défis et les opportunités pour le DS dans la région de l'IGAD. A l'exception de la mobilité pastorale et des personnes déplacées en raison de catastrophes naturelles et d'origine humaine ainsi que celles dues aux projets de développement, la région de l'IGAD produit actuellement 6,5 millions de personnes déplacées, 88% au Soudan, au Soudan du Sud et en Somalie. Figure 6.2 montre la population des PDI

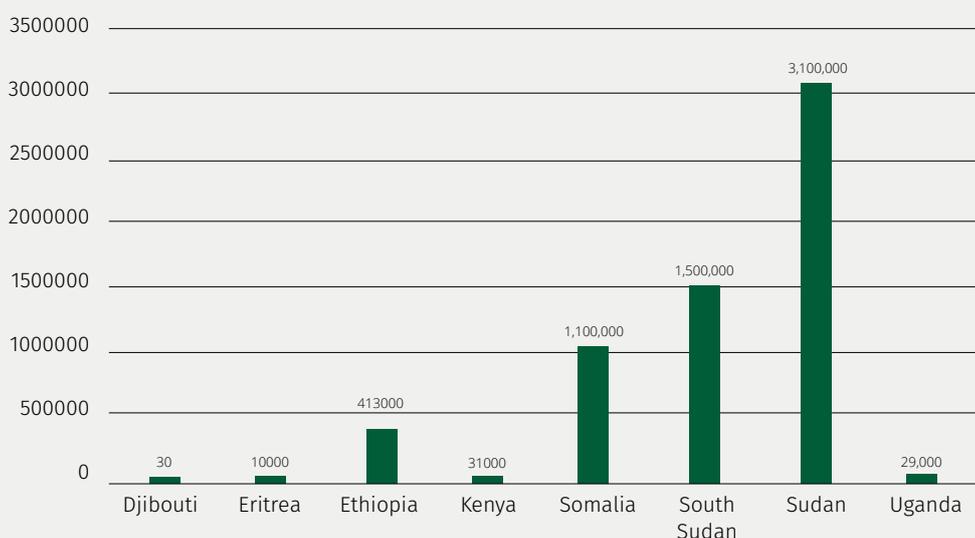


FIGURE 6.2
POPULATION
DES PDI DANS
LA RÉGION DE
L'IGAD

■ IDPs

Source des données: IDMC, recueillies par: Mehari Taddele Maru

dans la région de l'IGAD Plus de la moitié des personnes déplacées en Afrique sont dans la Corne de l'Afrique. Elle accueille également 2,46 millions de réfugiés, tout en produisant 3,12 millions de réfugiés. En termes relatifs, la région accueille 12% et produit 13% des réfugiés mondiaux.

6.2.3 Disparités et opportunités pour le développement du secteur

Le taux d'analphabétisme est très élevé dans la région de l'IGAD. L'accès à la santé est très faible. La malnutrition et le VIH/SIDA restent des défis majeurs dans la région de l'IGAD. Au moins un enfant sur trois âgé de moins de cinq ans dans la région est touché par un retard de croissance et les efforts sur les résultats médiocres en santé reproductive n'ont pas produit les résultats escomptés. Dans le cadre de l'objectif de l'éducation pour tous, les Etats membres ont mis en œuvre plusieurs programmes. Alors que le taux de scolarisation a augmenté, la qualité et la rétention des écoliers demeure un enjeu.

6.3 Enseignements importants et meilleures pratiques à retenir des expériences de développement de la région

En vue de remédier au problème du taux élevé de chômage des jeunes, les Etats membres ont également pris des mesures pour développer les projets à forte intensité de main-d'œuvre sous la forme de programmes vivres-contre-travail, programmes argent-contre-travail ou systèmes de génération d'emploi et de filets de sécurité basés sur l'emploi. Dans le secteur de la santé, les mesures politiques de prévention se sont montrées très bien payantes et pourraient être davantage imitées et renforcées. Une grande leçon pour les autres pays de l'IGAD est que la collecte des recettes publiques doit correspondre aux taux de croissance de leur population si un pays doit satisfaire durablement ses revendications sociales.

6.4 Conclusions et recommandations

6.4.1 Conclusions

Le secteur du développement social de l'IGAD est confronté à des défis bien connus, visibles et interdépendants, dont les catastrophes naturels (sécheresse, inondations, maladies), la nature de la croissance et la dynamique de la population (croissance démographique, migrations, déplacements ...) et institutionnels (éducation, santé ...) ainsi que des défis économiques et politiques. Le rapport annuel du développement humain des Nations Unies 2014 a classé tous les EM de l'IGAD dans le groupe à faible développement humain (Djibouti n° 170, Ethiopie n° 173, Kenya 147, Soudan 166, Ouganda 164, avec le Soudan du Sud et la Somalie non classés).

6.4.2 Recommandations en vue de combler les disparités identifiées

A partir des efforts réalisés à ce jour au niveau régional et continental, étant donné les enjeux et les opportunités dans le secteur de développement social, les recommandations suivantes sont destinées à combler les disparités des EM:

1. La région de l'IGAD **doit élaborer et mettre en œuvre des politiques démographiques désireuses d'équilibrer les populations** par rapport aux ressources, de gérer la dynamique des populations (mouvement rural-urbain, migrations transfrontalières) et gérer les taux de croissance de la population. Pour gérer la croissance de la population et consolider la population avec de meilleures conditions de subsistance, les EM de l'IGAD doivent renforcer le service de la santé publique, promouvoir les services de santé reproductive communautaires.
2. Les programmes d'agriculture urbains et ruraux doivent **identifier des produits alimentaires nutritifs et productifs et introduire et multiplier des semences pour la consommation sanitaire locale**. En tant que composant de base de la nutrition et la région de l'IGAD étant une région arides et semi-arides, l'eau sera de plus en plus une denrée rare.
3. **Améliorer une plus forte participation du secteur privé et de la société civile** dans la prestation des programmes de développement social et l'expansion de la prestation des services sociaux. La seule exception est en Somalie, où les acteurs privés et les ONG se sont déplacés pour combler le vide laissé par l'effondrement du gouvernement central en 1991. Reliés aux acteurs non-étatiques, les EM de l'IGAD doivent maximiser la participation active des sociétés civiles qui résolvent les problèmes sociaux des groupes sociaux vulnérables par l'établissement d'un système de protection sociale fort et fonctionnel.

4. **Mettre en œuvre le plan d'action de l'IGAD sur la migration (IMAP)** afin de tirer les avantages et de réduire les exploits de la migration en commençant par élaborer une politique à travers la conférence nationale de consultation.
5. **Créer un système de protection sociale** qui est durable et basé sur la productivité de la population en particulier les enfants, les personnes âgées, les droits de l'homme et sur ceux qui ont des besoins spéciaux.
6. **Investissements adéquat dans la qualité** des études secondaires et universitaires par anticipation.
7. **Améliorer la prestation des services sociaux** aux populations rurales, pastorales et mobiles et leur accès.
8. **Investir dans les projets à forte intensité de main-d'œuvre employant la population jeune** y compris les grandes et petites entreprises qui se sont révélés créateurs d'un nombre important d'opportunités d'emploi.

LE 28EME SOMMET
EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSEMBLÉE DES CHEFS D'ETAT
ET DE GOUVERNEMENT

13 SEPTEMBRE 2016

MOGADISHU, SOMALIE

© IGAD



th
INARY SUMMIT
& GOVERNMENT
GADISHU-SOMALIA
WELCOME TO
SOMALIA
DODHOMADA



WELCOME TO
SOMALIA
DODHOMADA



PAIX ET SECURITE (PS)

7.1 Introduction

Selon l'indice de la revue Foreign Policy pour l'année 2013, les EM de l'IGAD, y compris le Soudan du Sud, qui a connu un borbier politique plus profond à la fin de 2013, figurent parmi les trente-cinq pays les plus fragiles dans le monde. Avec le recul, par l'héritage du colonialisme, les conflits frontaliers sont devenus des facteurs de méfiance et d'instabilité. Dans certains cas, ces différends frontaliers ont dégénéré en guerres frontalrières et ont conduit à des invasions militaires. La guerre entre l'Ethiopie et la Somalie de 1977, le récent conflit éthio-érythréen de 1998, les conflits entre Djibouti et l'Erythrée de 1995 et 2008, et la guerre frontalrière entre le Soudan du Sud et le Soudan en 2012 sont des illustrations. Face aux réponses militarisées, à la guerre froide et à l'ingérence internationale, ces conflits localisés se sont transformés en guerres civiles et luttes pour la sécession, y compris au Soudan (Soudan du Sud), en Ethiopie (et Erythrée) et en Somalie (Somaliland), avec de désastreuses conséquences humanitaires et socio-économiques. Au Soudan, la guerre civile a commencé dans la région du sud du Soudan (aujourd'hui le Soudan du Sud), mais s'est ensuite étendue au Darfour, au Kordofan, au Nil Bleu et à certaines parties de l'Est du Soudan.

7.1.1 Aperçu de l'importance du secteur Paix et Sécurité (PS) dans la région de l'IGAD

Les Etats membres de la région de l'IGAD ont été en proie à des conflits violents prolongés et sont toujours assiégée par des guerres internes et internationales, principalement liées aux frontières. L'Erythrée a eu des conflits historiques avec l'Ethiopie et Djibouti qui ont fait stagner sa croissance économique depuis des décennies. Malgré les efforts de l'IGAD et d'autres partenaires et l'accord de paix signé récemment, le Soudan du Sud a fait face à une grave insécurité depuis le 15 décembre 2013 et une crise de leadership, alors que le Soudan fait face à la guerre civile et une menace continue de fragmentation. Al Shabaab et l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) et leur leadership sont encore en liberté après les efforts mondiaux pour les éliminer, notamment l'AMISOM et l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA RCI).

7.1.2 Contribution du secteur au développement économique national et régional

La paix et la sécurité sont des conditions préalables au développement économique et à l'intégration régionale que l'IGAD envisage d'atteindre à travers la mise en œuvre de la stratégie quinquennale. Des questions telles que les frontières non-délimitée ou des ressources transnationales peuvent être une source de conflit ou de tension, en cas de non-résolution continue. Ces conflits ne sont pas limités aux régions frontalrières, mais aussi aux frontières maritimes et côtières dans la région de l'IGAD. Les ressources maritimes, dont l'accès à la mer, à la pêche et d'autres gisements de minéraux, notamment le pétrole, qui font partie d'une économie bleue, pourraient faciliter l'intégration des pays côtiers et sans littoral. Mais cet objectif nécessite la sécurité maritime et la définition des frontières maritimes entre les EM de l'IGAD et ceux qui bordent la région. Les initiatives de l'IGAD en matière de ressources et de sécurité maritimes et d'économie bleue pourraient bénéficier des efforts continus de l'UA tels que la Stratégie Maritime intégrée de l'UA (AIM 2050), le Programme sur les frontières de l'UA et la Stratégie 2015 sur les frontières de l'UA et la Convention de Niamey sur la Coopération Transfrontalière.

7.2. Analyse de la situation du secteur paix et sécurité (PS)

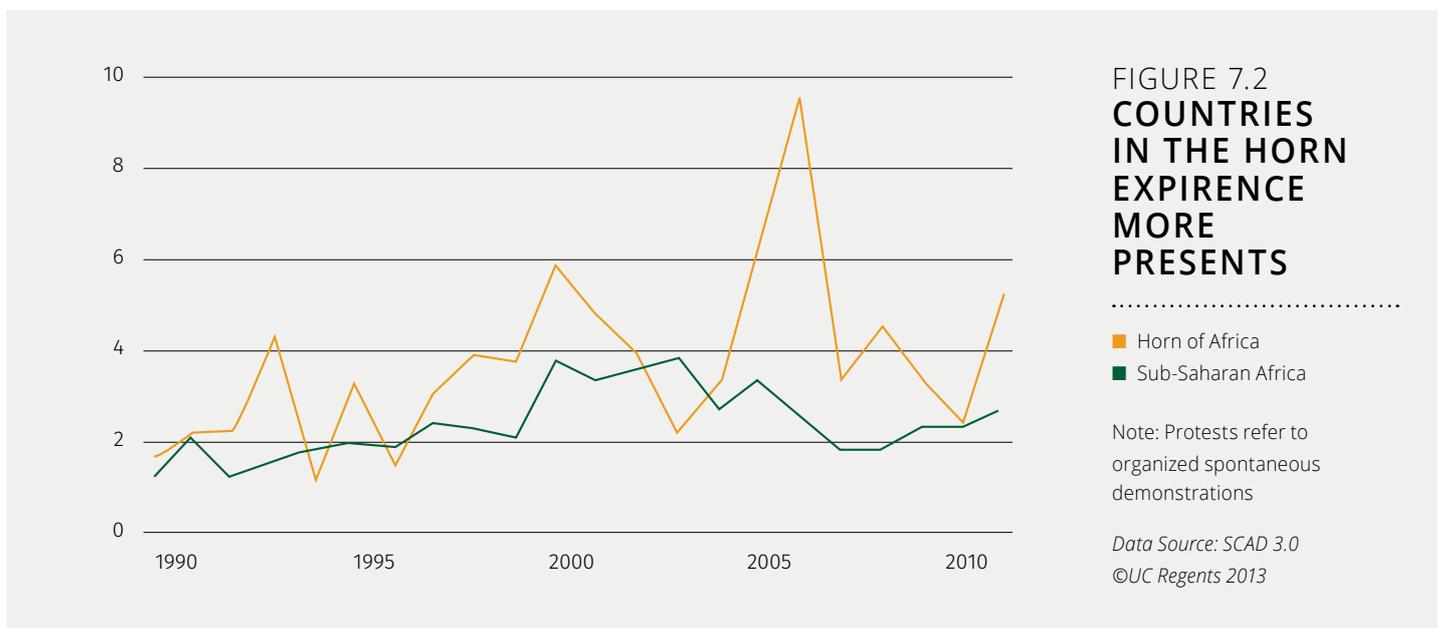
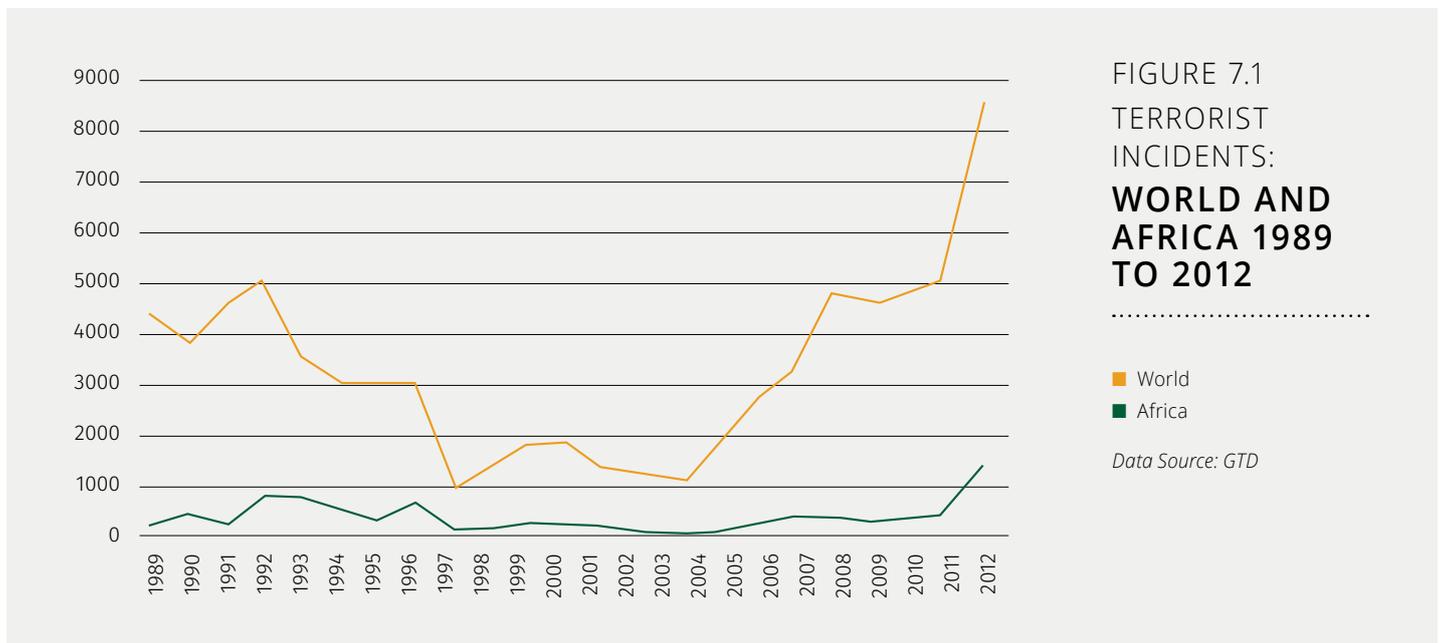
7.2.1 Causes profondes et effets des défis auxquels est confronté le secteur PS dans la région

Les déterminants politiques, économiques et sociaux internes et externes de la PS dans la région de l'IGAD seront axés sur: l'extrême pauvreté, l'inégalité des revenus, les problèmes de gouvernance, l'inadéquation entre la légitimité de la performance et la légitimité populaire, la corruption, les conflits liés aux élections et à la violence, la radicalisation violente et l'extrémisme, les menaces transnationales et les activités criminelles organisées, ainsi que les migrations, le trafic et la traite des personnes. La nature des forces étatiques, sociales et politiques au niveau national et sous-national, et la nature des interventions internationales et régionales dans la région peuvent affectent de manière considérable la paix et la sécurité de la région de l'IGAD. Indépendamment des progrès accomplis jusqu'ici, l'extrême pauvreté demeure le défi primordial pour la paix et la sécurité. Une gouvernance réceptive constitue une condition fondamentale pour surmonter tous ces défis, et au centre de la gouvernance se trouvent les Etats membres.

7.2.2 Causes, accélérateurs et déclencheurs de conflits, vulnérabilités et menaces

De nombreux problèmes dans la région de l'IGAD, comme en Afrique, émanent principalement de la nature des États et des interférences externes. Actuellement tous les problèmes longs et compliqués dans la région de l'IGAD se rapportent à une absence de légitimité soit en raison de gouvernance impopulaire et l'intolérance à la diversité, ou le manque de capacité et de volonté politique de fournir des biens publics. Les EM de l'IGAD ont échoué ou obtenu de mauvais résultats. Les problèmes politiques restent assez centraux dans tous ces problèmes prolongés et compliqués dans la région de l'IGAD. Le système politique démocratique et la mobilisation sont au cœur de l'existence des États défaillants ou des États peu performants.

L'accès à la terre reste l'une des préoccupations de sécurité et de développement qui prévalent dans la région de l'IGAD en particulier du fait des nuances culturelles, ethniques et économiques. Avec une population de plus en plus croissante et l'envie pour les familles d'obtenir des terres, le sujet nécessite une attention dédiée du gouvernement. Le terrorisme a été une source de graves menaces à la paix et au développement de la région de l'IGAD. Depuis 1993, l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda ont fait face aux attaques terroristes émanant d'organisations radicales basées en Somalie. Comme principales cibles des attaques terroristes par Harakat Al-Shabaab Al Mujahidden (Al Shabaab), les États membres de l'IGAD sont à la pointe de la lutte contre Al-Shabaab en Somalie. Al Shabaab en Somalie et



ses agents au Kenya, Djibouti et en Ethiopie, l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) en Ouganda et au Soudan du Sud ont fait des victimes parmi les ressortissants des EM de l'IGAD et d'autres pays. Bien que regrettable que les résultats des élections soient contestés et conduisent le plus souvent à la violence, les élections sont maintenant les moyens les plus courants d'arriver à l'exercice du pouvoir. Les élections servent d'instrument de la détermination de la légitimité de l'exercice du pouvoir. Les élections sont fondamentales sans lesquelles la volonté du peuple n'a pas pu être établie. Toutefois, étant donné la mobilisation des forces politiques sur les plates-formes non démocratiques telles que les valeurs sectaires comme la religion et l'appartenance ethnique transforment les élections en une légitimité contestée du gouvernement, en mandats divisés et dans certains cas, en violence. Un succès important et une tendance qui devraient se confirmer, quoique des questions subsistent quant à leur nature compétitive, les EM de l'IGAD, à l'exception de l'Erythrée, ont organisé des élections avec régularité. Comme des générations diversifiées, de plus en plus connectées et qui n'hésitent pas à s'exprimer rejoignent l'électorat, et d'autres acteurs ayant une influence sur les élections, les contestations lors du vote peuvent devenir une source de violence et de conflits. Les exemples comprennent Djibouti (2013), l'Ouganda (2010), le Kenya (2007), et l'Ethiopie (2005).

La région de l'IGAD a beaucoup souffert à la suite de différends frontaliers qui ont dégénéré en guerres entre pays. Les migrations pourraient constituer une cause ou une conséquence des conflits. En raison des impacts des conflits localisés, les PDI sont et continueront à être en nombre plus élevé que les réfugiés dans la région de l'IGAD, nécessitant un changement d'orientation en matière de déplacements internes. Les migrations de la région de l'IGAD vers les pays du Moyen-Orient ont augmenté considérablement avec la demande croissante de migrants peu et hautement qualifiés.

7.2.3 Politiques, stratégies et cadres institutionnels nationaux et régionaux en vigueur Importants programmes/projets nationaux et régionaux dans le secteur

Cependant, aucun EM ne dispose d'une politique autonome qui définit l'architecture nationale de paix et de sécurité, y compris les cadres normatifs (cadre législatif et politique), institutionnel et de procédure (de collaboration). Certains pays disposent de politiques nationales sur la prévention et la gestion des catastrophes, tandis que d'autres sont en train d'en élaborer une tout en étant régulièrement frappé par des catastrophes. Peu de pays disposent de politiques sur les affaires étrangères et sur la sécurité nationale, ou de lois sur les migrations et les déplacements internes. Sur le plan institutionnel et en dépit des capacités limitées, les EM disposent d'entités législatives, exécutives et judiciaires. En outre, certains Etats membres ont des autorités traditionnelles qui soutiennent les questions liées à la paix et à la sécurité

7.2.4 Disparités et opportunités pour le développement du secteur

Finalement, le développement socio-économique et la bonne gouvernance constituent les meilleurs moyens de prévention des conflits. Si l'intervention préventive reste fondamentalement civile, les militaires peuvent aussi avoir un rôle essentiel. Alors qu'aucune crise dans la région de l'IGAD ne sera définitivement résolue par une intervention militaire directe, certaines crises nécessiteront une intervention militaire rapide. Compte tenu de la discussion ci-dessus sur l'IGASOM et l'échec de son décollage en trois ans (2005-2007), l'IGAD doit développer ses capacités en OPS, avec de grandes ressources allouées aux composantes civiles et policières axées sur la contre-insurrection. L'AMISOM a des opérations de soutien de la paix qui mettent l'accent massivement sur l'intervention de la paix qui a déplacé l'accent sur les composantes civiles et policières, et des objectifs plus directs pour la résolution politique des conflits, même à travers les processus de paix à long terme. Aussi, les relations entre l'IGAD et l'APSA, et en particulier l'ASF et EASFOM, doivent-elles être examinées et reformulées. En ce qui concerne les OPS, l'IGAD doit collaborer avec les Etats membres et les partenaires mondiaux dans cinq domaines de coopération, à savoir 1) opérations aériennes stratégiques et de ravitaillement par mer et logistique; 2) sécurité maritime; 3) raffinement de ses relations et opérationnalisation de l'EASFOM; 4) renforcement des capacités dans les OPS en particulier sur les CVE, CT et COIN, et 5) renforcement des capacités des centres de formation en OPS dans les Etats membres de l'IGAD. En ce qui concerne la lutte contre le piratage et la sécurité maritime, l'IGAD doit coopérer avec l'UA en mettant l'accent sur le renforcement des capacités dans le cadre de la nouvelle stratégie AIM 2050 de l'Union africaine, la Convention de Niamey de l'UA et la Stratégie 2015 sur les frontières de l'UA. De même, la prolifération des armes légères dans les communautés pastorales et frontalières crée une urgence pour une nouvelle approche dans la lutte contre cette prolifération.

7.3 Conclusions, recommandations et domaines d'intervention

7.3.1 Conclusions

La présence de plus de quatre missions de maintien de la paix avec plus de 50 000 soldats maintien de la paix des Nations Unies et de l'UA dans la région (Darfour-Soudan, Abyei, la Somalie, le Soudan du Sud), des centaines d'observateurs militaires qataris sur la frontière et des milliers de forces militaires occidentales Djibouti-Erythrée à

Djibouti, souligne les défis de la paix et de la sécurité de la région de l'IGAD. Selon diverses études, les États membres de l'IGAD, dont la plus jeune nation du monde, le Soudan du Sud, qui a expérimenté une crise politique profonde et des conflits à la fin de 2013, figurent parmi les trente-cinq pays les plus fragiles dans le monde. Pour changer cela, l'IGAD devra mettre en œuvre une stratégie qui sera axé sur la prévention et qui améliorera la situation.

7.3.2 Recommandations en vue de combler les disparités identifiées

Les principaux domaines de transformation doivent être axés sur les points suivants:

- Déplacer la mission de l'intervention à la prévention, avec les graves difficultés économiques et les maigres ressources financières, la prévention doit avoir la primauté sur intervention. Comblent le fossé alerte précoce-réaction rapide afin d'aborder les limites critiques liées aux réactions efficaces de prévention et en temps opportun aux crises
- Investir dans les Architectures Nationales de Paix et de Sécurité (NPSA) avec des capacités de prévision, de prévention, de réaction et d'adaptation, mettant davantage l'accent sur les deux premiers.
- Comblent le déficit de gouvernance car il est l'une des causes, accélérateurs et déclencheurs de menaces à la paix et la sécurité et l'échec de cette initiative porterait atteinte à une réaction appropriée aux menaces et aux crises.
- Mettre en place une Architecture de Gouvernance de l'IGAD, y compris la gouvernance politique, la gouvernance des ressources naturelles, la gouvernance économique, la gouvernance du développement social et la gouvernance d'entreprise qui prennent également en compte l'Architecture africaine de gouvernance de l'UA.
- Mettre en place un Cadre Humanitaire de l'IGAD fondé sur le développement favorable aux pauvres et de la résilience qui prend en compte l'IDDRSI, l'IGAD-MIGA, l'IGAD-MAP, le cadre de l'UA et la Position Commune africaine sur les affaires humanitaires.
- Prioriser le Développement comme une solution/réponse aux crises humanitaires, qui permet de résoudre toutes les crises, d'une manière holistique et inclusive.
- Fournir des capacités et exhorter les Etats membres à élaborer des politiques sur la gouvernance et la laïcité, la religion et le secteur public.
- Promouvoir le commerce informel transfrontalier et la gouvernance de la sécurité transfrontalière (GST) dans le cadre du renforcement de la résilience, de l'intégration et de la paix et de la sécurité.
- Repenser la Stratégie de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre
- Ratifier, domestiquer et mettre en œuvre divers instruments de l'IGAD et de l'UA tels que le Projet de Traité; le Projet de Protocole sur la Gouvernance, la Démocratie et les Elections; le Protocole sur la Libre Circulation des Personnes; la Charte africaine sur les Valeurs et Principes de la Décentralisation, la Gouvernance Locale et le Développement Local; etc.





FEMMES CÉLÉBRANTS
LE JOUR DE
L'INDÉPENDANCE,
DJIBOUTI

©IGAD

PARITE (GA)

8.1 Introduction

Malgré les disparités entre Etats membres, la région de l'IGAD abrite des sociétés culturelles profondément patrilinéaires et patriarcales. Des inégalités entre les sexes sont omniprésentes sous diverses formes, notamment l'accès à l'éducation, à l'information, à l'emploi, au crédit, à la terre, aux intrants et le pouvoir de décision. Le statut économique, social et politique des femmes est relativement plus faible que celui de leurs homologues masculins. Ces inégalités reflètent un handicap pour les femmes et ont par le passé été considérées comme des questions de droits humains ou de politique sociale avec peu d'impact sur la performance économique globale. Reconnaisant ces réalités et la nécessité d'améliorer le statut des femmes, les politiques des Etats membres en matière de parité visent à promouvoir la parité et l'autonomisation des femmes.

8.1.1 Aperçu de l'importance du secteur de la parité dans la région de l'IGAD

En outre, les différents modèles de croissance sectoriels imposent diverses exigences sur l'utilisation du temps de travail des femmes et des hommes et ont des implications différentes pour la répartition du revenu et du travail selon les sexes. Ceci est particulièrement essentiel dans le cadre de la réalisation d'une croissance pro-pauvres, partagée, équitable et l'expansion du commerce dans la région de l'IGAD où de nombreux secteurs à vocation exportatrice (par exemple, l'élevage, l'horticulture, le thé, le café et le coton) reposent sur la main-d'œuvre féminine ou masculine. Le secteur informel domine l'économie de la région de l'IGAD, les femmes représentent plus de la moitié des commerçants informels, y compris dans l'économie transfrontalière. Il existe de fortes inégalités entre les sexes dans l'accès aux principaux actifs productifs, notamment la terre, la main-d'œuvre, les services financiers, la technologie et les intrants, ainsi qu'en matière d'éducation et de soins de santé. Ces disparités limitent directement ou indirectement la croissance économique, la productivité et le bien-être. L'élimination des disparités entre les sexes dans l'éducation seule en Afrique subsaharienne entraîne une augmentation de 0,5 - 0,7% du taux de croissance annuel du PIB par habitant. L'égalité en matière d'éducation peut favoriser d'autres types d'égalité, notamment en matière d'accès aux soins de santé, d'accès aux intrants agricoles et de pouvoir de marchandage des ménages. L'intervention dans l'agriculture, l'économie informelle et la santé permettrait à la région de faire un grand pas en matière d'égalité des sexes.

Le cadre de la politique de la parité de l'IGAD (2012 -2020) souligne l'inégalité des genres comme un défi de développement transversal dans tous les domaines prioritaires d'intervention/piliers de l'IGAD. Dans ce contexte, le cadre de la politique pour la parité repose sur une approche bidimensionnelle qui comprend des interventions ciblées sur l'émancipation des femmes et les actions qui ôtent les barrières pour une participation équitable des femmes et des hommes dans les processus de développement. Le cadre de la politique pour la parité est renforcé par le Plan d'action régional pour la mise en application des résolutions du conseil de sécurité des Nations Unies (UNSCR) 1325 et 1820 ainsi qu'une Stratégie régionale de représentation des femmes aux postes de prise de décision. Ces instruments sont par la suite soutenus par les cadres et les initiatives régionaux et internationaux relatifs à l'égalité des genres et de la promotion des femmes, qui assignent des responsabilités aux institutions telles que l'IGAD, y compris le soutien aux Etats membres dans l'adoption, l'implémentation, le suivi et l'évaluation des actions et des engagements approuvés. Il s'agit entre autres de ce qui suit : Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, la Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes, la Politique genre de l'UA, le Programme 2063 de l'UA, la Décennie des Femmes africaines (2010-2020), la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration de Pékin et la Plateforme pour l'Action. Il existe des inégalités de genre pervers à divers niveaux, y compris l'accès à l'éducation, aux informations, à l'emploi, au crédit, à un terrain, à des intrants et la participation dans la prise de décision dans tous les Etats-membres de l'IGAD. Le plus souvent, ces inégalités révèlent un désavantage pour les femmes et ont par le passé été perçues comme des problèmes relevant des droits de l'homme ou du social avec peu d'impact sur l'ensemble du rendement économique.

8.1.2 Contribution du secteur au développement économique national et régional

Une caractéristique propre aux économies de la région de l'IGAD est que les femmes et les hommes jouent des rôles économiques considérables. Le genre est un enjeu économique essentiel et pas seulement un problème d'équité sociale ou de droits humains. L'agriculture est la principale source d'emploi des hommes et des femmes, ces dernières représentant une plus grande proportion de la population active, en dépit des variations de production sous-sectorielles ou spécifiques au pays. Dans la plupart des États membres de l'IGAD, les femmes et les hommes ne sont pas répartis de manière équitable dans l'économie productive : l'agriculture est un secteur dominé par les femmes tandis que l'industrie et les services le sont par les hommes.

8.2 Analyse de la situation du secteur de la parité (GA)

8.2.1 Les principaux enjeux de la parité

8.2.1.1 La violence fondée sur le genre (GBV)

La GBV désigne toutes les formes de violence (physique, sexuelle, psychologique et économique ainsi que les diverses formes de pratiques traditionnelles préjudiciables, est un phénomène largement répandue dans les pays de la région d'IGAD. Le conflit lié à la violence sexuelle est également prédominant dans les pays en conflit. Plusieurs des formes de GBV pratiquées dans la région tendent à affecter négativement les femmes, qui en sont dans la plupart des cas les victimes. Ceci ne veut pas pour autant dire que les hommes ne subissent pas de GBV.

TABLEAU 8.1

REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LA PRISE DE DÉCISION AU SEIN DES ÉTATS MEMBRES DE L'IGAD

Trois branches	Ethiopie	Kenya	Ouganda	Soudan	Sud Soudan	Somalie	Djibouti
Pourcentage ¹ au niveau législatif	29.7	20.6	35	25	33	14	-
Pourcentage exécutif	34	33.3	29	18	17	20	-
Pourcentage judiciaire	20.6	38	-	-	-	-	-

¹ Level of representation in current parliaments in countries of the region.

TABLEAU 8.2

ÉTAT DE LA RATIFICATION/ADOPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME

Cadres des droits de l'homme	Ethiopie	Kenya	Ouganda	Soudan	Sud Soudan	Somalie	Djibouti
Le Protocole de Maputo	Non ratifié	Ratifié en 2010 avec réserve	Ratifié en 2010 avec réserve	Ratifié avec réserve	Non ratifié	Non ratifié	Ratifié en 2005
CEDAW	Ratifié en 1981	Ratifié en 1984	Ratifié en 1985	Non ratifié	Ratifié en 2015	Non ratifié	Ratifié en 1998
Protocole facultatif à la CEDAW	Non ratifié	Non ratifié	Non ratifié	Non ratifié	Ratifié en 2015	Non ratifié	Non ratifié
BPA	Adopté	Adopté	Adopté	Adopté	Adopté	Adopté	Adopté
CRC	Ratifié en 1991	Ratifié en 1990	Ratifié en 1990	Ratifié en 1990	Ratifié en 2015	Non ratifié	Ratifié en 1990

8.2.1.2 Pouvoir et prise de décision

Les pays de la région ont un certain niveau de représentation des femmes dans diverses branches du gouvernement quoique les niveaux de représentation et la concentration au sein des différentes branches du gouvernement bien que cette représentation est différente selon les pays. La représentation au sein du pouvoir législatif est plutôt élevée comparée à celle au sein des pouvoirs exécutifs et judiciaires dans les pays de la région (tableau 8.1). Le tableau suivant montre le niveau de représentation des femmes dans les trois branches de gouvernement à travers les pays de la région.

8.2.1.3 Droits fondamentaux des femmes

Tous les pays de la région ont adopté des lois qui interdisent la discrimination contre les femmes, une interdiction ancrée dans les constitutions respectives des pays. Outre la constitution, les pays ont adopté des lois extensives qui criminalisent les pratiques discriminatoires contre les femmes et par conséquent encouragent les droits fondamentaux des femmes. Le Tableau 8.2 montre le statut de ratification des principaux cadres de droits fondamentaux des femmes.

Tableau 8.3 montre l'état des rapports par pays signataire du traité selon chacun des instruments/cadres. Il présente la dernière date à laquelle le rapport a été dressé ou n'affiche " aucune " date.

8.2.1.4 Les femmes et les médias

Les pays de la région ont adopté différentes mesures, quoique à des niveaux différents, afin de promouvoir la participation des femmes tant dans la prise de décision que dans la présence sur les médias et leur utilisation. Ces mesures vont des cadres d'adoption (politiques ou lois) qui garantissent un accès équitable aux informations aux programmes de renforcement de capacité orientés vers les débouchés des médias.

8.2.1.5 La jeune fille

Les pays de la région ont soit élaboré des dispositions générales qui condamnent la discrimination basée sur le sexe dans tous les aspects de la vie, soit adopté l'approche de la protection ciblée de la jeune fille. Ensuite, à travers l'adoption de la convention sur les droits de l'enfant, aux niveaux internationaux et régionaux, les pays ont étendu le cadre juridique en protégeant la jeune fille. En outre, les pays ont adopté des cadres nationaux détaillés qui portent sur les domaines d'intérêt importants tels que l'éducation, la santé, l'exploitation économique des enfants.

8.2.2.1 Agriculture, fisheries and livestock development

Le rôle/la contribution des femmes dans le secteur de l'agriculture est estimé(e) en moyenne entre 70 - 80%. Les femmes ont peu d'accès et de contrôle sur les ressources de production telles que la terre et tous les types d'intrants agricoles avec la disparité la plus élevée enregistrée pour les terres (en termes de propriété de la terre et d'exercice de la terre). Le tableau 8.4 fournit des informations sur l'accès des femmes à la terre dans les pays de la région.

8.2.2.2 Ressources naturelles et Protection de l'environnement

Au niveau de l'IGAD, la stratégie de l'IDDRSI offre une opportunité et des directives pour élaborer des politiques orientées vers les questions de genre. De même, l'appui à la recherche et le renforcement des capacités dans divers domaines y compris le genre sont encouragés dans le domaine prioritaire de la recherche, de la gestion des connaissances et du transfert des technologies. Une bonne pratique en vigueur au Kenya consiste à la mise sur pied des centres d'excellence de gestion des ressources naturelles qui offriront entre autres des études sur comment intégrer les connaissances des femmes de l'environnement aux efforts de conservation de l'environnement et des lois et politiques de l'environnement. Une autre bonne pratique vient de l'Éthiopie où l'implication des femmes locales dans les modèles de protection et de gestion des ressources naturelles est très avancée. L'IGAD propose la Stratégie d'IGAD pour les ressources naturelles et environnementales comme bonne pratique. Les dispositions relatives à l'intégration des questions de genre dans la Politique des ressources en eau de l'IGAD est une excellente initiative de l'IGAD.

8.2.2.3 Développement social

Santé

Les principaux indicateurs sanitaires dans les pays de la région montrent une amélioration en termes d'accès des femmes aux services de santé et des résultats qui en découlent. Toutefois, tous les pays traînent encore en ce qui concerne la réduction du taux de mortalité maternelle, objectif fixé sur le plan international dans le cadre des OMD. Le tableau 8.5 fournit les principaux indicateurs de la santé maternelle des Etats membres de l'IGAD

Les pays de la région ont adopté des cadres politiques élargis afin de réguler le secteur de la santé. Au niveau régional, nous avons l'IRAPP qui assiste les réfugiés, les PDIP, les migrants de retour, les communautés hôtes environnantes et les CBMP tels que les chauffeurs, les migrants, les travailleurs du sexe, les commerçants et les bergers au niveau des principaux points sensibles (traversée de la frontière). Elle renforce également la collaboration au niveau de la frontière en ce qui concerne la réponse du secteur de la santé, en disposant d'un cadre d'interaction pour l'échange

d'informations, le partage des expériences, la vulgarisation des meilleures pratiques et des enseignements à retirer et la facilitation de l'harmonisation des politiques en matières de VIH/SIDA. Les résultats des programmes sur le terrain sont édifiants tant pour ce qui est de l'accès élargi des populations cibles à l'ensemble des soins pour le VIH/SIDA.

TABLEAU 8.3

ÉTAT DES RAPPORTS SUR PRINCIPAUX INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME

Cadres des droits de l'homme	Ethiopie	Kenya	Ouganda	Soudan	Sud Soudan	Somalie	Djibouti
CEDAW	2009	2006	2009	-	-	-	No report yet
BPA	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014
CRC	2013	2005	2007	2008	-	-	2007

TABLEAU 8.4

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE PAR LES FEMMES

Propriété foncière/droits d'utilisation	Ethiopie	Kenya	Ouganda	Soudan	Sud Soudan	Somalie	Djibouti
pourcent	60 pourcent (pour les deux)	1 pourcent et 5 pourcent pour les deux	39 pourcent (pour les deux)	-	-	14 pourcent	32,7 pourcent

TABLEAU 8.5

MAJOR MATERNAL HEALTH INDICATORS

Pays	Kenya	Ouganda	Ethiopie	Soudan	Sud Soudan	Somalie	Djibouti
Taux de mortalité maternelle	488	438	420	216	2054	1200	-
Visites dans les centres de soins prénatals (%)	92	94.9	97	-	-	42	-
Taux d'utilisation de contraceptifs (%)	46	30	56.2	-	4.7	9.8	-
Accouchement assisté par un personnel qualifié (%)	44	58	23	57	-	44	-
Prévalence du VIH (%)	8 pourcent chez les femmes		1,9 pourcent chez les femmes	0,67 pourcent	2,6 pourcent	0,9 pourcent	-
	4,3 pourcent chez les hommes		1 pourcent chez les hommes				

Éducation

L'accès des filles à l'éducation s'est amélioré de façon considérable dans la région. Des améliorations sont également enregistrées en termes de succès estimés à la lumière du taux de réussite. La gratuité de l'enseignement primaire n'est pas effective dans plusieurs pays de la région. Il existe des mesures antidiscriminatoires qui favorisent l'accès de la jeune élève et de l'enseignante.

Nutrition

Malgré le fait que les femmes ont joué un rôle très important dans la production agricole et la sécurité alimentaire de la région, elles demeurent exposées à la malnutrition. Les rapports nationaux montrent que la malnutrition est chronique au sein des femmes. Les pays de l'IGAD disposent de politiques pour y faire face.

8.2.2.4 Coopération et intégration économiques

Participation de la main d'œuvre féminine dans la région de l'IGAD : selon les rapports des pays de la région la participation de la main d'œuvre féminine est considérablement inférieure à celle des hommes ; notamment lorsqu'il s'agit d'emploi officiel et rémunéré. Certes la participation des femmes dans la main d'œuvre est inférieure à celle des hommes ; mais, les femmes sont de plus en plus absorbées par le marché de l'emploi. Ainsi, les femmes dans les pays de la région sont concentrées dans les petites et micro entreprises. L'implication des femmes dans les industries de fabrication est aussi limitée. Les pays de la région ont adopté divers cadres juridiques et politiques afin d'encourager l'intégration des femmes au marché de l'emploi.

Le commerce transfrontalier impliquant les problèmes liés aux barrières non tarifaires : L'ICBT est principalement dirigé par des particuliers (une grande majorité étant des femmes) et est constitué de micro entreprise, de petites et moyennes entreprises et souvent de petites consignations. Les données indiquent que six travailleurs sur dix dans le secteur informel sont des femmes qui procèdent ainsi pour nourrir leurs familles.

La féminisation de la migration et surtout le trafic affecte les hommes comme les femmes dans la région. Cependant, l'impact est plus important chez les femmes. Les femmes victimes de trafic sont le plus souvent destinées au travail domestique, aux travaux forcés et à l'exploitation sexuelle. Toutefois, le problème est largement répandu au sein de tous les pays de la région. Comme mentionné dans la section Paix et Sécurité et les recommandations du Rapport, la gestion gouvernementale de la migration permettra de faire face à certains de ces défis et cependant, elle doit être conforme aux cadres politiques de l'UA et de l'IGAD.

8.2.2.5 Paix et sécurité

Les conflits passés et en cours ont conduit à de graves violations des droits fondamentaux des femmes et des enfants dans la région et continuent de le faire dans certaines zones d'instabilité. L'impact du terrorisme sur les femmes en dehors de leurs implications sur les populations en général est particulièrement dévastateur. Certains impacts impliquent une augmentation des cas de viol, d'enlèvement de femmes et de filles, de famine, de malnutrition et d'atteintes à la dignité humaine l'augmentation des violences basées sur le genre et l'amplification du phénomène d'enfants-soldats. Étant donné que le commerce informel, notamment transfrontalier et le tourisme sont des secteurs qui emploient largement des femmes qui par la suite profitent de la chaîne de valeur (petit commerce, tourisme d'accueil, la vente de produits artisanaux et autres), l'impact du terrorisme sur les femmes affecte gravement leurs moyens de subsistance et ceux de la famille. Les groupes extrémistes violents tels qu'Al Shabaab et l'Armée de résistance du Seigneur ont essayé de justifier l'asservissement des femmes. Le faible intérêt porté à l'égalité de genre et à l'émancipation des femmes y compris dans l'allocation des ressources, le retour à la paix après les conflits et les processus de reconstruction constitue un obstacle commun. Dans la région de l'IGAD, les Etats membres ont adopté un plan d'action national basé sur les Résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies en 2008.

8.3 Politiques et cadres institutionnels pour la parité et l'émancipation des femmes

8.3.1 Niveau national et de l'IGAD

Tous les pays de la région ont adopté des cadres sur le plan national, les politiques nationales sur les femmes et la parité afin de promouvoir la parité et l'émancipation des femmes pour la Somalie qui en est à la phase des projets. Les politiques relatives au genre visant à promouvoir la parité constituent les principaux objectifs au niveau national avec pour point central stratégique les besoins et les priorités des femmes et des hommes, alors que les points centraux des politiques axées sur les femmes ciblent les femmes. Les documents de politiques servent de cadres pour l'intégration des questions liées au genre dans tous les secteurs de la vie. L'IGAD a élaboré et a mis en œuvre plusieurs cadres réglementaires qui soutiennent la justice et l'égalité en matière de genre. La principale politique régionale est le Cadre stratégique sur le genre (2012-2020). Les autres cadres politiques et stratégiques pour l'intégration du genre

sont: La Stratégie de l'IGAD en matière de sécurité alimentaire (2005), la Stratégie des ressources naturelles et de l'environnement (2007); Le Programme de gestion des risques de catastrophe dans la région de l'IGAD (2002) Le Plan d'action régional pour la mise en œuvre des Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies 1325 (2000) et 1820 (2008), la Stratégie régionale de l'IGAD pour une meilleure représentation des femmes aux postes décisionnels (2013) et le Cadre régional de reconstruction post-conflit et de politique de développement (2013).

Le Programme de la parité a été institutionnalisé dans le Secrétariat de l'IGAD en 2005. Depuis sa création, le programme mène diverses activités telles que la vulgarisation des objectifs de la politique, l'organisation des réunions annuelles des ministres des Affaires féminines/liées au genre, tenue des ateliers techniques et des forums sur les questions d'intégration, intégrer les questions liées au genre dans les programmes et les projets sectoriels de l'IGAD (Audit de l'IGAD sur le genre, 2010).

8.3.2 Enseignements importants et meilleures pratiques à retenir des expériences de développement de la région

L'IGAD peut influencer de façon positive les cadres normatifs élaborés par les états membres et réglementant les relations entre genres dans différents aspects de la vie. Ceci nécessite un plaidoyer continu et un effort de lobbying auprès des décideurs au niveau des États membres. Par ailleurs, il s'agit de tenir les États responsables des engagements qu'ils ont faits à des niveaux régionaux et continentaux à travers la vérification de la conformité. Afin de favoriser les projets et les programmes collaboratifs en interne, le programme de genre de l'IGAD doit superviser la coordination de l'intégration effective sur l'ensemble du système des questions liées au genre dans les secteurs de priorité respectifs de l'IGAD. Pour y parvenir, il est nécessaire de développer des outils/mécanismes en vue d'une intégration des questions liées au genre dans les programmes d'autres secteurs prioritaires de l'IGAD et d'un renforcement des mécanismes de responsabilité. La mise en œuvre de ces stratégies nécessite la mobilisation des ressources, la volonté politique et une compétence technique accrue en termes de nombre et de qualité d'expertise sur le genre au niveau de l'IGAD.

8.4 Conclusions, recommandations et interventions

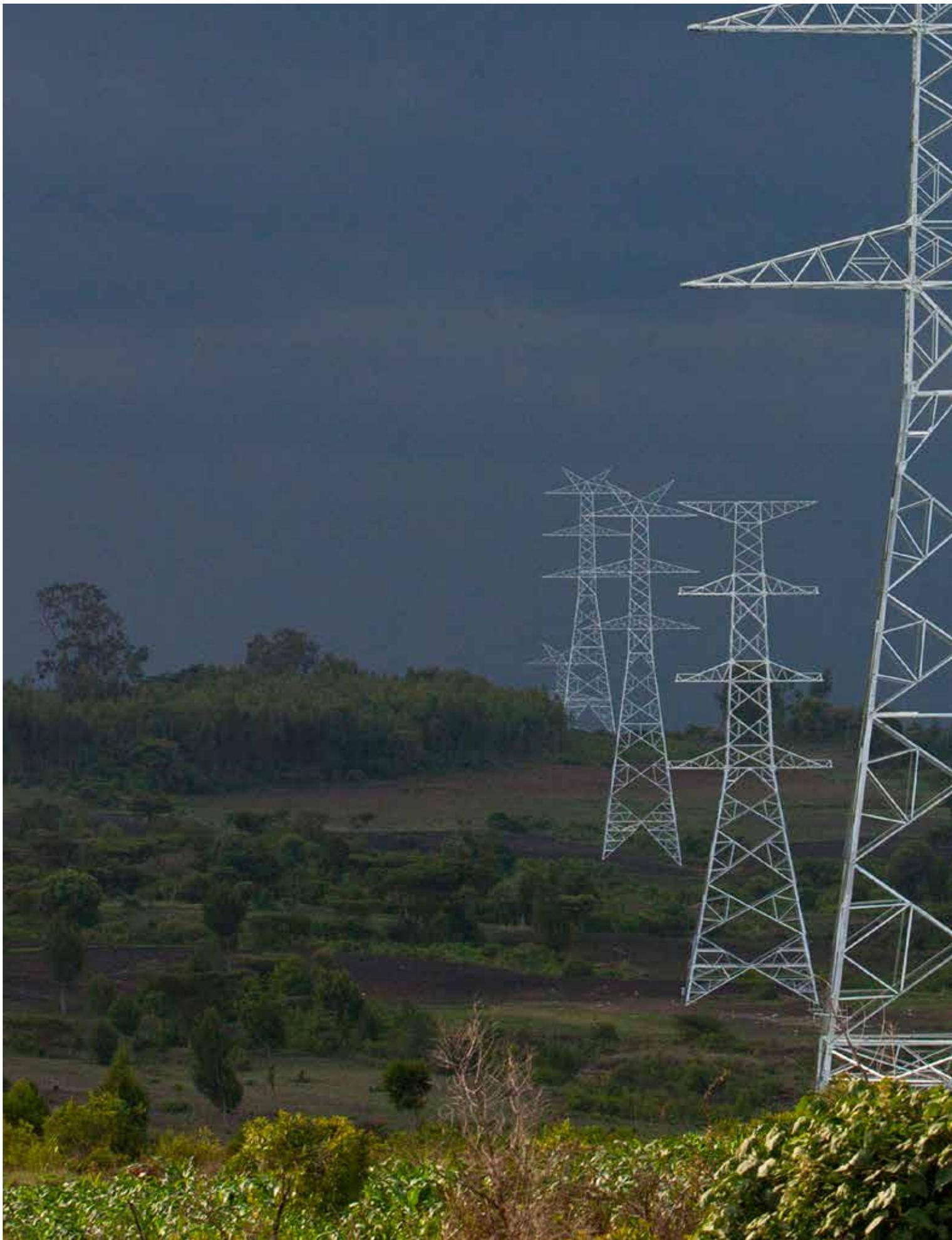
8.4.1 Conclusions

L'analyse de l'état de lieu du secteur a révélé que d'importantes réalisations ont été effectuées en termes d'amélioration de la situation des femmes dans la région. Toutefois, les inégalités systémiques et structurelles dans certains aspects de la vie continuent à défavoriser les femmes de la région. Les réalisations sont particulièrement remarquables quand il s'agit d'améliorer l'accès des femmes aux services sociaux de base, démarginalisation économique et la participation dans la prise de décision. Toutefois, le problème d'inégalité persiste dans certains domaines à travers les pays : niveaux élevés de violence basée sur le genre et la pratique de normes traditionnelles préjudiciables, la discrimination à l'égard de la jeune fille, l'inégalité d'accès aux intrants de production notamment pour les femmes dans le secteur de l'agriculture, la victimisation persistante des femmes par les trafiquants font partie des domaines mentionnés à cet effet.

8.4.2 Recommandations en vue de combler les disparités identifiées

Au niveau régional, trois principales stratégies liées sont recommandées afin de faire face aux obstacles à la promotion de l'égalité de genre dans la région.

1. Un plaidoyer permanent et un lobbying des États membres
2. Le partage des connaissances et des bonnes pratiques entre les EM et
3. le renforcement des capacités des acteurs et décideurs au niveau national





LIGNE DE TRANSPORT
ÉLECTRIQUE DEPUIS LE
BARRAGE GIBBE
JUSQU'À ADDIS ABABA,
VALLÉE DE L'OMO,
ETHIOPIE;

PHOTOGRAPHE:
ERIC LAFFORGUE

9.1 Introduction

La vision de l'IGAD est d'avoir une région prospère et stable en garantissant le développement durable dans la région. Cela nécessite une intégration équilibrée des piliers du développement durable, à savoir, les piliers environnementaux, sociaux et économiques. Dans le contexte africain, il a été question d'inclure la gouvernance / gouvernance institutionnelle comme un quatrième pilier (SDRA 2012). Les trois piliers du développement durable sont inhérents dans les six secteurs choisis pour examiner le rapport d'état de la région.

9.2 Liens et synergies au niveau de l'IGAD

Les stratégies régionales et sectorielles de l'IGAD font la promotion d'une approche globale et intégrée de la réalisation du développement durable dans la région. Les secteurs de l'IGAD et les piliers stratégiques ainsi que leurs programmes respectifs et d'autres cadres et stratégies de l'IGAD sont donc étroitement liés et interdépendants. Cette interdépendance et ces liens entre les différents secteurs sont manifestés et abordés lors de la formulation des politiques, stratégies, programmes et projets sectoriels et régionaux. L'exploitation et l'utilisation de l'interdépendance et des liens entre les secteurs et les synergies créés entre et parmi les différents programmes et projets sectoriels créent une opportunité d'améliorer le développement durable et l'utilisation efficace des ressources regroupées disponibles dans la région. Les politiques macroéconomiques et les interventions en matière de développement des infrastructures poursuivies par le Pilier coopération et intégration économiques contribuerait à l'harmonisation des politiques ainsi qu'à la facilitation de la circulation des biens et des personnes dans la région. Cela profiterait directement aux stratégies visant à réaliser la sécurité alimentaire. Par conséquent, l'atténuation des catastrophes exige la mise en œuvre de programmes complémentaires dans l'agriculture et l'environnement.

L'IGAD et les autres CER

Les interdépendances et les synergies au niveau de l'IGAD ne portent pas seulement sur les liens et les synergies entre les activités du secrétariat de l'IGAD dans les six secteurs examinés, mais aussi sur les liens et synergies entre les activités de l'IGAD en tant que CER et d'autres organisations et communautés économiques régionales travaillant dans les six secteurs et contribuant au développement durable de la région de l'IGAD. Pour s'attaquer aux problèmes de la multiplicité de l'adhésion des États membres ou les questions transfrontalières entre les CER, des mémorandums d'accord sont signés entre les communautés économiques régionales concernées pour éviter le dédoublement des efforts et maximiser l'utilisation des ressources disponibles. Des initiatives et plates-formes inter-CER sont en place pour accroître les avantages et l'impact des liens et des synergies entre les activités des CER et d'autres organisations régionales dans les différentes régions.

Mécanismes et Commissions Bilatéraux de l'IGAD

L'IGAD a encouragé l'appui tel que grâce à des activités bilatérales et multilatérales. En plus des organes, comités et forums politiques de l'IGAD déjà mentionnés, les EM de l'IGAD ont signé des accords de coopération intégrale réciproques entre les EM. Les commissions paritaires mixtes permanentes ont été établies en vertu de ces accords mettant l'accent sur la paix et la sécurité, la coopération économique et le commerce, les services portuaires, le commerce de l'énergie électrique et le partage de l'eau, le développement des infrastructures, le Conseil de l'investissement privé mixte (JPIC), l'évitement de la double imposition et des projets communs de développement dans les zones frontalières. Les commissions et les accords bilatéraux constituent la base d'extraction des zones de chevauchement et de consensus.

Mécanismes de collaboration multilatéraux de l'IGAD

Transformatrices par nature, ces méga-tendances liées à l'agriculture (sucre, pêche, thé, café, céréales, animaux vivants et produits des animaux) massives, l'investissement et les industries extractives (pétrole, gaz, or et minéraux) ont été et continueront à changer radicalement le paysage économique et politique des régions frontalières. Les prévisions font état de la modification des questions transfrontalières, y compris le commerce (formel et informel),

la mobilité (déplacement et mobilité) et les pouvoirs des autorités de l'Etat dans la fourniture de la prestation des services et la sécurité. En plus des possibilités d'intégration et économiques, le développement des infrastructures comme les routes et l'accès à l'électricité permettent aux acteurs de paix et de sécurité d'atteindre des zones auparavant inaccessibles. Avec ces menaces transnationales et les crimes transfrontaliers croissants, l'engagement des EM de l'IGAD pour contrer ces menaces a augmenté proportionnellement. L'IGAD et ses EM jouent un rôle essentiel dans l'AMISOM, la FISNUA, la MINUS et la MINUAD ainsi que les processus de médiation et de paix en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. Qui plus est, en interne en tant que Secrétariat, l'IGAD a d'abord établi le CEWARN et l'ICPACT (maintenant ISSP), qui participent activement dans le Groupe de travail sur la Corne de l'Afrique au sein du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF). La vétusté des infrastructures entrave également l'accès aux régions frontalières par des systèmes de développement et de sécurité de l'Etat. On croit que le développement des infrastructures en général, les infrastructures frontalières et des frontières souples en particulier permettent aux Etats de fournir la PS grâce à un accès accru aux zones frontalières. L'IGAD et ses EM ont lancé de grands projets d'infrastructure, d'agriculture, d'industrie et de santé concernant le commerce ainsi que des initiatives de sécurité humaine. Ces initiatives comprennent l'Initiative de la Corne de l'Afrique (Hoai), les Initiatives d'aménagement des infrastructures de transport régionales, l'intégration politique régionale, le programme d'appui de la sécurité humaine (RPIHSSP), et l'Initiative de l'IGAD sur la résilience à la sécheresse et sa durabilité (IDDRSI).

Les autres initiatives de l'IGAD dans la création de mécanismes de collaboration multilatéraux de l'IGAD sont notamment le Projet de plan d'action de migration (MAP) de l'IGAD qui vise à mettre en œuvre le cadre régional de politique de migration de l'IGAD. Une autre initiative importante de l'IGAD qui a des implications graves pour la paix et la sécurité, c'est l'Initiative de l'IGAD pour la résilience à la sécheresse et sa durabilité (IDDRSI). La montée de la dispensation constitutionnelle fédérale, décentralisée et déconcentrée dans plusieurs États membres de l'IGAD, notamment l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan et récemment le Sud-Soudan, ont lancé un changement de paradigme avec le potentiel d'amélioration remarquable dans la paix et la sécurité de la région. Sur la base du principe de subsidiarité, cette tendance, si elle est consolidée, rapprocherait le pouvoir de son origine, la communauté.

Les enseignements de l'IRAPP : *collaboration entre tous les acteurs en pratique*

Avec deux objectifs interdépendants de prévention de la pandémie du VIH parmi les populations transfrontalières et les populations nomades (CBMP), les réfugiés, les personnes déplacées, les rapatriés et les populations environnantes



**EQUIPE IRAPP
RENCONTRE 2
EMPLOYÉS DU CENTRE
DE SANTE D'ORABA
KOBOKO, UGANDA
(IRAPP)**

[@IGAD](#)

des pays hôtes et l'établissant d'une approche régionale commune et durable pour soutenir ces populations, le Programme de Partenariat Régional sur le VIH/SIDA de l'IGAD (IRAPP) est devenu l'un des projets les plus réussis de l'IGAD. Un projet dirigé par l'IGAD fonctionne bien avec la participation remarquable des États membres aux niveaux national, infranational et local, l'IRAPP fournit des indications utiles, normatives et institutionnelles, mais aussi un cadre de collaboration sur la manière dont un projet transfrontalier devrait être élaboré et mis en œuvre.

CEWARN et CEWERU: *Collaboration de l'IGAD avec les OSC*

Considéré comme le pionnier et le plus avancé de tous les systèmes d'alerte précoce en Afrique, le CEWARN est un fleuron de l'IGAD. En vertu de la nouvelle stratégie du CEWARN, le mandat et la compétence géographique du CEREWU ont été étendus à tous les types de conflits (sur la sécurité, l'environnement, le social, l'économie et la gouvernance) et tout le territoire national. Tous les États membres de l'IGAD ont mis en place une Unité d'alerte précoce et de réponse aux conflits (CEWERU) sous le ministère de l'intérieur dans le cadre de l'application du protocole de l'IGAD 2002 instituant le CEWARN pour s'occuper des conflits dans la région. Si compte tenu de la véritable valeur, l'orientation stratégique et les ressources, le CEWERU et le CEWARN pourraient ensemble être la pierre angulaire d'une Architecture africaine de paix et de sécurité de l'IGAD qui est de nature révolutionnaire. Alors que l'APSA de l'AU a été pratiquement, et est principalement, un mécanisme de réaction et de réponse militairement orienté, une APSA de l'IGAD avec le CEWARN et le CEWERU dans son centre serait un mécanisme de prévention axée sur la politique qui pourrait mettre l'IGAD au premier plan dans la stratégie préventive de paix et de sécurité. La prévention est difficile à prouver et ne suffirait pas à long terme mais pourrait également être plus durable pour la région.

9.3 Liens et synergies au niveau nationale

La création des synergies entre les domaines d'intervention sectorielle aux niveaux national et régional ainsi qu'entre les interventions nationales et régionales permettra d'assurer la cohérence et l'efficacité des interventions aux niveaux national et régional. La synergie entre les programmes au sein de chacun des piliers est conçue pour maximiser l'efficacité et stimuler l'impact potentiel de chaque pilier ainsi que les piliers combinés dans l'ensemble de la région. Cela va ajouter de la valeur au processus d'intégration régionale et favorisera des relations de travail plus étroites et un esprit d'équipe au sein du personnel du Secrétariat et entre les experts qui travaillent pour le Secrétariat et les États membres. Les liens institutionnels entre les activités au niveau national et régional sont régis par des dispositions différentes. Ceux-ci incluent deux points d'entrée pour le Secrétariat de l'IGAD au sein de chaque État membre, un étant le ministère des affaires étrangères pour les questions politiques et l'autre étant le ministère, sélectionné par chaque État membre, pour aborder les questions techniques. Le personnel technique sectoriel et les comités ministériels collaborent étroitement avec le Secrétariat sur la politique, la stratégie et les programmes sectoriels et les projets. Les organes politiques plus élevés que sont le Comité des ambassadeurs, le Conseil des ministres et le sommet de l'IGAD orientent le secrétariat avec les directives et les décisions sur les politiques régionales et les priorités d'investissement pour favoriser l'intégration régionale et le développement durable. Toutefois, il est nécessaire de mettre en place un Comité national de l'IGAD dans chaque État membre qui assurera le suivi et l'évaluation de la pertinence des activités de l'IGAD dans chaque pays et vérifier si les activités sont conformes aux décisions/directives de l'organe directeur de l'IGAD. Comité nationale de suivi de la mise en œuvre des projets

9.4 Liens et synergies au niveau continental

La CUA, en tant qu'organe continental, formule des politiques, stratégies, programmes et projets continentaux qui doivent être appliqués aux niveaux régional et national, respectivement par l'IGAD et les États membres. L'IGAD, comme l'une des CER, facilite la domestication des politiques et stratégies de la CUA lors de l'élaboration des stratégies et politiques régionales. On peut citer la domestication de la politique de la CUA sur le pastoralisme et la stratégie de changement de climat de la CUA. D'autres plans de développement importants en Afrique incluent : le Programme 2063 de l'UA, l'APSA, AGA, le Cadre de politique de migration pour l'Afrique, la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique, la Convention de Niamey sur la coopération transfrontalière et d'autres instruments similaires de l'UA et les initiatives telles que l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique (APSA), l'Architecture de la gouvernance africaine (AGA), l'Institut africain des transferts de fonds (AIR), le Programme conjoint de migration pour l'emploi (JLMP), le Programme minimum d'intégration (PMI), l'Accord de libre-échange, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Tous ces projets ont une pertinence élevée et directe pour les efforts et les mandats de l'IGAD. Il ne s'agit que de quelques cas, mais il est nécessaire d'entreprendre la domestication de l'ensemble des politiques et des stratégies de la CUA dans le contexte régional de l'IGAD. Il y a aussi des efforts déployés pour renforcer les synergies entre les interventions, les programmes et les projets continentaux et régionaux. On peut citer la

participation de l'IGAD dans les initiatives et programmes pilotés par la CUA tels que la surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique (MESA), l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique (APSA) et la Politique du climat et de développement (ClimDev) en Afrique.

Les liens et les synergies avec ces organisations sont faibles et doivent être renforcées. Il est donc nécessaire d'avoir des liens juridiques et institutionnels clairs entre la CUA, les autres organisations continentales et les CER pour renforcer les synergies entre leurs interventions et l'utilisation des ressources à tous les niveaux augmentant les impacts positives.

9.5 Liens et synergies au niveau mondial

Dans le cadre des politiques globales, économiques, sociales et environnementales et des stratégies ayant une incidence sur le continent africain et ses régions, il est impératif que les CER prennent en compte les stratégies et politiques mondiales lors de l'élaboration des stratégies et politiques régionales. Il existe des politiques, stratégies et initiatives auxquelles les États membres de l'IGAD sont signataires et que l'IGAD a pour mandat de soutenir les États membres dans la mise en œuvre. Il existe également plusieurs accords de partenariat bilatéraux IGAD-ONU sur des sujets d'intérêt commun. Ces politiques et stratégies comprennent les politiques commerciales mondiales, les fonds monétaires mondiaux, les accords multilatéraux sur l'environnement et les questions de paix et de sécurité mondiales, etc. L'IGAD a mis au point des programmes d'action sous-régionaux (PASR) pour compléter les Programmes d'Action nationaux (PAN) dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). L'IGAD participe également à l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies sur l'énergie durable et à la mise en œuvre des OMD et des ODD. L'IGAD joue un rôle essentiel dans l'AMISOM, la FISNUA, la MINUS et la MINUAD ainsi que les processus de médiation et de paix en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. L'IGAD collabore avec l'ONU, les États-Unis et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) travaillera en étroite collaboration avec l'ONU, l'UA et d'autres partenaires sur la mise en œuvre des ODD.



IGAD ET PARTENAIRES.
LANCEMENT D'ISAP/JFA.
ADDIS ABABA&

© IGAD / BUSURI



DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL DE L'IGAD

10.1 Introduction

Avec le soutien approprié et une capacité suffisante, l'IGAD peut être un partenaire important pour relever les défis de la région. Comme d'autres organisations de développement, l'IGAD a entrepris un certain nombre d'évaluations institutionnelles qui ont généré une série de recommandations précieuses dans l'effort de l'IGAD vers l'auto-amélioration. Pour traduire les recommandations en actions concrètes qui engendreraient la transformation nécessaire, le Secrétariat de l'IGAD a préparé ce programme d'action comme document de référence pour le renforcement institutionnel.

10.2 Développement des capacités institutionnelles

Programme d'action pour le renforcement institutionnel (ISAP) est une feuille de route unique qui met en commun les ressources de l'IGAD ainsi que les contributions d'un certain nombre de mécanismes de financement des partenaires au développement. L'idée est d'avoir un document, un budget, une analyse et un système de rédaction des rapports pour tous les efforts de renforcement institutionnels afin que les efforts soient correctement coordonnés. Dans un passé récent, l'IGAD avait trois évaluations institutionnelles successives. Les évaluations avaient différents domaines d'intérêt comme indiqué ci-dessous :

- i. Une évaluation de l'UE en 2006 s'est principalement concentrée sur les questions administratives, managériales et financières comme un moyen pour permettre à l'IGAD d'être admissible à la gestion directe des fonds de l'UE (accord de contribution). L'UE a aidé le Secrétariat de l'IGAD dans l'élaboration d'une « feuille de route » avec quatre piliers, chacun décrivant en détail ce qui devait être fait pour surmonter les problèmes identifiés.
- ii. La propre évaluation de mi-parcours de l'IGAD (2007) était un élément essentiel de la stratégie et du Plan de mise en œuvre de l'IGAD (2004-2008). Elle reflète les opinions des États membres, des partenaires au développement et d'autres intervenants au sujet de la performance et de l'image de l'IGAD.
- iii. Le rapport de l'ACDI (2007) traitait davantage de la performance des programmes ; de l'évaluation de l'impact ainsi que d'autres questions générales d'exécution pour aider le Canada à prendre des décisions sur les avantages potentiels d'une coopération plus poussée avec l'IGAD.

Pour internaliser et répondre aux conclusions et aux recommandations de ces évaluations, l'IGAD a produit un Plan d'action de renforcement institutionnel (ISAP) à travers un processus participatif impliquant des experts des États membres de l'IGAD et les partenaires au développement. Le Plan a suscité un grand intérêt des États membres de l'IGAD et des partenaires au développement.

En outre, le Secrétariat de l'IGAD a préparé un rapport sur les Options pour un soutien harmonisées des donateurs à l'IGAD (2008) et un Arrangement de financement mixte (JFA 2009) entre l'IGAD et les partenaires au développement. Le but du JFA est de fournir un cadre de dialogue pour le soutien à l'IGAD dans l'exécution de son mandat conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'appropriation, l'harmonisation, l'alignement, les résultats et la responsabilité mutuelle. L'idée est de passer d'une approche de projet vers l'appropriation de l'IGAD plus forte et une programmation à long terme dans le dialogue avec les États membres, les partenaires au développement et d'autres intervenants.

Le 12 octobre 2009, quatre partenaires de l'IGAD, à savoir Danemark, Finlande, Norvège et Suède ont signé un JFA avec l'IGAD pour appuyer la mise en œuvre d'ISAP 2009. D'autres partenaires, notamment l'UE, l'ACDI, l'Italie

et la Banque mondiale, se sont engagés aux principes d'une approche harmonisée et contribuent des ressources pour la mise en œuvre du PEAI parallèlement à l'initiative du JFA. L'IGAD reste déterminée à faire face au défi de l'auto-amélioration à travers un renforcement institutionnel véritable qui apporterait en fin de compte une amélioration tangible de la performance au sein de l'organisation. L'amélioration de la capacité organisationnelle de l'IGAD comporte des défis énormes, non seulement pour le Secrétariat, mais aussi pour les États membres et les partenaires au développement. Elle exige un effort concerté de ces parties prenantes pour faire face à ces défis en facilitant collectivement le processus de renforcement institutionnel de l'IGAD.

10.2.1 Politiques, programmes, directives et outils

Le Secrétariat de l'IGAD a développé des ressources financières et humaines, la réglementation des marchés, les politiques et les directives. En outre, il y avait des politiques de développement institutionnel spécifiques couvrant le contrôle interne et la gestion des risques. Ces politiques, outils et lignes directrices jouent un rôle essentiel dans la rationalisation des opérations institutionnelles, favorisant ainsi la transparence, l'efficacité et l'efficacité dans l'organisation. Le Plan d'action de renforcement institutionnel et le Contrat de financement conjoint (PEAI / JFA) ont contribué de manière significative au renforcement institutionnel du développement des politiques, des systèmes et des outils de l'IGAD. En outre, les Divisions techniques de l'IGAD ont créé des Centres spécialisés pour les soutenir dans l'exécution de leur mandat dans certains domaines spécifiques.

10.2.2 Dotation en personnel et développement des compétences

Au cours des années, le nombre de membres du personnel professionnels a augmenté dans tous les secteurs prioritaires pour correspondre à la croissance globale de l'organisation. Le Secrétariat de l'IGAD a lancé un processus de restructuration organisationnelle. Un rapport contenant des recommandations pour une nouvelle structure et la dotation en personnel est en place et attend l'approbation des organes directeurs concernés. La nouvelle structure vise à renforcer le leadership corporatif et la gestion des opérations ainsi qu'une prestation de services efficace et efficiente à la lumière de la croissance et de l'expansion de l'IGAD depuis sa création. Les membres du personnel de l'IGAD dans toutes les divisions suivent un développement régulier en compétences notamment des formations professionnelles dans les domaines appropriés et nécessaires pour améliorer leurs capacités et leurs compétences dans le but d'améliorer la prestation de services.

10.2.3 Cadre de coordination et complémentarité

Le Secrétariat de l'IGAD a mis en place divers mécanismes institutionnels pour une meilleure coordination, tant en interne qu'en externe pour les questions techniques et opérationnelles. Ceux-ci comprennent le Comité d'administration de l'IGAD (ICOD), le Comité de mise en œuvre de la stratégie de l'IGAD (ISIC), la plate-forme IDDRSI, le Groupe de coordination de l'ISAP et le Groupe de travail de suivi et évaluation de l'IGAD. Il y a aussi des comités dédiés sur les appels d'offres et la vérification, entre autres.

10.2.4 Disparités en enjeux

Un certain nombre de disparités et de défis sur lesquelles l'IGAD doit travailler afin d'améliorer son domaine de développement corporatif. Ceux-ci sont résumés ci-dessous : bien que l'IGAD ait un large éventail de politiques institutionnelles, de lignes directrices et d'outils, leur mise en œuvre n'est pas cohérente. Il est en outre noté que la performance et les processus de direction sont plus forts aux niveaux du projet et du programme qu'au niveau corporatif, soulignant la nécessité pour plus de consolidation et de coordination des fonctions de direction dans la planification et la performance au niveau corporatif. Il y a des disparités notables dans le domaine de la budgétisation institutionnelle. Celles-ci incluent des retards dans l'approbation des budgets et des rentrées de fonds, ce qui conduit souvent à des retards dans la mise en œuvre des activités ; une inclusion limitée des membres clés du personnel (achats, finances, TI, audit) dans la budgétisation du programme et l'absence d'une unité de budget dédiée pour la préparation et le suivi du budget. Il y a des difficultés dans l'acquisition de biens et services à temps, conduisant à la lente mise en œuvre des activités et dans certains cas des difficultés de consommation des fonds. La gestion des connaissances et des informations (documentation des enseignements à retirer, diffusion de produits, résultats des réunions, etc.) a été insuffisante à cause de l'adéquation des ressources, ce qui limite la visibilité corporative. L'intégration des politiques transversales, telles que la parité et l'environnement, dans les programmes sectoriels n'a pas été systématique ni cohérente, cependant des efforts ont été fournis pour améliorer et renforcer afin de résoudre les questions transfrontalières aux niveaux programmatique et opérationnels. À un niveau plus général, l'IGAD a signé de nombreux protocoles d'entente avec diverses organisations internationales, continentales et régionales afin d'améliorer la synergie et la complémentarité entre l'IGAD et ces organisations.

10.3 La collaboration avec les États membres

L'IGAD est un organisme régional mis en place en vertu d'une entente entre les États membres. La collaboration entre le Secrétariat de l'IGAD et les États membres est absolument essentielle. L'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement est l'organe décisionnel suprême de l'IGAD. Le Conseil des ministres est responsable de toutes les questions de politique de l'organisation. Le Comité des ambassadeurs (désigné pour servir dans le pays hôte du Secrétariat de l'IGAD) assure une surveillance de routine sur le fonctionnement du Secrétariat.

Grâce à ces structures de gouvernance, le Secrétariat de l'IGAD permet de compléter les efforts des États membres en mettant en œuvre des priorités régionales. Le Secrétariat collabore également avec les États membres par le biais de programmes sectoriels dans les domaines de priorité globale. Les États membres abritent divers bureaux de liaison de l'IGAD et les établissements spécialisés dans toute la région. Ceux-ci comprennent :

- Le Mécanisme d'alerte précoce et de réaction aux conflits (CEWARN) de l'IGAD situé à Addis-Abeba (Éthiopie) ;
- Le Centre pour le développement des pâturages et de l'élevage (ICPALD) situé à Nairobi, Kenya ;
- Le Centre de prévision et d'applications climatiques de l'IGAD (ICPAC) situé à Nairobi, Kenya ;
- Le Programme de Partenariat Régional sur le VIH/SIDA de l'IGAD (IRAPP) situé à Kampala, Ouganda ;
- Le Programme du Secteur de la sécurité de l'IGAD (ISSP) situé à Addis-Abeba, Éthiopie ;

**IGAD ET PARTENAIRES
SIGNENT UNE
CONVENTION DE
FINANCEMENT
COMMUNE.
OCTOBRE 2009**

[@IGAD / BUSURI](#)



- Le bureau du Facilitateur de l'IGAD pour la paix et la réconciliation nationale en Somalie à Addis-Abeba, Éthiopie ;
- Le centre de l'IGAD pour la lutte contre l'extrémisme violent (IGAD CCVE) sera créé en 2016 et basé à Djibouti (devrait être opérationnel en 2016).
- Le Bureau de Liaison du Soudan à Khartoum (Soudan) ; et
- Le Bureau de Liaison du Sud-Soudan à Juba, Sud-Soudan.

Ces bureaux sont essentiels pour les opérations de l'IGAD et leur présence fournit un degré de visibilité au travail de l'institution. Ces bureaux et institutions comprennent les réalités sur le terrain et leurs retours d'information sont cruciaux pour le programme de l'IGAD, la conception et la mise en œuvre des projets.

Une collaboration supplémentaire avec les États membres se fait à travers des interventions/programmes sectoriels au travers desquels le Secrétariat de l'IGAD ou ses bureaux spécialisés travaille étroitement avec les départements sectoriels compétents dans les États membres. L'évaluation de la collaboration de l'IGAD avec les États membres reflète ce qui suit :

- Bien que l'Assemblée des chefs d'État se soit réunie régulièrement au cours des huit dernières années, il a été noté que ces rencontres étaient essentiellement des sommets extraordinaires. Les sommets (annuels) ordinaires ne se sont pas tenus selon le calendrier prévu dans l'Accord de création.
- Le Conseil des ministres et le Comité des ambassadeurs de l'IGAD ont respectivement tenu des réunions régulières dans l'accomplissement de leurs fonctions de contrôle sur les questions de gouvernance des institutions, y compris l'adoption des stratégies, politiques, programmes et budgets de l'IGAD. Il a également été noté que le rôle d'intendance des organes directeurs de premier plan de l'IGAD (Assemblée, Conseil et Comité des ambassadeurs) n'a pas été soumis à une rotation régulière entre les États membres conformément aux prescriptions contenues dans l'Accord de création
- La plupart des États membres de l'IGAD ne se sont pas acquittés de leurs obligations financières envers l'organisation. Les arriérés des États membres ont augmenté, créant ainsi une culture de la forte dépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs pour le financement. L'absence d'incitations et de sanctions pour amener les États membres à s'acquitter de leurs obligations financières envers l'organisation a davantage aggravé le problème.
- Des efforts ont été faits pour jeter une base juridique plus solide pour l'IGAD semblable à celle des autres communautés économiques régionales. À cet effet, le Secrétariat a facilité l'élaboration d'un traité de l'IGAD pour remplacer l'Accord de création de 1996. Le Comité des ambassadeurs a approuvé le traité. Le traité doit être approuvé par le Conseil des ministres et, par la suite, l'Assemblée des Chefs d'État et de gouvernement.
- La visibilité corporative de l'IGAD dans la région, en particulier son travail dans les domaines de la coopération économique et du développement social, de l'agriculture et de l'environnement, est relativement faible.
- Certains États membres de l'IGAD s'abonnent auprès d'autres CER, par exemple, la CAE et le COMESA. Il y a des chevauchements dans les fonctions et les mandats de ces CER et cela crée un climat non seulement de chevauchement des efforts, mais rend également difficile de délimiter l'avantage concurrentiel et comparatif des différentes CER à laquelle appartient l'État membre individuel.

10.4 Amélioration du profil et de la visibilité de l'IGAD

S'agissant de la domestication, le citoyen moyen est ignorant de l'intégration régionale et des avantages potentiels connexes. En principe, la visibilité de l'IGAD doit être fonction des réalisations effectives sur le terrain qui parlent d'elles-mêmes. Ceci crée la légitimité de la performance qui pourrait donner lieu à de la légitimité populaire. Une popularité sans performance comme ses bases n'est pas durable. Néanmoins, une visibilité grâce à une stratégie de communication minutieuse et exhaustive de l'IGAD pourrait aider les résultats acquis sur le terrain. Combl

le décalage entre le travail réel de l'IGAD et son image plutôt « obscure » au sein du public et des médias doit constituer un autre secteur de la fonction de mise au point et de soutien.

10.5 Établir des partenariats

D'un partenariat ponctuel et fragmenté à un partenariat stratégique et global

Plus stratégiquement, l'IGAD n'a pas une politique et une stratégie au niveau globale pour régir les partenariats. La nécessité d'un partenariat émane de la reconnaissance mutuelle qu'aucun pays ou organisation, en particulier des organisations telles que l'IGAD, ne peut tout seul relever les défis du 21^e siècle. Les menaces sont souvent des manifestations locales ou régionales, mais elles ont aussi des impacts et des implications à l'échelle mondiale. En outre, les perspectives sur les méga tendances du commerce et de l'investissement prévoient que l'IGAD va devenir de plus en plus attrayant avec l'expansion des possibilités pour les forces étrangères intéressées par le commerce, l'investissement, la diplomatie et la dynamique de pouvoir internationale. L'IGAD encourage beaucoup les partenariats et la collaboration avec toutes les parties prenantes. En particulier, la mise en œuvre réussie des initiatives de développement ne serait pas possible sans les efforts concertés des États membres qui mettent à disposition les ressources politiques, institutionnelles, juridiques, humaines et financières nécessaires, etc., pour soutenir les organisations. Avec le soutien des États membres, l'IGAD serait dans une position plus forte pour mobiliser d'autres parties prenantes pour apporter les ressources et les partenariats financiers et techniques nécessaires à la mise en œuvre de ses différents programmes. Certains des protocoles d'accord avec les partenaires n'ont jamais été mis en pratique et a également noté la nécessité pour le Secrétariat de l'IGAD d'élaborer un mécanisme pour des examens périodiques de la performance des protocoles d'accord avec des partenaires pour assurer la fonctionnalité et une pertinence continue. L'évaluation a également recommandé l'élaboration d'une stratégie de partenariat avec les entreprises comme la base pour construire, suivre et évaluer l'architecture de partenariat de l'IGAD. En outre, le but ultime d'un tel partenariat doit être l'autonomie à travers le renforcement des capacités de l'IGAD pour garantir la paix et la sécurité dans la région de l'IGAD par elle-même. Elle doit éviter la « substitution de capacités » et la dépendance vis-à-vis de l'aide. Ainsi, l'IGAD doit examiner la mise en œuvre de sa stratégie en matière de partenariat, sur la base de la mise en œuvre au cours des dernières années.

10.6 Recommandations

1. **Révision du « moteur » de l'IGAD, le Secrétariat** afin de bien s'acquitter de la responsabilité de l'IGAD de favoriser une région paisible, intégrée et prospère
2. **Encourager et faciliter la ratification, la domestication et la mise en œuvre des différents instruments de l'IGAD et de l'UA** tels que le projet de traité ; Projet de protocole sur la gouvernance, la démocratie et les élections ; le Protocole sur la libre circulation des personnes et l'approbation du bloc d'Instruments de l'UA
3. Élaborer un **cadre politique sur le partenariat stratégique et à court terme qui définit le rôle des partenaires internationaux** et les approches et les domaines de coopération avec les autres CER et l'UA dans les Orientations stratégiques pour le partenariat
4. Mener une étude de positionnement pour confirmer les atouts de l'IGAD (en comparaison avec les autres REC auxquelles appartiennent les états membres) et les offres de l'IGAD à chaque état membre tant sur le plan individuel que régional.
5. Développer une **Stratégie de communications commune globale au niveau de l'IGAD** qui oriente tous les efforts vers l'amélioration du profil et de la visibilité, les rapports d'impact et l'évaluation des résultats, ainsi que la mobilisation des médias. Une telle stratégie doit permettre l'approche décentralisée actuelle mais avec un mécanisme de coordination et de collaboration sur les communications
6. **Veiller à ce que les coûts de fonctionnement de l'IGAD sur les fonctions de base soient entièrement couverts** par des contributions évaluées par les États membres et d'autres sources alternatives de financement

7. **Augmenter la capacité de mobilisation de ressources régionales pour réduire la dépendance aux ressources externes**, ainsi qu'assurer la disponibilité, en temps opportun et prévisible des ressources
8. Le Secrétariat de l'IGAD devrait examiner la question de l'organisation des sommets ordinaires et de la direction rotative conformément à l'Accord de création avec les États membres. Cela réduira le temps de prise de décision sur les principales questions juridiques, politiques et de développement institutionnel ; et améliorera la conformité avec les principes généraux de l'organisation.
9. Le Secrétariat de l'IGAD, travaillant par le biais de ses organes politiques devrait accélérer l'approbation et l'adoption du projet de traité de l'IGAD.
10. Le Secrétariat de l'IGAD devrait entreprendre une planification et une programmation conjointes pour garantir la synergie, la complémentarité et l'utilisation efficace des ressources entre les interventions régionales et nationales.

POVERTY REDUCTION

BIODIVERSITY

CROSS BORDER ecology

GENDER AFFAIRS

community **DEVELOPMENT**

FOOD SECURITY prospere

REFORESTATION
Water

NATURAL

Economic
Cooperation

RESEARCH **INTI**

DEMOCRACY

ENVIRONMENT

PEACE **SOCIAL**

INFORMATION

AGRICULTURE SOCIAL DEVELOPMENT

AGRICULTURE DROUGHT RESILIENCE
SUSTAINABLE DEVELOPMENT
RENEWABLE ENERGY
RESILIENCE education
erity **HEALTH** TOURISM ecology
RESOURCES
MIGRATION WATER FISHERIES
Knowledge Management
DEVELOPMENT
SYSTEM Livestock
INFRASTRUCTURE **DISASTER RISK REDUCTION**

11.1 Introduction

La région de l'IGAD a accompli des progrès significatifs en termes de croissance économique, de développement social, de prévention globale de la famine, d'accès aux services sociaux de base, d'autonomisation économique des secteurs défavorisés de la population, des droits des femmes ainsi que de participation des personnes handicapées et des groupes minoritaires dans les processus politiques et économiques. Notre région, l'IGAD est en transformation. Avec la progression des générations, l'IGAD a fait de gros progrès dans tous les secteurs. Sur le plan économique, ces dernières années, la région de l'IGAD a fait des progrès remarquables. Les économies les plus dynamiques du monde se trouvent dans la région de l'IGAD. Depuis 2014, le Kenya a atteint le statut de pays à revenu intermédiaire. Malgré sa profonde préoccupation au sujet de la durabilité de la croissance, diverses prévisions, notamment celles faites par les institutions financières et de développement internationales et régionales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), ont confirmé le taux de croissance économique élevé de la région de l'IGAD. Cela se caractérise par l'accent de la région de l'IGAD sur l'amélioration du développement humain, accompagné par le développement des infrastructures et l'excellente coopération avec la communauté internationale.

En dépit de ces succès, la région de l'IGAD reste fragile et instable, avec une pauvreté significative et une vulnérabilité aux chocs. Le faible niveau de développement dans la région s'applique à tous les secteurs. La stratégie de l'IGAD doit prendre la paix et le développement passés, actuels et futurs dans la région en considération. Fondamentalement, la réactivité de gouvernance déterminera la direction, le rythme et la durabilité de la transformation actuelle en cours dans la région de l'IGAD. À cet égard, il est important de souligner le rôle central des États et leur rôle unique et irremplaçable, tant dans les crises et la transformation de la région. En outre, la plateforme de facilitation, de normalisation et de diffusion et la fourniture de la collaboration sont également des fonctions que l'IGAD pourrait effectuer pour porter ces mesures transformatrices.

11.2 Principales recommandations pour les actions

RECOMMANDATIONS À L'IGAD :

Synergie et gouvernance d'entreprise

1. Révision du « moteur » de l'IGAD, le Secrétariat afin de bien s'acquitter de la responsabilité de l'IGAD de favoriser une région paisible, intégrée et prospère
2. Encourager et faciliter la ratification, la domestication et la mise en œuvre des différents instruments de l'IGAD et de l'UA tels que le projet de traité ; Projet de protocole sur la gouvernance, la démocratie et les élections ; le Protocole sur la libre circulation des personnes et l'approbation du bloc d'Instruments de l'UA
3. Élaborer un cadre politique sur le partenariat stratégique et à court terme qui définit le rôle des partenaires internationaux et les approches et les domaines de coopération avec les autres CER et l'UA dans les Orientations stratégiques pour le partenariat
4. Elaborer une Stratégie de communications commune globale au niveau de l'IGAD qui oriente tous les efforts vers l'amélioration du profil et de la visibilité, les rapports d'impact et l'évaluation des résultats, ainsi que la mobilisation des médias.
5. Veiller à ce que les coûts de fonctionnement de l'IGAD sur les fonctions de base soient entièrement couverts par des contributions évaluées par les États membres et d'autres sources alternatives de financement

6. Augmenter la capacité de mobilisation de ressources régionales pour réduire la dépendance aux ressources externes, ainsi qu'assurer la disponibilité, en temps opportun et prévisible des ressources
7. Mettre davantage l'accent sur le rôle de l'Etat pour le renforcement des capacités des communautés locales, qui constitue le principal acteur dans la sécurité humaine intérieure.
8. Aider les États membres à investir dans les Architectures nationales (AN) pour chaque secteur prioritaire avec des capacités de prévision, de prévention, de réaction et d'adaptation, avec un accent appuyé sur les deux premiers.

Agriculture, élevage, pêche et sécurité alimentaire

1. Le changement de base économique de la région vers l'industrie mais par le biais de développement agricole - changer l'agriculture, région de l'IGAD
2. Accélérer la mise en place de l'assurance de l'agriculture et du bétail pour atténuer les risques et encourager une production audacieuse et réduit la myriade de risques pour les agriculteurs et les éleveurs
3. Passer à des cultures de plus grande valeur et promouvoir les cultures d'exportation à forte valeur ajoutée et développement de l'agriculture commerciale à grande échelle
4. Adaptation des interventions pour répondre aux besoins spécifiques des diverses zones agroécologiques de la région
5. Établir de nouveaux mécanismes pour suivre et intensifier les mesures visant à augmenter une production agricole durable et la productivité en appliquant des technologies appropriées et des innovations, soutenues par des politiques saines et des institutions qui fonctionnent bien.
6. Fournir et promouvoir une agriculture sous contrat transparente grâce à la mise en place d'un cadre juridique pour la commercialisation
7. Etablir le lien entre le changement climatique et la sécurité: l'IGAD doit intégrer la sécurité de l'eau, la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique dans l'alerte précoce sur le climat, les conditions météorologiques et les changements environnementaux au sein du CEWARN.
8. Soutien aux initiatives stratégiques des Chaînes de valeur des matières premières, notamment le COMESA
9. Lancer un système de quarantaine régionale organisé qui est reconnu dans ces marchés terminaux du Moyen-Orient
10. Avancer vers la politique de la stratégie de l'économie verte résiliente face au changement climatique (CRGE) stratégie et étaler unités résilience climatique et économie verte

Ressources naturelles et Protection de l'environnement

1. Adopter une politique globale de gestion des ressources naturelles avec un accent sur la terre, le sol, la forêt et l'élevage et le poisson et des mécanismes de mise en œuvre de politiques nationales de protection de l'environnement
2. Intensifier les efforts (à travers une volonté politique et des ressources) pour mettre en œuvre les politiques existantes sur la dégradation, la pollution, les espèces envahissantes, le lien avec la sécurité (eau, denrées alimentaires, énergie et CC), les OGM
3. Établir un lien entre les capacités de connaissances existantes et les ressources grâce à la recherche, un pourcentage plus élevé dans l'allocation du budget national
4. Élaborer des politiques sur le sol et les ressources liées au sol

5. Créer un organe consultatif scientifique permanent sur les ressources naturelles et l'environnement venant de chacun des pays de l'IGAD qui peuvent se rencontrer une fois par an et revisiter les réalisations, les résultats, les problèmes et esquisser des orientations pour les actions futures est crucial pour s'attaquer à des défis environnementaux proactivement
6. Créer un observatoire régional qui supervise toute activité illégale et empêche la création d'un abri sûr pour le braconnage et le trafic illégal des ressources
7. Mettre en place le Groupe d'experts sur les changements climatiques de l'IGAD composé d'experts des États membres de l'IGAD
8. Créer un observatoire régional qui supervise toute activité illégale et empêche la création d'un abri sûr pour le braconnage et le trafic illégal des ressources
9. Adopter la Vision Minière de l'UA et créer un organe consultatif scientifique permanent sur les conflits et les ressources naturelles
10. Elaborer des politiques et plans de mise en œuvre des programmes au niveau de l'IGAD pour l'Economie Bleue/des Océans ainsi qu'une exploitation durable des ressources marines afin de transformer l'industrie océanique en un pilier solide et durable de nos économies

L'intégration et la coopération économiques régionales

1. Accélérer et finaliser le développement de la composante politique d'intégration en particulier la libre circulation des personnes, les services de transport et les contrats de passagers par une politique de suivi rapide du protocole pour faciliter la libre circulation des personnes, le système de visa de tourisme régional etc.
2. Développer un mécanisme spécial de politique et de suivi au niveau de l'IGAD pour la facilitation du commerce informel, les frontières poreuses et un guichet unique à la frontière
3. Accélérer la formulation des politiques, le développement des infrastructures et le renforcement des capacités sur la négociation transfrontalière, le système de contrôle de la quarantaine, des normes et de la qualité
4. Insuffler une urgence nationale et accélérer le financement des corridors de transport régionaux pour entièrement connecter la région
5. Encourager le Forum des affaires de l'IGAD pour explorer les partenariats public-privé pour relever les défis de ressources de développement des infrastructures
6. Pousser et transformer les accords commerciaux spéciaux avec certains de ses voisins à un niveau régional de l'IGAD
7. Promouvoir le commerce informel transfrontalier et la gouvernance de la sécurité transfrontalière (GST) dans le cadre du renforcement de la résilience, de l'intégration et de la paix et de la sécurité.
8. Améliorer la qualité et la portée des secteurs des TIC, en particulier Internet et le téléphone portable dans tous les États membres de l'IGAD en mettant l'accent sur les jeunes et les personnes défavorisées
9. Investir dans l'enseignement supérieur et la formation axée sur les compétences dans le développement et la gestion des infrastructures, en particulier dans le secteur ferroviaire et/ou le renforcement des institutions existantes avec les fournitures nécessaires en ce qui concerne les enseignants, les livres et l'expérience de formation pratique pour les étudiants
10. Mettre en place un système d'assurance qualité dans le développement des infrastructures qui garantit la transparence et l'intégrité dans les appels d'offres, les contrats et les constructions avec le soutien du public et de la magistrature.

Le développement social

1. Décentraliser les pouvoirs, les responsabilités et les ressources pour la prestation de services sociaux et assurer la reddition des comptes pour la prestation de services sociaux à travers la participation de la communauté et la surveillance générale nationale
2. Intensifier la planification familiale afin d'assurer une plus forte prévalence contraceptive en tenant compte du défi pressant de la croissance démographique
3. Intensifier le Filet de sécurité pour un niveau de production minimal (Productive Safety Net Programme, PNSP) afin de prévoir, prévenir et, lorsque nécessaire, répondre à l'insécurité alimentaire chronique auprès des ménages ruraux
4. Mettre en place un système ou un réseau commun de surveillance intégrée des maladies de l'IGAD, notamment Ebola et d'autres maladies
5. Intensifier le Programme Régional de Partenariat relatif au VIH-SIDA dans la région de l'IGAD (IRAPP) comme projet phare pour la collaboration transfrontalière avec effet multiplicateur sur divers secteurs
6. Avancer vers la mise en œuvre du Cadre de politique de migration pour l'IGAD par l'adoption, la nationalisation et la mise en œuvre du Plan d'action pour les migrations de l'IGAD (IGAD-MAP) qui comprend une disposition pour l'adoption rapide, la signature et la ratification d'un Protocole pour la libre circulation des personnes.
7. Élaborer la Politique nationale sur les migrations qui tire profit des avantages et évite les inconvénients
8. Maximiser la participation active de la société civile qui s'engage dans la lutte contre les problèmes sociaux des groupes sociaux vulnérables en établissant un système de protection sociale nationale solide et fonctionnel.
9. Aider les États membres à élaborer des politiques nationales sur la sécurité sociale.

Paix et sécurité

1. Habilitier une participation citoyenne démocratique pour maintenir les droits du groupe et les droits individuels, le centre et les régions et surtout pour assurer la responsabilisation des fonctionnaires et de lutter contre la corruption
2. Viser à réformer et renforcer les capacités des États de la région avec un état final en les transformant pour devenir des États désireux, déterminés et capables d'assurer la sécurité humaine
3. Déplacer la mission de l'intervention à la prévention, avec les graves difficultés économiques et les maigres ressources financières, la prévention doit avoir la primauté sur intervention. L'efficacité économique et politique de la sagesse proverbiale « mieux vaut prévenir que guérir » se rapporte fortement à cette région.
4. Comblent le fossé entre des mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide à travers le développement des habiletés créatives et un mandat solide pour le Secrétariat de l'IGAD
5. Établir l'Architecture de gouvernance de l'IGAD (IGA), notamment la gouvernance politique, la gouvernance des ressources naturelles, la gouvernance économique, la gouvernance de développement social, et la gouvernance d'entreprise
6. Établir un cadre d'aide humanitaire de l'IGAD basée sur le développement qui prend en compte l'IDDRSI, l'IGAD MIGA, l'IGAD-MAP, le cadre de l'UA et la Position commune de l'Afrique pour les affaires humanitaires.
7. Assurer le leadership sur l'élaboration du scénario, l'analyse, la planification, les recommandations et la prévoyance sur les menaces régionales émergentes, dont les délibérations et le raffinement des politiques sur la lutte contre le terrorisme, la lutte contre l'insurrection et contre l'extrémisme violent.

8. Développer les compétences de base dans les opérations de consolidation de la paix et de soutien à la paix sur la lutte contre le terrorisme, la contre-insurrection et l'extrémisme violent notamment dans la messagerie, les récits pertinents et efficaces et les voix traditionnelles locales crédibles.
9. Repenser la stratégie de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en menant une étude politique et une stratégie basée sur l'expérience des États membres jusqu'à maintenant

Parité

1. Mettre l'accent sur l'autonomisation des femmes transformatrices à travers une politique du genre et un mécanisme de mise en œuvre politiquement orientée, notamment la répartition du pourcentage du budget national, une plus grande participation des femmes dans l'économie politique, la transformation culturelle et dans l'éducation
2. S'engager dans et assurer la participation active des femmes et les OSC liées aux questions de genre dans les diverses initiatives de l'IGAD, notamment le Forum des OSC/ONG de l'IGAD, le Forum des affaires de l'IGAD, le CEWARN et le CEWERU etc.
3. Suivre le respect de normes adoptées sur le plan international et régional relatives à protection des femmes et des enfants contre les violences fondées sur le genre (normes comprises entre le fait de disposer d'un cadre juridique adéquat et les mécanismes de réponse)
4. Établir un mécanisme d'examen régulier des cadres juridiques des États membres pour assurer la conformité des questions de genre liées aux normes convenues au niveau international et régional
5. Mettre en place un mécanisme tel que le Rapport d'état de la région sur les affaires de genre à une période régulière qui offre le rapport sur les avancées et les difficultés et la prochaine orientation stratégique sur le genre
6. Créer des plates-formes pour l'appropriation en bloc des différentes conventions, protocoles et instruments liés au genre
7. Mettre en place un mécanisme pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325, 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies et les instruments connexes sur le genre, la paix et la sécurité et défendre l'adoption de ces cadres au niveau national.

RECOMMANDATION AUX ETATS MEMBRES:

Recommandations générales :

1. Les États doivent se transformer en agents de la sécurité humaine, ce qui devrait être leur objectif ultime
2. Afin que les États jouent leur rôle d'agents de la sécurité humaine, ils doivent avoir la capacité de prestation, la légitimité, la sécurité, l'inclusivité et la mobilisation des ressources ;
3. Renforcer les quatre capacités suivantes de l'État Prévision, Prévention, Réaction et Adaptation en mettant l'accent sur la prévision et la prévention des sources d'insécurité humaine en tant qu'orientation stratégique optimale.
4. Traiter la pauvreté comme le multiplicateur de menace de premier plan, une barrière à l'intégration régionale, à la paix et à la prospérité.
5. Accélérer l'adoption, la ratification, la domestication et la mise en œuvre des divers instruments de l'IGAD.
6. Mettre à la disposition de l'IGAD le financement pour couvrir les frais de fonctionnement des fonctions essentielles à travers l'augmentation des contributions mises en recouvrement, le paiement des arriérés, d'autres sources de financement.

7. Garantir la mise en œuvre du principe de subsidiarité avec l'objectif ultime et l'état final des politiques gouvernementales et les institutions doivent renforcer les capacités des communautés locales.
8. Redynamiser les équipes de travail interministérielles mixtes qui servent de Comité de coordination et de bureau interministériel de l'IGAD avec des politiques spécifiques qui prennent en charge l'ordre du jour d'intégration de l'IGAD au niveau national avec

Agriculture, élevage et développement des pêches (ALFS)

1. Mettre en œuvre la déclaration de Maputo et sa proposition de révisions des dépenses publiques pour atteindre le niveau de 10 % pour la stratégie nationale de développement de l'agriculture pour attirer les investissements nationaux et étrangers
2. Accélérer la croissance avec un développement à la fois favorable aux pauvres et inclusif par le biais de raffinement et de l'intensification des programmes agricoles
3. Adapter et affiner les politiques, institutions et mécanismes de collaboration dans tous les secteurs par le biais d'une stratégie géographiquement différenciée
4. Intensifier le soutien à l'agriculture commerciale de petite et grande échelle avec des offres d'appui à l'investissement
5. Renforcer et promouvoir les produits agricoles à valeur ajoutée pour améliorer les revenus à l'exportation ainsi que freiner l'accroissement des déficits observés dans la balance commerciale actuelle
6. Accélérer la mise en place de l'assurance de l'agriculture et du bétail pour atténuer les risques et encourager une production audacieuse et réduit la myriade de risques pour les agriculteurs et les éleveurs
7. Fournir et promouvoir une agriculture sous contrat transparente grâce à la mise en place d'un cadre juridique pour la commercialisation
8. Élaborer une politique sur le sol et les ressources liées au sol qui met les stratégies de résilience climatique et les économies vertes en perspective
9. Soutenir les plates-formes avec de multiples intervenants pour examiner, dialoguer et débattre, aux niveaux national, régional et continental sur l'agriculture
10. Intensifier et affiner la mise en œuvre de la Politique pastorale de l'UA

Ressources naturelles et protection de l'environnement (NREP)

1. Accélérer la mise en œuvre du Cadre stratégique de l'EIA et du Protocole de l'EIA
2. Maximiser le retour pour l'investissement dans la gestion des ressources naturelles, les ressources financières et non financières
3. Soutenir la gestion régionale des ressources halieutiques côtières et marines ainsi que les initiatives visant à prévenir la pêche illégale et non durable
4. Renforcer la sensibilisation de la communauté sur les actifs des ressources naturelles de la région afin de mobiliser un engagement actif de tous les intervenants, y compris le grand public
5. Gérer les menaces actuelles et futures sur les actifs naturels de la région y compris des espèces de mauvaises herbes envahissantes et l'impact de la variabilité climatique sur les ressources hydriques
6. Mesurer et signaler les changements dans l'état des ressources naturelles en développant les méthodes de surveillance et des bases de données et les dispositions de partenariat pour la gestion de l'initiative de données par exemple l'initiative AMESD-MESA

7. Établir la capacité de faire des évaluations environnementales stratégiques partie intégrante des politiques au sein de l'organisme régional

Intégration et coopération économiques régionales (RECI)

1. Favoriser le développement des infrastructures de marché, le commerce et l'intégration régionale et l'ajout d'une chaîne de valeur
2. Accélération de la mise en œuvre du Programme minimum d'intégration
3. Éliminer progressivement les barrières La facilitation du commerce en développant le protocole nécessaire
4. Développer les sources de capitaux pour le développement des infrastructures en prenant à bord le secteur privé par le biais de partenariats public-privé actifs dans le secteur agricole
5. Renforcer les capacités nationales pour produire une main-d'œuvre qualifiée en gestion et en développement des infrastructures
6. Investir dans l'enseignement supérieur et la formation axée sur les compétences dans le développement et la gestion des infrastructures, en particulier dans le secteur ferroviaire et/ou le renforcement des institutions existantes avec les fournitures d'enseignants, de livres et d'expérience pratique pour les étudiants.
7. Améliorer la qualité et la portée des secteurs des TIC, en particulier les services Internet et de téléphone portable dans tout le pays en mettant l'accent sur les jeunes et les personnes défavorisées
8. Réaliser une évaluation de la cartographie nationale du potentiel du tourisme du pays et effectuer une catégorisation des produits
9. Élaborer une politique nationale claire orientée vers l'intégration régionale de l'IGAD et au-delà qui dresse une carte de la place de la région de l'IGAD en ce qui concerne ses résultats à l'exportation
10. Aider activement et développer un partenariat avec les États membres voisins pour construire, relier et compléter les maillons manquants dans les corridors régionaux

Développement social (DS)

1. Renforcer la résilience des communautés locales à travers des projets favorables aux pauvres à travers des changements établis à l'échelle macroéconomique qui luttent contre les nouvelles menaces pour la santé future de la région et les communautés qui dépendent des ressources naturelles
2. Intensifier les services de santé, en particulier les services de santé de la reproduction tels que les soins prénatals et l'accouchement assisté
3. Intensifier les systèmes intégrés de surveillance des parasites et des maladies des cultures agricoles transfrontalières
4. Intensifier les programmes de planification familiale afin d'assurer une plus forte prévalence contraceptive en tenant compte du défi pressant de la croissance démographique
5. Intensifier le Filet de sécurité pour un niveau de production minimal (Productive Safety Net Programme, PNSP) afin de prévoir, prévenir et, lorsque nécessaire, répondre aux besoins de l'insécurité alimentaire chronique auprès des ménages ruraux
6. Maximiser la participation active de la société civile qui s'engage dans la lutte contre les problèmes sociaux des groupes sociaux vulnérables en établissant un système de protection sociale nationale solide et fonctionnel.
7. Développer la politique nationale sur les migrations qui exploite l'apport positif des migrations tel que les envois de fonds, le gain de cerveaux, des compétences et le transfert de technologie, la mobilisation

de la diaspora, et en même temps traiter des aspects négatifs des migrations, y compris la fuite des cerveaux, le trafic et la traite, les abus et la propagation de l'extrémisme violent

Paix et sécurité (PS)

1. Aller vers une « dévolution et une décentralisation progressive » qui améliorent la gouvernance en matière d'intégration et de protection des droits de l'homme notamment les personnes âgées, les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les groupes minoritaires.
2. Renforcer la capacité régionale sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe avec la participation active des institutions et des divisions spéciales de l'IGAD.
3. Autonomiser la citoyenneté démocratique pour construire et maintenir la démocratie constitutionnelle par le renforcement des institutions publiques, la professionnalisation, le respect des droits des groupes et individuels, et surtout pour assurer la responsabilisation des fonctionnaires et combattre la corruption.
4. Élaborer des politiques sur les questions de gouvernance et religions, de croyances et de la sphère publique pour garantir la liberté religieuse, la paix et la stabilité.
5. Renforcer les capacités des EM dans la messagerie, les récits pertinents et efficaces et les voix crédibles traditionnelles locales dans la lutte contre le terrorisme, la contre-insurrection, et contre l'extrémisme violent.
6. Entreprendre une réforme ou une transformation du secteur de la sécurité (SSR / T) vers le contrôle civil et démocratique des forces armées à travers une réforme séquencée.
7. Prévenir la violence liée aux élections et investir dans les institutions démocratiques (Dis) pour faire face à l'augmentation des contestations électorales.

Parité (GA)

1. Introduire des programmes d'autonomisation des femmes transformatrices qui mettent l'accent sur l'intensification et le raffinement des efforts existants au niveau national
2. Mettre l'accent sur le pouvoir socioéconomique et politique des femmes comme point d'ancrage des programmes et politiques nationales liées au genre
3. Promouvoir des prises de décisions, l'élaboration des politiques, l'allocation des ressources et le développement et le déploiement des ressources humaines sensibles au genre
4. Présenter une politique sensible au genre obligatoire sur l'allocation des ressources du secteur public (budget), le développement et le déploiement des ressources humaines
5. Établir un mécanisme de mise en œuvre nouvelle et créative pour l'intégration du genre et les politiques liées au genre
6. Permettre une participation active des associations de femmes dans les activités politiques et économiques, y compris les processus électoraux
7. Examiner les politiques actuelles et en élaborer de nouvelles et des plans d'action avec des objectifs précis et réalisables sur l'autonomisation de fond politique et économique des femmes dans les sphères politiques et économiques, y compris dans les processus de décision politiques, la répartition et la propriété des terres, leur place dans l'éducation, la santé, les ressources naturelles, les finances, les médias
8. Présenter les deux interventions socioculturelles et institutionnelles pour faire face à la baisse du nombre d'étudiantes dans l'enseignement secondaire et supérieur
9. Assurer un mécanisme de mise en œuvre de la politique du genre dans les élections

10. Se servir des systèmes de données disponibles et élaborer des méthodes de collecte de données et d'analyse rentables pour répondre aux défis liés aux données.

11.3 La marche à suivre pour la mise en œuvre des recommandations

L'IGAD doit mener la région, les États membres, les acteurs non étatiques et les partenaires internationaux et continentaux en mettant l'accent sur une approche globale, à long terme de l'intégration, le développement durable, la paix et la prospérité dans la région de l'IGAD. Ainsi, les stratégies de l'IGAD de nouvelle génération ont besoin de se concentrer sur les recommandations suivantes telles que le mécanisme de mise en œuvre effective des différentes recommandations prévues pour chaque secteur ainsi que sur l'IGAD en tant que personne morale.

RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS:

1. La Stratégie et son Plan de mise en œuvre doivent se concentrer sur les quatre phases du processus de norme suivantes : l'établissement de normes à travers la formulation de politiques spécifiques qui visent à fournir un cadre normatif et des conseils sur la façon d'harmoniser les politiques des États membres grâce à une coopération institutionnelle ; la norme de diffusion à travers la promotion et la vulgarisation des politiques établies ; la norme de mise en œuvre à travers des plans d'action communs ainsi que des installations et des mécanismes pour le soutien et l'encouragement des États membres dans la mise en œuvre et la Supervision et le suivi à travers la mise en place de mécanismes de suivi et d'encouragement des forums d'examen par les pairs.
2. L'IGAD doit s'éloigner de l'établissement des normes de sorte qu'elle puisse se concentrer pleinement sur la mise en œuvre. Actuellement, la plus grande contrainte au sein de l'IGAD est l'écart qui existe entre les normes de politique établies d'une part, et leur mise en œuvre effective de l'autre. Il s'agit de l'écart de mise en œuvre des normes. C'est pour cette raison que la mise en œuvre et l'opérationnalisation des politiques et leurs cadres institutionnels existants, ainsi que l'adoption et la ratification du nouveau projet de traité et protocoles, devraient avoir la priorité.
3. La mise en œuvre devrait être au cœur de la nouvelle stratégie. Sans approuver le statu quo et en même temps avec des perspectives plus futuristes, le prochain plan stratégique doit être axé sur l'action avec des propositions réalisables qui sont dans la capacité des États membres et de l'IGAD. Les recommandations pour la mise en œuvre et les actions spécifiques proposées doivent tenir compte des facteurs essentiels tels que la volonté et les préoccupations des États membres. En conséquence, les recommandations doivent être réalistes, pratiques et axées sur les résultats.
4. Importance de la réussite des interventions : la réussite, non du fait de l'ampleur du défi relevé mais davantage de l'impact qu'il entraîne, devrait être la considération primordiale pour le début, l'expansion et l'élargissement du projet devant être sélectionné. Les États membres et l'IGAD doivent se concentrer sur les domaines d'intervention qui nécessitent moins d'investissements, mais des rendements élevés, tels que l'agriculture, alors qu'un petit investissement par famille agricole pourrait changer la sécurité humaine globale du pays. L'investissement dans l'agriculture produit des fruits à portée de main, un tel projet nécessite un effort limité pour atteindre des rendements élevés.
5. L'impact le plus élevé sur les besoins en sécurité humaine de la population et les retours sur investissement réalisés: Les États membres et l'IGAD doivent identifier les interventions et les projets avec des effets multiplicateurs potentiels sur la paix et le développement global du pays et de la région. Surtout, l'impact des projets sur la sécurité humaine des populations doit être au centre des décisions prises à l'égard de projets concernés. Par exemple, la construction d'infrastructures, l'expansion des services de santé et d'éducation, et les investissements dans la situation socioéconomique accrue des femmes ont potentiellement de lourdes conséquences positives directes et indirectes.
6. Le séquençage dans la mise en œuvre est essentiel : d'abord il devrait y avoir une stratégie et une mise en œuvre du plan global de l'IGAD qui guidera les autres stratégies sectorielles et les plans de mise en œuvre qui suivent.

7. Par conséquent, la préparation en termes de création d'un environnement propice à la phase d'exécution est critique. Les activités préparatoires pourraient être engagées par l'organisation des Conférences consultatives nationales (CCN) dans chaque État membre et la coordination avec les acteurs concernés. De plus, les CCN fourniront un forum pour renforcer la légitimité et le soutien populaire pour les stratégies sectorielles de l'IGAD et leur plan de mise en œuvre.
8. Elaborer et mettre en place une architecture de paix et de sécurité de l'IGAD pleinement développée pour chaque secteur prioritaire qui comprend des cadres normatifs, institutionnels et collaboratifs.
9. Développer un mécanisme de suivi tel que des rapports réguliers. Ces mécanismes peuvent avoir trois composantes principales : Les rapports nationaux des États membres (États membres), Observations sur les rapports par le Groupe d'experts de l'IGAD, et les rapports d'étape consolidés par l'IGAD.

11.4 Concluding Remarks

Indicatrice de l'état d'avancement que la région a fait au cours des deux dernières décennies ou plus, en termes réels, l'IGAD, en tant qu'institution, est maintenant devenue une communauté économique régionale qui a relativement une bien meilleure expérience dans les enjeux régionaux notamment la paix et la sécurité, l'intégration, le développement économique et social, et la lutte contre la désertification. A l'origine un groupe d'États déterminés à lutter contre la désertification et la sécheresse; l'IGAD s'est transformée pour devenir une importante communauté économique régionale (CER) reconnue en vertu du Traité d'Abuja de la Communauté économique africaine. Elle est également devenue un bloc de construction fort de l'Union africaine (UA), et félicite le travail de l'UA en matière de paix et de développement. L'IGAD contribue également à la paix et la sécurité du continent africain. Les États sont les principaux acteurs de la transformation de la région sans laquelle la paix et la sécurité, la gouvernance, le développement et la stabilité ne peuvent être réalisés. Par conséquent, les populations de la région de l'IGAD attendent une forte participation, la volonté politique et la détermination du leadership des États membres de l'IGAD.





IGAD SECRETARIAT

Avenue George Clemenceau
P.O. Box 2653 Djibouti
Republic of Djibouti
igad@igad.int
www.igad.int

ISBN: 978-87-999030-1-6